



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A5

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 29 janvier 2007.

RÉS. 07-01-43

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
ÉTUDE POUR PARC DE MAISONS MODULAIRES  
RUE FOREST

CONSIDÉRANT QUE le projet domiciliaire mentionné en rubrique pourrait engendrer la construction d'environ 112 unités d'habitation;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'évaluer la capacité des infrastructures en place;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme d'ingénieurs pour cette étude et pour l'estimation des coûts de mise à niveau des infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Brad McDonald,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme Kwatro consultants inc. pour évaluer la capacité du surpresseur d'aqueduc qui alimente la rue Forest, ainsi que le poste de pompage d'eaux usées SP22.

QUE le mandat soit rémunéré sur une base forfaitaire pour un montant ne dépassant pas 6 400 \$, taxes en sus.

QUE le financement soit imputable au code budgétaire 55-910-76, réserve pour développement domiciliaire.

Gaspé, le 30 janvier 2007

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

*4 mai 2015*

Isabelle Vézina, greffière

*S.F.*



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 5 février 2007.

RÉS. 07-02-17 MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
MISE À JOUR D'UN PLAN CONCEPT POUR LA  
RÉFECTION DE LA RUE DU QUAI

CONSIDÉRANT le transfert futur de la rue du Quai à la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mettre à jour le plan concept et l'estimation budgétaire des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR a été mandatée par le passé pour faire l'étude d'un plan concept à cet endroit;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme BPR au montant de 10 000 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Brad McDonald,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme BPR pour mettre à jour le plan concept et l'estimation budgétaire concernant la réfection de la rue du Quai dans le secteur de Sandy-Beach.

QUE le mandat soit rémunéré sur une base forfaitaire pour un montant ne dépassant pas 10 000 \$, plus taxes.

QUE le financement soit imputable au règlement 847-03.

Gaspé, le 6 février 2007

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

*1<sup>er</sup> mai 2015*

Isabelle Vézina, greffière

*S.F*



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 5 mars 2007.

RÉS. 07-03-16                      PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS BPR  
ASSAINISSEMENT PETIT-CAP

CONSIDÉRANT QUE la mise en service des étangs a débuté au printemps 2006;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation d'un mandat de mise en service des ouvrages est une obligation envers le ministère des Affaires municipales et des Régions;

CONSIDÉRANT la demande de paiement de 15 603,57 \$, taxes incluses, de la firme BPR pour la surveillance, la production de plans tel que construit, les dépenses et la mise en service des ouvrages;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la facture s'avère conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Savage,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture de BPR au montant de 15 603,57 \$, taxes incluses, concernant le projet d'assainissement des eaux usées dans le secteur de Petit-Cap.

QUE le financement soit imputable au règlement d'emprunt 906-05.

Gaspé, le 6 mars 2007

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 5 mars 2007.

RÉS. 07-03-17

**MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
PLAN D'ACTION CONCERNANT L'USINE  
D'ÉPURATION DES EAUX DE GASPÉ**

CONSIDÉRANT QUE le débit entrant dans l'usine d'épuration des eaux usées de Gaspé dépasse son débit de conception;

CONSIDÉRANT QUE les exigences de rejets à l'affluent sont respectées mais que la marge de manœuvre est limitée;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs exige que la Ville de Gaspé trouve des solutions pour régulariser cette situation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme pour faire l'état de situation et proposer un plan d'action;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Progest Experts-conseils inc. au montant de 8 710 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Perry Fortin,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme Progest Experts-conseils inc. pour la préparation d'une partie du plan d'action concernant la capacité de traitement des eaux usées de Gaspé.

QUE le mandat soit rémunéré sur une base forfaitaire pour un montant ne dépassant pas 8 710 \$, taxes en sus.

QUE le financement soit imputable au fonds de roulement remboursé sur une période de 5 ans par les usagers des quartiers 4, 5 et 6.

Gaspé, le 6 mars 2007

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 19 mars 2007.

RÉS. 07-03-39 HONORAIRE COMPLÉMENTAIRE DE SERVICE POUR LA  
SURVEILLANCE DU CHANTIER AU L.E.S.  
(DOSSIER FERMETURE DU L.E.S.)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a accordé un mandat de surveillance de chantier au Consortium BPR-Progest en 2006 dans le cadre de la fermeture du L.E.S. de Pointe-Navarre au montant de 12 775 \$ (référence résolution 06-10-30);

CONSIDÉRANT QUE les travaux n'ont pu être totalement réalisés en 2006 à cause notamment des conditions météo et conséquemment, il est nécessaire de poursuivre les travaux au printemps 2007 sur une période d'environ une semaine;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'obtenir un accompagnement technique pour la poursuite du dossier de fermeture du site avec le Consortium BPR-Progest;

CONSIDÉRANT QUE les coûts supplémentaires sont justifiés notamment pour la surveillance de chantier, le service bureau et l'inspection finale;

CONSIDÉRANT QUE lesdits coûts supplémentaires s'élèvent à 5 875 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil accepte la proposition du Consortium BPR-Progest au montant de 5 875 \$, plus les taxes applicables.

QUE les dépenses soient imputables à même le règlement 661-97.

Gaspé, le 20 mars 2007

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 19 mars 2007.

RÉS. 07-03-57

MISE À NORME EAU POTABLE  
CARACTÉRISATION

CONSIDÉRANT QUE le processus de mise à norme de l'eau potable nécessite la réalisation d'une seconde campagne de caractérisation de l'eau potable brute pour les deux prises d'eau potable de la Ville, soit celles de Rivière-au-Renard et Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde par la présente un mandat à la firme Roche Groupe-conseil pour la réalisation d'une campagne de caractérisation de l'eau brute des deux secteurs ciblés, le tout selon l'offre de services reçue de la firme Roche le 15 mars 2007, au coût de 11 800 \$, plus taxes.

QUE cette dépense soit assumée par le fonds de roulement remboursé par les usagers du réseau d'aqueduc des quartiers concernés sur une période d'un an.

Gaspé, le 20 mars 2007

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 16 avril 2007.

RÉS. 07-04-53

**MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
PLANS ET DEVIS TEL QUE CONSTRUIT  
POUR LE PROJET DE LA RUE DES COTTON**

CONSIDÉRANT QUE les travaux du projet de mise en place de services municipaux sur la rue des Cotton sont terminés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de produire des plans et devis tel que construit pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les informations fournies par la réalisation de ce mandat seront nécessaires à la planification du projet de réfection de la rue du Quai;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Kwatroe Consultants inc. au montant de 2 200 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme Kwatroe Consultants inc. pour la réalisation des plans et devis tel que construit.

QUE le mandat soit rémunéré sur une base forfaitaire pour un montant ne dépassant pas 2 200 \$, taxes en sus.

QUE le financement soit imputable au règlement 847-03.

Gaspé, le 17 avril 2007

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 16 avril 2007.

RÉS. 07-04-54

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE À L'ANSE-AU-GRIFFON

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une ordonnance du ministère de Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour procéder à la mise aux normes des installations d'eau potable de la coopérative de l'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de produire une étude environnementale afin d'évaluer les risques et impacts écologiques reliés au projet;

CONSIDÉRANT QUE ladite étude est nécessaire à l'approbation d'une demande d'aide financière dans le cadre du FIMR;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Kwatro Consultants inc. au montant de 6 900 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Perry Fortin,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme Kwatro Consultants inc. pour la réalisation d'une étude environnementale.

QUE le mandat soit rémunéré sur une base forfaitaire pour un montant ne dépassant pas 6 900 \$, taxes en sus.

QUE le financement soit imputable au règlement 857-03.

Gaspé, le 17 avril 2007

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

14 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 7 mai 2007.

RÉS. 07-05-38

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA RUE DE LA REINE

CONSIDÉRANT le mauvais état du mur de soutènement de la rue de la Reine en face de la rue Wakeham;

CONSIDÉRANT QUE la glissière de sécurité et le trottoir à cet endroit nécessitent une réfection majeure;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche avait évalué les coûts de construction d'un mur de soutènement à cet endroit au montant de 205 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a reporté les travaux de construction étant donné que les coûts dépassaient largement les attentes du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec va effectuer, au cours de l'été, des travaux d'enfouissement de conducteur électrique à cet endroit;

CONSIDÉRANT QU'il serait avantageux pour Hydro-Québec et la Ville de Gaspé de coordonner les travaux de réfection et d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QU'après consultations, il s'avère que les coûts de construction pourraient être inférieurs au 205 200 \$ estimés par la firme Roche;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Kwatroe au montant de 3 600 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate Kwatroe Consultants inc. pour étudier différents concepts et réaliser les estimations pour la construction de mur de soutènement sur la rue de la Reine.

QUE le mandat soit rémunéré sur une base forfaitaire pour un montant ne dépassant pas 3 600\$, taxes en sus.

QUE le financement soit imputable à la réserve aménagement rue de la Reine, 55-910-70.

Gaspé, le 8 mai 2007

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 10 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 22 mai 2007.

RÉS. 07-05-66

MANDAT BÂTIMENT INDUSTRIEL  
ZONE INDUSTRIELLE SANDY BEACH

CONSIDÉRANT la demande élevée en matière de bâtiments industriels situés à proximité du chemin de fer et du port de mer de Sandy Beach;

CONSIDÉRANT la possibilité de disponibilité d'un bâtiment industriel dans ce secteur, lequel pourrait susciter l'utilisation du chemin de fer et du port de mer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Perry Fortin,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise par la présente la réalisation par la firme Kwatroe d'une étude de conversion d'un bâtiment industriel en une usine d'assemblage et de fabrication de composantes éoliennes, le tout pour un coût de 5 000 \$, plus taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-621-11-499 (contrat DEC/Ville de Gaspé).

Gaspé, le 23 mai 2007

(s) Aline Perry  
Aline Perry, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 4 juin 2007.

RÉS. 07-06-20 MANDAT D'INGÉNIERIE - DEVIS DE PERFORMANCE  
NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la décision du Conseil de poursuivre les discussions avec le CGER pour l'établissement d'un partenariat pour la fourniture et l'entretien d'équipements mobiles par le CGER à la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT la volonté du CGER d'utiliser le nouveau garage à partir de juin 2008 si possible;

CONSIDÉRANT la nécessité, pour respecter cet échéancier, de débiter le processus d'appel d'offres pour la construction du nouveau garage dans les plus brefs délais;

CONSIDÉRANT QUE l'option privilégiée par la Ville de Gaspé est d'aller en appel d'offres pour un projet de type « Clés en main » avec un devis de performance pour la construction du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Brad McDonald,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil accorde un contrat à la firme Kwatroe de 23 855 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'un devis de performance permettant d'aller de l'avant avec un appel d'offres pour la construction d'un nouveau garage pour le CGER et la Ville de Gaspé.

QUE la dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

Gaspé, le 5 juin 2007

(s) Aline Perry  
Aline Perry, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 10 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 4 juin 2007.

RÉS. 07-06-23      MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS - ROCHE  
CONSOMMATION D'EAU POTABLE ET BILAN D'EAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit procéder à la mise à normes de ses installations d'eau potable pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé produit une quantité d'eau potable anormalement élevée per capita;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de demandes d'aide financière, il est requis de rationaliser les débits de conception de façon à construire des installations de production d'eau très économiques;

CONSIDÉRANT QUE cette situation requiert de déterminer et localiser les pertes d'eau dues aux fuites et de circonscrire les usagers à forte consommation;

CONSIDÉRANT QUE les informations fournies par la réalisation d'un mandat de bilan d'eau seront nécessaires à la planification du projet de mise à normes des installations d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 2 février 2007 de la firme Roche au montant de 13 990 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Perry Fortin,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme Roche pour la réalisation d'une étude sur la consommation de l'eau potable ainsi que la réalisation d'un bilan d'eau telles que décrites dans son offre de service datée du 2 février 2007.

QUE le mandat soit rémunéré sur une base forfaitaire pour un montant ne dépassant pas 13 990 \$, taxes en sus.

QUE la dépense soit financée par les revenus provenant de la taxe d'accise fédérale sur l'essence.

Gaspé, le 5 juin 2007

(s) Aline Perry  
Aline Perry, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015  


Isabelle Vézina, greffière

S.F

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 9 juillet 2007.

RÉS. 07-07-26

ROUTES 132-197 RÉAMÉNAGEMENT  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MAMR

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec prévoit réaliser des travaux de réaménagement des routes 132 et 197 dans le secteur de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE ce projet du ministère des Transports aura des impacts locaux sur les infrastructures existantes d'aqueduc et d'égout de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports défraie normalement les infrastructures souterraines de la Ville qui sont affectées par les travaux du ministère;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet, il est de l'intention de la Ville de remplacer les sections désuètes des infrastructures souterraines qui ne seront pas affectées par les travaux du ministère des Transports du Québec, ceci afin de réaliser des économies par la réalisation de travaux conjoints;

CONSIDÉRANT QUE BPR a réalisé un rapport technique et financier relativement aux impacts sur les infrastructures de la Ville suite au réaménagement des routes 132 et 197 dans le secteur de Rivière-au-Renard et également évalué les travaux municipaux à réaliser conjointement à ceux du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions afin d'obtenir une aide financière pour la réalisation de ces travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé mandate BPR pour la préparation d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et des Régions.

QUE le coût de ce mandat est établi à 3 800 \$, taxes en sus.

QUE cette dépense soit imputée au fonds de roulement remboursable par les usagers du quartier 2 sur une période de deux (2) ans.

Gaspé, le 10 juillet 2007

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, mercredi le 18 juillet 2007.

RÉS. 07-07-43

PAIEMENT DE FACTURE KWATROE  
PLAN ATELIER C.G.E.R.

CONSIDÉRANT les mandats réalisés par la firme KWATROE dans le dossier du transfert du C.G.E.R. vers le parc industriel de York;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver le paiement de ces factures;

CONSIDÉRANT QUE la direction des travaux publics est en mesure d'attester que les services ont été complétés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal approuve, par la présente, le paiement des factures ci-après mentionnées auprès de la firme KWATROE :

Facture 486 =	4 501,03 \$	Code budgétaire : 984-07
Facture 480 =	6 814,21 \$	Code budgétaire : 984-07

Gaspé, le 19 juillet 2007

(s) Luc Savage  
Luc Savage, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

[Redacted signature]

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 4 septembre 2007.

RÉS. 07-09-08

MANDAT TERRAIN INDUSTRIEL  
PARC INDUSTRIEL DES AUGUSTINES  
ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 07-05-67

CONSIDÉRANT la demande reçue de la compagnie LM Glasfiber relativement à un support de la Ville de Gaspé en matière de fourniture d'un terrain pour l'entreposage de pales d'éolienne;

CONSIDÉRANT les exigences précises émises par la compagnie LM Glasfiber;

CONSIDÉRANT la nécessité d'évaluer la possibilité éventuelle de fournir à cette compagnie le terrain demandé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Brad McDonald,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise la Direction des Travaux publics à octroyer un mandat à la firme Kwatroe au montant de 7 500 \$, plus les taxes, pour la réalisation d'une étude permettant de vérifier la capacité éventuelle de la Ville de Gaspé à fournir un tel terrain ainsi que les coûts et conditions s'y rapportant.

QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt du parc industriel de York, numéro 921-05.

QUE la résolution 07-05-67 soit abrogée.

Gaspé, le 5 septembre 2007

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Monique Jeannotte  
Monique Jeannotte, greffier adjoint

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 1<sup>er</sup> octobre 2007.

RÉS. 07-10-20

RÉFECTION DU CENTRE DU VILLAGE DE  
RIVIÈRE-AU-RENARD - MANDAT D'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT le projet de réfection du centre du village de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT la volonté du ministère des Transports du Québec et de la Ville de Gaspé de réaliser une partie des travaux en 2008;

CONSIDÉRANT QUE pour que les travaux débutent en 2008, il est essentiel que les travaux de relevés de terrain, les études d'éclairage, les études hydrauliques pour les ponts à reconstruire, les études de solution pour les murs de soutènement requis, les termes de référence pour les études géotechniques et autres, et les calculs de partage de tranchées doivent être réalisés en 2007;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche est au droit de Consultants Lapel;

CONSIDÉRANT les mandats confiés à Consultants Lapel avant juin 2001;

CONSIDÉRANT de ce fait l'antériorité de la firme Roche dans le dossier;

CONSIDÉRANT les propositions de la firme Roche pour couvrir les travaux déjà mentionnés pour un montant total de 97 751,05 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Brad McDonald,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil accepte la proposition de Roche pour la réalisation des travaux précités pour un montant de 97 751,05 \$, plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputable au futur règlement d'emprunt.

QUE la résolution 07-09-51 soit abrogée.

Gaspé, le 2 octobre 2007

(s) Charles Aspirault  
Charles Aspirault, président

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, mercredi le 10 octobre 2007.

RÉS. 07-10-27

**MANDAT SERVICE PROFESSIONNEL  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX  
PROLONGEMENT DE LA RUE MARTIN**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de prolongement de la rue Martin vont débuter dans la semaine du 15 octobre 2007;

CONSIDÉRANT la proposition de BPR inc. pour la surveillance des travaux d'un montant de 120 276,96 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, cette proposition s'avère conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Perry Fortin,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accorde le mandat de surveillance de chantier et bureau des travaux pour le prolongement de la rue Martin à BPR inc. pour un montant de 120 276,96 \$, plus taxes, le tout sous réserve de la confirmation du financement à la hauteur de 90 % par la Sécurité civile du Québec et de l'obtention du certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

QUE le montant soit imputable au programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

Gaspé, le 11 octobre 2007

(s) Charles Aspirault  
Charles Aspirault, président

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 15 octobre 2007.

RÉS. 07-10-43

TRAVAUX CORRECTIFS - L.E.S.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a entrepris des travaux de fermeture du L.E.S. de Pointe-Navarre à l'été 2007 et que lesdits travaux étaient terminés à la fin du mois de juillet;

CONSIDÉRANT QUE les pluies du 9 août ayant causé les inondations ont également apporté des dégâts importants au niveau de l'ouvrage au L.E.S.;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent d'apporter les correctifs nécessaires avant la période hivernale afin d'éviter d'augmenter les dommages à l'ouvrage;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux sont admissibles au programme de remboursement offert par la Protection civile;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Ville a décidé de procéder par invitation auprès des entrepreneurs locaux susceptibles de réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT également qu'il est requis de mandater une firme d'ingénieurs conseils pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE Progest Experts-conseils inc. avait déjà établi les plans et effectué le suivi des travaux au L.E.S. durant l'été;

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires déposée par Progest Experts-conseil inc. en date du 5 octobre 2007 pour un budget de 1 500 \$ sur une base forfaitaire et excluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la proposition d'honoraires de la firme Progest Experts-conseils inc., au montant de 1 500 \$ sur une base forfaitaire, incluant les dépenses et excluant les taxes applicables.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputée à la sécurité publique.

Gaspé, le 17 octobre 2007

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

[Redacted signature]

Isabelle Vezina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 22 octobre 2007.

RÉS. 07-10-79 MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
PLANS ET DEVIS, RUE FOREST

CONSIDÉRANT QUE le projet domiciliaire mentionné en rubrique nécessite la mise à niveau des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'avoir des plans et devis pour pouvoir exécuter les travaux de mise à niveau;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Kwatro Consultant inc. au montant de 9 800 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme Kwatro consultants inc. pour préparer les plans et devis des travaux de mise à niveau du surpresseur d'aqueduc qui alimente la rue Forest et du poste de pompage d'eaux usées SP-22.

QUE le mandat soit rémunéré sur une base forfaitaire, pour un montant ne dépassant pas 9 800 \$, taxes en sus.

QUE le financement soit imputable au code budgétaire 55-910-76, réserve pour développement domiciliaire.

Gaspé, le 23 octobre 2007

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

[Redacted signature]

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 30 octobre 2007.

RÉS. 07-10-100

MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS  
PROLONGEMENT RUE MARTIN, PHASE II

CONSIDÉRANT QUE suite au sinistre des 8 et 9 août 2007, un grand nombre de citoyens devront être relocalisés sur la rue Martin;

CONSIDÉRANT QU'il apparaît qu'il n'aura pas suffisamment de terrains disponibles dans la phase I et que la Ville doit envisager de préparer les plans et devis pour la phase II;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme BPR pour la phase II d'un montant de 21 806 \$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat pour les plans et devis de la phase II, prolongement de la rue Martin, à la firme BPR pour un montant de 21 806 \$, plus taxes, le tout sous réserve de l'approbation de la Sécurité civile.

QUE le montant soit imputable au programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

Gaspé, le 31 octobre 2007

(s) Denis Sinnett  
Denis Sinnett, président

(s) Dave Ste-Croix  
Dave Ste-Croix, greffier adjoint

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 30 octobre 2007.

RÉS. 07-10-101                    ACCEPTATION SOUMISSION - FOURNITURE DE  
SERVICES POUR LA PRODUCTION DU PLAN D'INTERVENTION  
POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES  
D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QU'un plan d'intervention est requis pour être admissible aux différents programmes de subvention, tel que stipulé par le ministère des Affaires municipales et des Régions;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux (2) propositions pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

- BPR :                    95
- Roche Itée :           95

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

- BPR :                    19.33
- Roche Itée            20.64

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Perry Fortin,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat de production du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout à la firme Roche Itée pour un montant de 70 250 \$, excluant les taxes.

QUE la dépense soit financée par la taxe fédérale d'accise sur l'essence.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 31 octobre 2007

(s) Denis Sinnett  
Denis Sinnett, président

(s) Dave Ste-Croix  
Dave Ste-Croix, greffier adjoint

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 10 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 19 novembre 2007.

RÉS. 07-11-60

MANDAT DE SURVEILLANCE  
PONT TEMPORAIRE CORTE-REAL

CONSIDÉRANT QUE le pont temporaire de Corte-Real sera mis en place sous peu;

CONSIDÉRANT QU'une surveillance des travaux est exigée par la Sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis ont été réalisés par la firme Roche ltée et qu'il est préférable d'utiliser la même firme pour la surveillance;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Roche ltée pour un montant de 9 800 \$, plus taxes, pour une surveillance et un certificat de conformité des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Sinnett,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat de surveillance du pont temporaire de Corte-Real à la firme Roche ltée pour un montant de 9 800 \$, plus taxes, le tout sous réserve de la confirmation du financement par la Sécurité civile du Québec.

QUE le montant soit imputable au programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

Gaspé, le 20 novembre 2007

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 19 novembre 2007.

RÉS. 07-11-61

MANDAT DE SURVEILLANCE  
PONT TEMPORAIRE RUE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE le pont temporaire de la rue des Loisirs sera mis en place sous peu;

CONSIDÉRANT QU'une surveillance des travaux est exigée par la Sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis ont été réalisés par la firme Roche Itée et qu'il est préférable d'utiliser la même firme pour la surveillance;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Roche Itée pour un montant de 5 900 \$, plus taxes, pour une surveillance et un certificat de conformité des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat de surveillance du pont temporaire de la rue des Loisirs à la firme Roche Itée pour un montant de 5 900 \$, plus taxes, le tout sous réserve de la confirmation du financement par la Sécurité civile du Québec.

QUE le montant soit imputable au programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

Gaspé, le 20 novembre 2007

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 19 novembre 2007.

RÉS. 07-11-62

MANDAT DE SURVEILLANCE  
BÉQUILLE RUE DU BANC

CONSIDÉRANT QUE les travaux de consolidation de la rue du Banc demandent une surveillance permanente de la part de la Sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE cet ouvrage est dans un état avancé de détérioration et que les travaux doivent obligatoirement être faits selon les règles de l'art;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Roche ltée pour la surveillance sur une base horaire d'un montant maximum de 9 500 \$, plus taxes, pour une surveillance et un certificat de conformité des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat de surveillance des travaux de la rue du Banc à la firme Roche ltée pour un montant de 9 500 \$, plus taxes, le tout sous réserve de la confirmation du financement par la Sécurité civile du Québec.

QUE le montant soit imputable au programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

Gaspé, le 20 novembre 2007

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 19 novembre 2007.

RÉS. 07-11-65

MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
ALIMENTATION EN EAU POTABLE À L'ANSE-AU-GRIFFON

CONSIDÉRANT QU'il est demandé par Développement économique Canada de réaliser une évaluation environnementale dans le cadre du projet d'alimentation en eau potable du secteur de l'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT QUE la firme mandatée pour réaliser cette étude manque de données techniques pour finaliser son étude;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser certains points techniques et l'emplacement précise des divers équipements de captage, traitement et distribution d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR Groupe-conseil a déposé une offre de services au montant de 8 600 \$, taxes en sus, pour préciser les détails techniques susmentionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Perry Fortin,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie un mandat à la firme BPR Groupe-conseil pour préciser les plans préliminaires du réseau d'alimentation d'eau potable du secteur de l'Anse-au-Griffon, pour un montant ne dépassant pas 8 600 \$, taxes en sus.

QUE la dépense soit financée par le règlement d'emprunt 857-03.

Gaspé, le 20 novembre 2007

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 3 décembre 2007.

RÉS. 07-12-17

MANDAT RELEVÉS - PONT DE LA  
RIVIÈRE ANSE-AU-GRIFFON

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des relevés pour la réalisation de l'étude hydraulique pour la rivière Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois (3) propositions;

CONSIDÉRANT QU'une analyse qualitative des soumissionnaires a été effectuée selon les règles;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

- Roche ltée : 86 %
- Génivar : 84 %
- Kwatro Consultants : 76 %

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit après application de la formule :

- Roche ltée : 145,54
- Génivar : 38,86
- Kwatro Consultants : 57,44;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Perry Fortin,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat de relevés de la rivière Anse-au-Griffon à la firme Roche ltée pour un montant de 9 343,90 \$, taxes incluses, le tout sous réserve de l'approbation de la Sécurité civile du Québec.

QUE le montant soit imputable au programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

Gaspé, le 4 décembre 2007

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 3 décembre 2007.

RÉS. 07-12-18

MANDAT RELEVÉS - PONT DE LA  
RIVIÈRE PETITE-FOURCHE

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des relevés pour la réalisation de l'étude hydraulique pour la rivière Petite-Fourche;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois (3) propositions;

CONSIDÉRANT QU'une analyse qualitative des soumissionnaires a été effectuée selon les règles;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

- Roche Itée : 86 %
- Génivar : 84 %
- Kwatro Consultants : 76 %

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit après application de la formule :

- Roche Itée : 140,41
- Génivar : 37,93
- Kwatro Consultants : 44,16;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Sinnett,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat de relevés de la rivière Petite-Fourche à la firme Roche Itée pour un montant de 9 685,75 \$, taxes incluses, le tout sous réserve de l'approbation de la Sécurité civile du Québec.

QUE le montant soit imputable au programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

Gaspé, le 4 décembre 2007

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 10 décembre 2007.

RÉS. 07-12-67

MANDAT RELEVÉS  
PONT DE LA RUE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des relevés pour la réalisation de l'étude hydraulique pour la rivière au Renard;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Roche ltée pour un montant de 9 685,75 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat de relevés de la rivière au Renard à la firme Roche ltée pour un montant de 9 685,75 \$, taxes incluses, le tout sous réserve de l'approbation de la Sécurité civile du Québec.

QUE le montant soit imputable au programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

Gaspé, le 11 décembre 2007

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 18 décembre 2007.

RÉS. 07-12-87

PAIEMENT DE FACTURE BPR  
PROJET PROLONGEMENT RUE MARTIN

CONSIDÉRANT la facture de surveillance, chantier et bureau de BPR inc. d'un montant de 55 234,25 \$, plus taxes, pour les travaux de prolongement de la rue Martin;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la facture s'avère conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Perry Fortin,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture de BPR inc. d'un montant de 55 234,25 \$, plus taxes, le tout sous réserve de l'approbation de la Sécurité civile.

QUE le montant soit imputable au programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

Gaspé, le 19 décembre 2007

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

*19 mai 2015*

Isabelle Vézina, greffière

*S.F.*

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 21 janvier 2008.

RÉS. 08-01-15

PAIEMENT FACTURE - KWATROE

CONSIDÉRANT le mandat réalisé dans le dossier de conversion de l'usine de GDS en garage municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver le paiement de la facture numéro 650;

CONSIDÉRANT QUE la Direction du Service des travaux publics est en mesure de confirmer que le travail a été réalisé concernant cette facturation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Sinnett,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 650 de Kwatroe consultants inc. au montant de 3 361 \$, plus taxes, dans le dossier de la relocalisation du garage municipal.

QUE la dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

Gaspé, le 22 janvier 2008

(s) Charles Aspirault  
Charles Aspirault, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 21 janvier 2008.

RÉS. 08-01-18                      PAIEMENT DE FACTURE NUMÉRO 115-07  
PROGEST

CONSIDÉRANT la facture numéro 115-07 concernant la préparation du devis d'appel d'offres pour les services professionnels dans le cadre du projet de réfection des routes 132 et 197 à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la facture s'avère conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Brad McDonald,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 115-07 de Progest Experts conseils inc. pour un montant de 4 275 \$, taxes en sus.

QUE le financement soit imputable au futur règlement d'emprunt.

Gaspé, le 22 janvier 2008

(s) Charles Aspirault  
Charles Aspirault, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 21 janvier 2008.

RÉS. 08-01-19                      MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
CONSOMMATION D'EAU ARÉNA DE RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des compteurs d'eau a révélé que l'aréna de Rivière-au-Renard compte parmi les plus grands consommateurs d'eau potable de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la majorité de cette consommation d'eau à l'aréna est utilisée pour des fins de refroidissement;

CONSIDÉRANT QUE ce procédé n'est pas efficace d'un point de vue économique et environnemental et peut être perçu comme un gaspillage d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il est requis, dans le cadre de la mise aux normes des installations d'eau potable, de trouver des solutions pour réduire la consommation d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le système de refroidissement de l'aréna nécessite une analyse globale de son système de réfrigération;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Kwatroe datée du 30 novembre 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Savage,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme Kwatroe Consultants inc. pour la réalisation de l'analyse du système de réfrigération de l'aréna de Rivière-au-Renard.

QUE le mandat soit rémunéré sur une base forfaitaire pour un montant ne dépassant pas 3 200 \$, taxes en sus.

QUE le financement soit imputable aux revenus provenant de la taxe d'accise fédérale sur l'essence.

Gaspé, le 22 janvier 2008

(s) Charles Aspirault  
Charles Aspirault, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 4 février 2008.

RÉS. 08-02-04 ACCEPTATION SOUMISSION - SERVICES PROFESSIONNELS  
ÉTUDE DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE INDUSTRIELLE ET  
DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRE ET PORTUAIRE  
CONNEXES DE SANDY-BEACH

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public pour une proposition de services professionnels pour la préparation d'une étude de développement de la zone industrielle et des infrastructures ferroviaire et portuaire connexes de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT QU'une analyse qualitative des soumissions reçues a été effectuée selon les règles;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le pointage s'établissait comme suit :

- Roche ltée, Groupe-conseil : 10,57
- BPR-DAA : 16,34
- Genivar : 20,82;

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des propositions quantitatives, le résultat était le suivant :

- Roche ltée, Groupe-conseil : 123 929 \$, taxes incluses
- BPR-DAA : 81 168 \$, taxes incluses
- Genivar : 67 725 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Brad McDonald,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil octroie le mandat de services professionnels pour l'étude de développement de la zone industrielle et des infrastructures ferroviaire et portuaire connexes de Sandy-Beach à la firme Genivar pour un montant de 67 725 \$, taxes incluses.

QUE la dépense soit imputée au programme d'aide financier de Développement économique Canada relatif au port de mer.

Gaspé, le 5 février 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 4 février 2008.

RÉS. 08-02-33

ÉTUDE COUP DE BÉLIER  
STATION POMPAGE NUMÉRO 2

CONSIDÉRANT QUE des pannes électriques survenues ces dernières années ont occasionné des problèmes de pression au niveau de la conduite principale d'amenée d'eau vers le réservoir de York;

CONSIDÉRANT QUE par ce fait, cette conduite principale semble montrer des signes de faiblesse;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer une étude approfondie au niveau de ce réseau en ce qui a trait au coup de bélier, afin de diminuer les risques de rupture de cette conduite;

CONSIDÉRANT QUE le budgétaire soumis par la firme Kwatroe pour une telle étude s'élève à 9 000 \$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Brad McDonald,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le Service des travaux publics à octroyer un mandat à la firme Kwatroe au montant de 9 000 \$, plus taxes, pour une étude anti coup de bélier sur la conduite principale entre la station de pompage de la rivière St-Jean et le réservoir de York.

QUE ce projet soit financé par la taxe d'accise fédérale sur l'essence.

Gaspé, le 5 février 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 5 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 4 février 2008.

RÉS. 08-02-38

MANDAT D'ÉVALUATION DES RISQUES  
DE DANGER - ESPACE CLOS

CONSIDÉRANT le plan d'action que la Ville de Gaspé s'est donnée concernant les interventions en espace clos afin de répondre aux exigences du Règlement sur la santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QU'une évaluation approfondie des risques de danger de chacune des stations de pompage ( $\pm$  20) doit être effectuée afin d'établir les procédures spécifiques d'intervention à chacune d'elle;

CONSIDÉRANT les demandes de prix effectuées auprès de divers fournisseurs offrant ce service;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Kwatroe Consultants inc. s'avère celle la plus profitable au montant de 8 900 \$, plus taxes, pour l'évaluation des risques au niveau des stations de pompage ( $\pm$  20);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Sinnett,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de Kwatroe Consultants inc. au montant de 8 900 \$, plus taxes, pour le mandat relié à l'évaluation des risques de danger spécifiques à nos espaces clos (stations de pompage) afin de répondre au Règlement sur la santé et sécurité au travail.

QUE ce montant soit imputable à la taxe d'accise fédérale sur l'essence.

Gaspé, le 5 février 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

S.F.

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 3 mars 2008.

RÉS. 08-03-04

ACCEPTATION SOUMISSION  
ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ PONT RUE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation concernant le projet en titre, la Ville a reçu quatre (4) soumissions :

- Roche Itée, Groupe-conseil 14 560,88 \$, taxes incluses
- Progest Experts-conseils inc. 9 707,25 \$, taxes incluses
- Genivar inc. 11 061,75 \$, taxes incluses
- BPR 19 136,83 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la soumission de la firme Progest Experts-conseils inc. au montant de 9 707,28 \$, taxes incluses, s'avère la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu l'approbation de la Sécurité civile afin d'octroyer ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Savage,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le contrat de l'étude d'opportunité concernant la relocalisation du pont des Loisirs à la firme Progest Experts-conseils inc. au montant de 9 707,25 \$, taxes incluses, le tout, sous approbation de la Sécurité civile.

QUE ce montant soit imputable au programme d'aide financière spécifique de la Sécurité civile, décret numéro 758-2007.

Gaspé, le 4 mars 2008

(s) Charles Aspirault  
Charles Aspirault, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

  
Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 17 mars 2008.

RÉS. 08-03-57

MISE À NORME DE L'EAU POTABLE  
CARACTÉRISATION

CONSIDÉRANT QUE le processus de mise à norme de l'eau potable nécessite la réalisation d'une seconde campagne de caractérisation de l'eau potable brute pour les deux prises d'eau potable de la Ville, soit celles de Rivière-au-Renard et Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Savage,

Et résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde par la présente un mandat à la firme Roche Groupe-conseil pour la réalisation d'une campagne de caractérisation de l'eau brute des deux secteurs ciblés, le tout selon l'offre de service reçue de la firme Roche le 15 mars 2007, au montant de 1 800 \$, plus taxes.

QU'un montant de 10 000 \$ soit alloué pour couvrir l'ensemble des analyses en laboratoire requises dans le cadre de ce mandat.

QUE cette dépense soit assumée par le fonds de roulement remboursé par les usagers du réseau d'aqueduc des quartiers concernés sur une période d'un an.

Gaspé, le 18 mars 2008

(s) Denis Sinnett  
Denis Sinnett, président

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

[Redacted signature area]

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 17 mars 2008.

RÉS. 08-03-58

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES BPR  
ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 07-11-65 mandatait la firme BPR pour préciser les plans préliminaires du réseau d'alimentation d'eau potable du secteur de l'Anse-au-Griffon pour un montant de 8 600 \$;

CONSIDÉRANT QUE les questions reliées à l'évaluation environnementale de DEC ont exigé des précisions supplémentaires et généré des dépassements du budget demandé par BPR dans le cadre du mandat précité;

CONSIDÉRANT la demande d'honoraires supplémentaires de la firme BPR datée du 14 février 2008 au montant de 1 950 \$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Perry Fortin,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'honoraires supplémentaires de la firme BPR pour un montant ne dépassant pas 1 950 \$, plus taxes.

QUE ce montant soit rémunéré sur une base horaire.

QUE la dépense soit financée par le règlement d'emprunt 985-07.

Gaspé, le 18 mars 2008

(s) Denis Sinnett  
Denis Sinnett, président

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 17 mars 2008.

RÉS. 08-03-76

PAIEMENT FACTURES KWATROE  
USINE GDS / GARAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT le nouveau projet concernant le garage municipal avec intégration du Centre de service du ministère des Transports du Québec dans l'ancienne usine GDS;

CONSIDÉRANT QU'afin d'avancer dans ce dossier, il était essentiel de présenter des plans officiels aux organismes concernés par ce dossier afin de démontrer la faisabilité de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE des mandats bien définis ont été demandés à la firme Kwatro Consultants inc. dans ce dossier;

CONSIDÉRANT la facture numéro 697 au montant de 5 102 \$, plus taxes, et la facture numéro 698 au montant de 4 530 \$, plus taxes, en rapport au dossier de l'intégration du Centre de service du ministère des Transports du Québec au futur garage municipal, présentées par la firme Kwatro Consultants inc.;

CONSIDÉRANT QUE ce travail a été complété et les plans ont été présentés aux divers organismes concernés dans ce dossier avec les documents explicatifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Savage,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise le paiement des factures numéro 697, au montant de 5 102 \$ plus taxes, et numéro 698, au montant de 4 530 \$ plus taxes, en rapport au dossier d'intégration du Centre de service du ministère des Transports au futur garage municipal.

QUE cette dépense soit imputable au règlement d'emprunt 1003-07.

Gaspé, le 18 mars 2008

(s) Denis Sinnett  
Denis Sinnett, président

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 5 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement à la salle de l'hôtel de ville, vendredi le 11 avril 2008.

RÉS. 08-04-42                      SERVICES PROFESSIONNELS - RÉFECTION DU CENTRE  
DU VILLAGE DE RIVIÈRE-AU-RENARD  
MANDAT EN INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT le projet de réfection du centre du Village de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT la volonté du ministère des Transports du Québec et de la Ville de Gaspé de réaliser des travaux en 2008;

CONSIDÉRANT que la firme Roche Itée est aux droits de Consultants Lapel;

CONSIDÉRANT les mandats confiés à Consultants Lapel avant juin 2001;

CONSIDÉRANT de ce fait l'antériorité de la firme Roche Itée dans le dossier;

CONSIDÉRANT la résolution 07-10-20;

CONSIDÉRANT QUE par cette dernière, le Conseil municipal confiait à la firme Roche Itée, les travaux de relevés de terrain, les études d'éclairage, les études hydrauliques pour les ponts à reconstruire, les études de solution pour les murs de soutènement requis, les termes de référence pour les études géotechniques et autres, et les calculs de partage de tranchées;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Roche Itée du 15 octobre 2007 (réf : 47439-000 : mise à jour du 15 octobre 2007);

CONSIDÉRANT la correspondance de la firme Roche Itée à la Ville de Gaspé, du 9 novembre 2007, relativement à l'engagement de la firme de sous-traiter une partie des travaux à des firmes d'ingénierie locales;

CONSIDÉRANT le projet de contrat de services professionnels entre la Ville de Gaspé et la firme Roche Itée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Brad McDonald,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la proposition de la firme Roche Itée pour la réalisation du projet du centre du Village à Rivière-au-Renard, le tout conditionnel à la signature d'un contrat de services professionnels avec la Ville de Gaspé.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents contractuels requis.

Gaspé, le 14 avril 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 4 mai 2015

  
Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement à la salle de l'hôtel de ville, vendredi le 11 avril 2008.

RÉS. 08-04-44

MANDAT DE SURVEILLANCE  
DALLE ARÉNA DE RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la dalle de l'aréna de Rivière-au-Renard sont présentement débutés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater la firme Kwatroe Consultants inc. pour la surveillance de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme Kwatroe Consultants inc. a présenté une offre de service sur une base horaire qui respecte les décrets pour les services professionnels, soit 86 \$/h, plus taxes, pour la surveillance bureau, et 80 \$/h, plus taxes, pour la surveillance chantier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'allouer une banque de 70 heures pour la surveillance bureau et une de 250 heures pour la surveillance chantier, banque d'heures qui sera gérée par le Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal alloue une banque de 70 heures à 86 \$/h, plus taxes, pour la surveillance bureau, et une banque de 250 heures à 80 \$/h, plus taxes, pour la surveillance chantier, à la firme Kwatroe Consultants inc. pour la surveillance des travaux concernant la dalle de l'aréna de Rivière-au-Renard.

QUE ces banques d'heures allouées soient gérées par le Service des travaux publics de la Ville de Gaspé.

QUE ce montant soit imputable au règlement d'emprunt 975-07.

Gaspé, le 14 avril 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

  
Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement à la salle de l'hôtel de ville, vendredi le 11 avril 2008.

RÉS. 08-04-46                      ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR SERVICES  
PROFESSIONNELS - PLANS ET DEVIS  
AQUEDUC ANSE-AU-GRIFFON

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à la conception des plans et devis concernant le projet de mise aux normes des infrastructures d'eau potable du secteur de l'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois (3) propositions pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

BPR-Infrastructure inc. :	89
Consortium Roche-Kwatroe :	87
Genivar Société en commandite :	85

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

BPR-Infrastructure inc. :	18.11
Consortium Roche-Kwatroe :	30.35
Genivar Société en commandite :	17.94

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat de plans et devis concernant le projet de mise aux normes des infrastructures d'eau potable du secteur de l'Anse-au-Griffon au Consortium Roche-Kwatroe pour un montant de 45 144,35 \$, taxes incluses.

QUE le montant de ce mandat soit financé par le règlement 985-07.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 14 avril 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 17 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 5 mai 2008.

RÉS. 08-05-14

MANDAT HYDROLOGIQUE  
SECTEUR DE L'AÉROPORT

CONSIDÉRANT les problèmes de drainage récurrents dans le secteur de l'aéroport;

CONSIDÉRANT QUE ces problèmes de drainage causent des dommages importants aux infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'effectuer une étude hydrologique dans ce secteur, afin de trouver une solution définitive à cette problématique;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme BPR;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Brad McDonald,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accorde un mandat à la firme BPR pour réaliser une étude hydrologique dans le secteur de l'aéroport afin de solutionner les problèmes récurrents de drainage dans ce secteur.

QUE ce mandat soit rémunéré sur une base forfaitaire pour un montant ne dépassant pas 14 700 \$, plus taxes.

QUE le montant soit financé par le surplus accumulé affecté, aéroport 55-910-42.

Gaspé, le 6 mai 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 5 mai 2008.

RÉS. 08-05-25                      INSPECTION IMMEUBLE RUE REVAL EST  
KWATROE

CONSIDÉRANT QUE le 17 mars 2008 en soirée, le Service de protection contre les incendies de la Ville de Gaspé a reçu des appels de la part d'occupants d'un immeuble inquiets des risques d'effondrement d'un bâtiment suite à des bruits de structure dans le toit;

CONSIDÉRANT QUE le Chef de district s'est rendu sur place et a corroboré ces faits;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de prendre les moyens d'assurer la sécurité des lieux en pareil cas (nuit, évaluation des risques, etc.);

CONSIDÉRANT QU'une expertise externe a été requise dans ce dossier avant de permettre la réintégration de l'immeuble, coût du mandat de 1 918 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 735 du 18 mars 2008, au coût de 1 918 \$, taxes en sus.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-220-00-649.

Gaspé, le 6 mai 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

  
Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 5 mai 2008.

RÉS. 08-05-37

MANDAT KWATROE  
ANALYSE DU PARC INDUSTRIEL DE RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT la demande de planification, d'aménagement et de développement annoncé par la Ville et la Corporation de développement dans le secteur de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT la demande de municipalisation du parc industriel de Rivière-au-Renard auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ce, depuis la fin des années 1980;

CONSIDÉRANT les échéanciers jamais respectés à date par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans ce dossier ainsi que les nouveaux enjeux à évaluer, notamment en regard des nouvelles exigences gouvernementales, de l'état des infrastructures et des risques inhérents à cette municipalisation;

CONSIDÉRANT la nécessité d'évaluer le plus précisément possible les risques et coûts futurs pour la Ville en regard de cette municipalisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accorde à la firme Kwatroe le mandat décrit dans l'offre de service du 2 mai 2008, au coût de 7 125 \$, taxes en sus.

QUE cette dépense soit imputée au budget consenti pour l'élaboration du plan de développement et d'aménagement de Rivière-au-Renard, le tout sous réserve de l'approbation de cette dépense par la Corporation de développement de Rivière-au-Renard.

Gaspé, le 6 mai 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 20 mai 2008.

RÉS. 08-05-61

MANDAT SURVEILLANCE DES TRAVAUX  
PROLONGEMENT DE LA RUE MARTIN, PHASE 2

CONSIDÉRANT QUE les travaux de prolongement de la rue Martin vont débuter fin mai;

CONSIDÉRANT la proposition de BPR inc. pour la surveillance des travaux d'un montant de 58 967,14 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, cette facture s'avère conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accorde le mandat de surveillance de chantier et bureau des travaux pour le prolongement de la rue Martin, phase 2, à BPR inc. pour un montant de 58 967,74 \$, plus taxes, le tout sous réserve de l'approbation de la Sécurité civile.

QUE ce montant soit imputable au programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

Gaspé, le 21 mai 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Dave Ste-Croix  
Dave Ste-Croix, greffier adjoint

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 5 mai 2008.

RÉS. 08-05-37

MANDAT KWATROE  
ANALYSE DU PARC INDUSTRIEL DE RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT la demande de planification, d'aménagement et de développement annoncé par la Ville et la Corporation de développement dans le secteur de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT la demande de municipalisation du parc industriel de Rivière-au-Renard auprès du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et ce, depuis la fin des années 1980;

CONSIDÉRANT les échéanciers jamais respectés à date par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dans ce dossier ainsi que les nouveaux enjeux à évaluer, notamment en regard des nouvelles exigences gouvernementales, de l'état des infrastructures et des risques inhérents à cette municipalisation;

CONSIDÉRANT la nécessité d'évaluer le plus précisément possible les risques et coûts futurs pour la Ville en regard de cette municipalisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accorde à la firme Kwatroe le mandat décrit dans l'offre de service du 2 mai 2008, au coût de 7 125 \$, taxes en sus.

QUE cette dépense soit imputée au budget consenti pour l'élaboration du plan de développement et d'aménagement de Rivière-au-Renard, le tout sous réserve de l'approbation de cette dépense par la Corporation de développement de Rivière-au-Renard.

Gaspé, le 6 mai 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 2 juin 2008.

RÉS. 08-06-17            BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR  
RELEVÉS COMPLÉMENTAIRES - MISE À NORME DES  
INSTALLATIONS D'EAU POTABLE À L'ANSE-AU-GRIFFON

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une ordonnance du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour procéder à la mise aux normes des installations d'eau potable de la coopérative d'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT QUE des relevés terrains supplémentaires sont requis pour l'implantation de la conduite de distribution qui sera comprise entre les adresses 572 et 542, boulevard du Griffon;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 26 mai 2008 de la firme Roche au montant de 2 900 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Perry Fortin,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte le budget forfaitaire de la firme Roche au montant de 2 900 \$, taxes en sus, pour la réalisation des relevés complémentaires dans le cadre du projet de mise aux normes des infrastructures d'eau potable du secteur de l'Anse-au-Griffon.

QUE le montant soit financé par le règlement d'emprunt 985-07.

Gaspé, le 3 juin 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

*4 mai 2015*  
[Redacted signature]

Isabelle Vézina, greffière

*S.F.*

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 2 juin 2008.

RÉS. 08-06-32

OUVERTURE DE SOUMISSION  
PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT  
DE LA RIVIÈRE PETITE-FOURCHE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation effectué auprès de 4 fournisseurs pour la réalisation des plans et devis pour la reconstruction du pont de la rivière Petite-Fourche;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu 2 soumissions et qu'après qualitatif, la Ville a obtenu les pointages suivants :

Roche ltée : 18.64  
BPR inc. : 20.32

CONSIDÉRANT QUE les 2 soumissions sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Sinnett,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil octroie le mandat de plans et devis pour la reconstruction du pont de la rivière Petite-Fourche à BPR inc. pour un montant de 66 450 \$, plus taxes.

QUE le montant soit financé à 90 % par le programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 3 juin 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 2 juin 2008.

RÉS. 08-06-33

OUVERTURE DE SOUMISSION  
PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT  
DE LA RIVIÈRE ANSE-AU-GRIFFON

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation effectué auprès de 4 fournisseurs pour la réalisation des plans et devis pour le projet de reconstruction du pont de la rivière Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu 3 soumissions et qu'après analyse et qualitatif, la Ville obtient les pointages suivants :

Roche Itée : 24.22  
BPR inc. : 23.25  
Genivar S.E.C. : 25.92

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le plus bas soumissionnaire s'avère conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Perry Fortin,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil octroie le mandat de plans et devis pour la reconstruction du pont de la rivière Anse-au-Griffon à Genivar S.E.C. pour un montant de 52 450 \$, plus taxes.

QUE le montant soit financé à 90 % par le programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 3 juin 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A5

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 2 juin 2008.

RÉS. 08-06-34

OUVERTURE DE SOUMISSION  
PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT  
DE LA RIVIÈRE AU RENARD

CONSIDÉRANT QU'après un appel d'offres sur invitation effectué auprès de 4 fournisseurs pour les plans et devis de reconstruction du pont de la rivière au Renard;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu 2 soumissions et qu'après analyse et qualitatif, la Ville obtient les pointages suivants :

Roche Itée : 23.66  
BPR inc. : 21.76

CONSIDÉRANT QU'après analyse, les 2 soumissionnaires ont exclu volontairement l'étude hydraulique de leur proposition;

CONSIDÉRANT QU'il y aura lieu de demander des propositions pour la réalisation d'étude hydraulique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil octroie le mandat de plans et devis pour la reconstruction du pont de la rivière au Renard à Roche Itée pour un montant de 56 625 \$, plus taxes, excluant l'étude hydraulique.

QUE le montant soit financé à 90 % par le programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 3 juin 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 2 juin 2008.

RÉS. 08-06-35

MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS  
RECONSTRUCTION PONCEAU  
DE LA RUE JALBERT

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation pour le projet en titre, la Ville a dû rejeter la soumission;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé une proposition de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une proposition de Progest Experts conseils inc. pour un montant de 17 893 \$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil octroie le mandat de plans et devis pour la reconstruction du ponceau de la rue Jalbert à Progest Experts conseils inc. pour un montant de 17 893 \$, plus taxes.

QUE le montant soit financé à 90 % par le programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 3 juin 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 16 juin 2008.

RÉS. 08-06-76

MANDAT ÉTUDE HYDRAULIQUE ET FORAGE  
PONCEAU DE LA RUE JALBERT

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser une étude hydraulique et une étude géotechnique pour la reconstruction du ponceau de la rue Jalbert;

CONSIDÉRANT la proposition de Progest Experts conseils inc. pour la réalisation du mandat au montant de 9 400 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la proposition est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil accorde le mandat pour l'étude hydraulique et l'étude géotechnique du projet de reconstruction du ponceau de la rue Jalbert à Progest Experts conseils inc. pour un montant de 9 400 \$, plus taxes, le tout sous réserve de l'approbation de la Sécurité civile.

QUE le montant soit imputable au programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

Gaspé, le 17 juin 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement à la salle de l'hôtel de ville, mercredi le 25 juin 2008.

RÉS. 08-06-109

**MANDAT D'INGÉNIERIE STRUCTURALE POUR  
L'AMÉNAGEMENT DU GARAGE MUNICIPAL DANS  
L'ANCIENNE USINE G.D.S.**

CONSIDÉRANT la proposition reçue de la firme Kwatro Consultants inc. relativement aux travaux d'ingénierie requis pour l'aménagement de l'ancienne usine G.D.S. en garage municipal;

CONSIDÉRANT QUE Kwatro Consultants inc. est dans le dossier depuis le début des pourparlers et a réalisé les plans conceptuels du projet;

CONSIDÉRANT QUE deux locataires doivent emménager rapidement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Sinnett,

Et résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé mandate la firme Kwatro Consultants inc. pour les services d'ingénierie structurale de la mezzanine, des ouvertures de portes et fenêtres et de l'aménagement des locaux pour les deux clients industriels du nouveau garage municipal au coût de 21 950 \$, plus taxes.

QUE cette dépense soit imputée au règlement 1003-07.

Gaspé, le 26 juin 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 14 juillet 2008.

RÉS. 08-07-11 MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
DEMANDE D'ENFOUISSEMENT DE LIGNES ÉLECTRIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé souhaite procéder à l'enfouissement de lignes électriques à des endroits stratégiques de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de soumettre les projets à Hydro-Québec et de présenter un dossier en bonne et due forme;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Kwatro Consultants inc. datée du 14 juillet 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme Kwatro Consultants inc. pour la présentation des demandes d'enfouissement des lignes électriques auprès d'Hydro-Québec.

QUE le mandat soit rémunéré sur une base horaire pour un montant ne dépassant pas 7 500 \$, taxes en sus.

QUE le montant soit financé par le surplus non affecté.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 15 juillet 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce Ami 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 14 juillet 2008.

RÉS. 08-07-13

MANDAT KWATROE  
BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL  
DE RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT l'évolution du dossier du bâtiment multifonctionnel de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme d'ingénieurs pour réaliser le schéma d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé mandate Kwatroe Consultants inc. afin d'effectuer le schéma d'aménagement du bâtiment multifonctionnel de Rivière-au-Renard et autorise l'envoi de la demande de subvention FIMR au coût de 5 960 \$, plus taxes.

QUE cette dépense soit prise à même le fonds général et remboursable par le futur règlement d'emprunt.

Gaspé, le 15 juillet 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 14 juillet 2008.

RÉS. 08-07-38

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX  
CULÉE DU PONT GAUDREAU

CONSIDÉRANT les travaux de reconstruction de la culée du pont Gaudreau à l'Anse-à-Valleau;

CONSIDÉRANT la proposition de GENIVAR pour la surveillance des travaux d'un montant forfaitaire de 7 800 \$, plus taxes, qui inclut la surveillance bureau et chantier, mais exclut les frais de laboratoire et d'analyse des échantillons;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le tout s'avère conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Sinnett,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accorde le mandat de surveillance de chantier et bureau des travaux pour le projet de reconstruction de la culée du pont Gaudreau à GENIVAR pour un montant forfaitaire de 7 800 \$, plus taxes, le tout sous réserve de l'approbation de la Sécurité civile.

QUE le montant soit imputable au programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007, du ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

Gaspé, le 15 juillet 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 14 juillet 2008.

RÉS. 08-07-41

PAIEMENT FACTURE  
PROJET EAU POTABLE ANSE-AU-GRIFFON

CONSIDÉRANT les travaux effectués dans le cadre du projet d'eau potable de l'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT les informations reçues de BPR Groupe-conseil dans la lettre datée du 18 juin 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Perry Fortin,

Et résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accepte la proposition d'honoraires supplémentaires de la firme BPR Infrastructure inc. dans le projet d'eau potable de l'Anse-au-Griffon au montant de 7 122 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée par le règlement 985-07.

Gaspé, le 15 juillet 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 28 juillet 2008.

RÉS. 08-07-63 MANDAT FIRME PROGEST EXPERTS CONSEILS INC.  
PARC MUNICIPAL / CROISIÈRE

CONSIDÉRANT les besoins requis pour le développement de l'industrie des croisières internationales à Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Perry Fortin,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil accorde par la présente un mandat à la firme Progest Experts conseils inc., le tout selon l'offre de service datée du 23 juillet 2008 au montant de 18 826, \$, taxes en sus.

QUE cette somme soit défrayée par la subvention de Développement économique Canada relativement au dossier du développement de la zone industrielle de Sandy Beach (code budgétaire 02-62-111-499).

Gaspé, le 29 juillet 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement à la salle de l'hôtel de ville, mercredi le 20 août 2008.

RÉS. 08-08-34 MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
AMÉNAGEMENT DE VIRÉES

CONSIDÉRANT la problématique de virées non conformes dans l'ensemble de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE six virées ont été ciblées comme étant prioritaire à régulariser;

CONSIDÉRANT QUE des plans et estimations sont requis afin d'évaluer les besoins d'acquisition de terrain, de montage financier et d'exécution des travaux afin de régulariser lesdites virées;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Kwatroe n° KWA-08-093 datée du 28 juillet 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Brad McDonald,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme Kwatroe consultant inc. pour la réalisation des plans et estimation nécessaire à la régularisation des virées pour un montant forfaitaire de 5 580 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit financée par le surplus non-affecté.

Gaspé, le 21 août 2008

(s) Nicole Perry Fortin  
Nicole Perry Fortin, maire suppléante

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, jeudi le 11 septembre 2008.

RÉS. 08-09-28

MANDAT GENIVAR - ÉTUDE D'ÉVALUATION  
DES BESOINS D'ENFOUISSEMENT - L.E.T. DE GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé désire conclure une entente avec la MRC du Rocher-Percé afin de pouvoir recevoir les matières résiduelles en provenance de ce territoire à son L.E.T. situé dans le secteur de Wakeham;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation des matières résiduelles provenant de la MRC du Rocher-Percé implique une modification du décret gouvernemental, ceci dans le but d'augmenter le tonnage annuel de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE suite aux discussions avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, il appert qu'il sera nécessaire de faire une démonstration claire des besoins et ce, quelque soit la voie retenue pour mener à terme ce dossier;

CONSIDÉRANT QU'une proposition a été reçue de la firme GENIVAR pour un montant de 5 500 \$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil accepte la proposition de service de la firme GENIVAR datée du 4 septembre 2008 au coût de 5 500 \$, plus taxes, afin de réaliser l'évaluation des besoins d'enfouissement au L.E.T. de Gaspé.

QUE ces coûts soient imputés au poste budgétaire réserve L.E.T. 55-161-12.

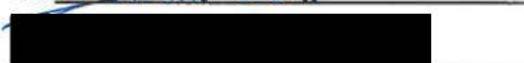
Gaspé, le 15 septembre 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Dave Ste-Croix  
Dave Ste-Croix, greffier adjoint

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

  
Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, jeudi le 11 septembre 2008.

RÉS. 08-09-32                      MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
MISE À JOUR D'UN PLAN CONCEPT POUR LA  
RÉFECTION DE LA RUE DU QUAI

CONSIDÉRANT le transfert futur de la rue du Quai à la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mettre à jour le plan concept afin de définir l'emprise de rue définitive en fonction de la relocalisation des pipelines, de l'élévation future de la rue et des changements topographiques du secteur;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR a été mandatée par le passé pour élaborer un plan concept à cet endroit;

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro GA 21029 de la firme BPR inc. datée du 2 juillet 2008 de 19 200 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Perry Fortin,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme BPR inc. pour mettre à jour le plan concept concernant la réfection de la rue du Quai dans le secteur de Sandy-Beach afin de définir l'emprise de rue définitive.

QUE le mandat soit rémunéré sur une base forfaitaire pour un montant ne dépassant pas 19 200 \$, plus taxes.

QUE le financement soit imputable au règlement 847-03.

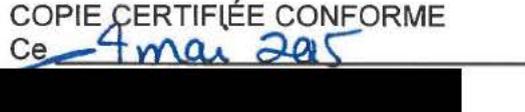
Gaspé, le 15 septembre 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Dave Ste-Croix  
Dave Ste-Croix, greffier adjoint

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

  
  
Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 15 septembre 2008.

RÉS. 08-09-56

MANDAT KWATROE  
CARNET DE SANTÉ  
ÉDIFICE ROBIN RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'acquérir le bâtiment Robin de Rivière-au-Renard afin d'y localiser les nouveaux locaux des organismes de Rivière-au-Renard qui ont été touchés par les inondations;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'évaluation du bâtiment avant de procéder à toute offre d'achat;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme Kwatro Consultants inc. pour un montant forfaitaire de 6 950 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil accepte l'offre de service du 11 septembre 2008 de la firme Kwatro Consultants inc. au coût de 6 950 \$ relativement à l'élaboration d'un carnet de santé pour l'édifice Robin de Rivière-au-Renard.

QUE les coûts soient assumés par le futur règlement d'emprunt.

Gaspé, le 16 septembre 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Dave Ste-Croix  
Dave Ste-Croix, greffier adjoint

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 15 septembre 2008.

RÉS. 08-09-64

PAIEMENT DE FACTURES DE ROCHE  
HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LE  
RÉAMÉNAGEMENT DES ROUTES 132 ET 197

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver le paiement des factures numéros 0109373 et 0110964 de Roche (honoraires payables en partie par le ministère des Transports du Québec);

CONSIDÉRANT QUE cette dépense doit être approuvée par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la facture 0109373 s'élève au montant de 509 523,17 \$, taxes incluses, dont 490 426,98 \$ sont assumés par le ministère des Transports du Québec et 19 096,19 \$ sont assumés par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la facture 0110964 s'élève au montant de 135 235,27 \$, taxes incluses, dont 115 220,44 \$ sont assumés par le ministère des Transports du Québec et 20 014,83 \$ sont assumés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil approuve le paiement de ces factures aux montants de 509 523,17 \$ et de 135 235,27 \$, taxes incluses.

QUE la dépense imputable à la Ville de Gaspé soit financée par le règlement 1018-08.

QUE la dépense imputable au ministère des Transports du Québec soit financée par le code 02-413-01-999.

Le tout sous réserve de l'approbation du Ministère des Transports du Québec.

Gaspé, le 16 septembre 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Dave Ste-Croix  
Dave Ste-Croix, greffier adjoint

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 20 octobre 2008.

RÉS. 08-10-47

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS  
PLANS ET DEVIS DU PARC**

CONSIDÉRANT QUE la firme Progest Experts conseils inc. a réalisé un concept d'aménagement d'un parc récréotouristique;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à la réalisation de plans et devis afin de pouvoir effectuer les travaux;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Progest Experts conseils inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Brad McDonald,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme Progest Experts conseils inc. au montant de 22 100 \$, taxes exclues, pour la réalisation des plans et devis requis pour la construction du parc récréotouristique de la montée de Sandy Beach.

QUE cette dépense soit assumée par le fonds général remboursé par le futur règlement d'emprunt.

Gaspé, le 21 octobre 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

Ami 2015  
[Redacted signature]

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 20 octobre 2008.

RÉS. 08-10-48

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS  
PLANS ET DEVIS ÉGOUT RUE JALBERT**

CONSIDÉRANT le glissement de terrain survenu au mois de novembre 2007 sur la rue Jalbert endommageant de façon très importante les installations septiques de trois résidences;

CONSIDÉRANT QU'un dossier de dédommagement a été accepté par le ministère de la Sécurité publique accordant à trois résidences un montant pour défrayer les coûts de prolongation du réseau d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à la réalisation des plans et devis afin d'effectuer les travaux de construction;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme BPR-Infrastructure inc., numéro PG08-3603 datée du 17 octobre 2008;

CONSIDÉRANT QUE les sinistrés résidant aux 8, 10 et 12 de la rue Jalbert bénéficient d'un programme d'aide financière spécifique suite au glissement de terrain survenu en novembre 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret numéro 1383-2003;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service numéro PG08-3603 de la firme BPR-Infrastructure inc. au montant de 3 900 \$, taxes exclues, pour la réalisation des plans et devis requis pour la prolongation de la conduite d'égout sanitaire de la rue Jalbert.

QUE cette dépense soit assumée par les sinistrés résidant aux 8, 10 et 12, rue Jalbert.

Gaspé, le 21 octobre 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 20 octobre 2008.

RÉS. 08-10-51

MANDAT - RÉVISION DES COÛTS  
POSTFERMETURE

CONSIDÉRANT l'entente sur la création d'une fiducie intervenue le 11 novembre 2002 concernant le lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT QUE l'article 5 c) de ladite convention stipule qu'à la fin de chaque période de 5 ans d'exploitation, la Ville de Gaspé doit faire évaluer la valeur totale des contributions à verser au patrimoine fiduciaire ainsi que le montant de la contribution à verser pour chaque mètre cube de matières résiduelles enfouies par des professionnels qualifiés et indépendants;

CONSIDÉRANT QUE le site est en opération depuis juin 2003;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Brad McDonald,

Et résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé mandate GENIVAR pour la révision des coûts de postfermeture du lieu d'enfouissement technique sur une base horaire avec un budget maximal de 3 375 \$, plus les taxes applicables, et que cette dépense soit imputée à la réserve LET numéro 55-992-49.

Gaspé, le 21 octobre 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

*4 mai 2015*

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, jeudi le 27 novembre 2008.

RÉS. 08-11-71

MANDAT DE SURVEILLANCE  
ÉGOUT SANITAIRE RUE JALBERT

CONSIDÉRANT le glissement de terrain survenu au mois de novembre 2007 sur la rue Jalbert endommageant de façon très importante les installations septiques de trois résidences;

CONSIDÉRANT QU'un dossier de dédommagement a été accepté par le ministère de la Sécurité publique accordant à trois résidences un montant pour défrayer les coûts de prolongation du réseau d'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à la surveillance des travaux de construction;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme BPR-Infrastructure inc. numéro GA-08-842 (10BA) datée du 24 novembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE les sinistrés résidant aux 8, 10 et 12 de la rue Jalbert bénéficient d'un programme d'aide financière spécifique suite au glissement de terrain survenu en novembre 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret numéro 1383-2003;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Savage,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service numéro GA-08-842 (10BA) de la firme BPR-Infrastructure inc. au montant de 2 630 \$, taxes exclues, pour la surveillance des travaux requise pour la prolongation de la conduite d'égout sanitaire de la rue Jalbert.

QUE cette dépense soit assumée par les sinistrés résidant aux 8, 10 et 12, rue Jalbert.

Gaspé, le 28 novembre 2008

(s) Denis Sinnett  
Denis Sinnett, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

RÉS. 08-12-28

MANDAT RÉFECTION RUE BELLEFEUILLE

CONSIDÉRANT la résolution 08-11-49 demandant à la Sécurité civile d'accélérer le processus de réfection de la rue Bellefeuille ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une rencontre avec les autorités de la Sécurité civile, il a été décidé d'octroyer un mandat pour la réfection de la rue ;

CONSIDÉRANT la proposition de BPR-Infrastructure d'un montant de 17 600 \$, taxes exclues ;

CONSIDÉRANT QUE dans le mandat, une étude pour sécuriser la rue est incluse afin d'éviter d'autres sinistres dans le futur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Sinnett,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil octroie le mandat pour la réfection et la sécurisation de la rue Bellefeuille à BPR-Infrastructure au montant de 17 600 \$, plus taxes.

QUE le montant soit imputable au programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007, le tout sous approbation de la Sécurité civile.

Gaspé, le 2 décembre 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 22 décembre 2008.

RÉS. 08-12-83

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES ROCHE  
AQUEDUC ANSE-AU-GRIFFON

CONSIDÉRANT l'omission de quatre résidences à l'extrémité ouest du projet de mise à niveau des infrastructures d'eau potable à l'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de prolongation de la conduite sont évalués à près de 400 000 \$;

CONSIDÉRANT les multiples demandes de branchement au réseau d'aqueduc qui sera construit;

CONSIDÉRANT QUE la capacité du puits est limitée;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'établir des scénarios afin de trouver la solution optimale;

CONSIDÉRANT la demande d'honoraires supplémentaires de la firme Roche, datée du 12 décembre 2008;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la proposition d'honoraires supplémentaires de la firme Roche, datée du 12 décembre 2008 au montant de 5 240 \$, concernant les activités à réaliser pour le projet de mise aux normes des infrastructures d'eau potable de l'Anse-au-Griffon.

QUE cette dépense soit financée par le règlement 985-07.

Gaspé, le 23 décembre 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

  
Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 22 décembre 2008.

RÉS. 08-12-84 HONORAIRES POUR COMPLÉMENT DU BILAN  
D'EAU, PHASE 2 - ROCHE

CONSIDÉRANT le projet de mise aux normes des infrastructures d'eau potable de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à un bilan de consommation d'eau potable afin d'évaluer un taux de fuite par secteur;

CONSIDÉRANT QU'un mandat a été octroyé à la firme Roche en février 2007 pour la réalisation de plusieurs activités reliées à ce bilan d'eau;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de continuer les investigations afin de compléter la banque de données des interventions précédentes;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Roche, datée du 12 décembre 2008, au montant de 9 925 \$, taxes exclues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Savage,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme Roche, datée du 12 décembre 2008 au montant de 9 925 \$, pour la coordination des interventions complémentaires liées à l'élaboration du bilan de consommation d'eau potable du Grand Gaspé.

QUE cette dépense soit financée par la taxe fédérale d'accise provenant des revenus sur l'essence.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 23 décembre 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 22 décembre 2008.

RÉS. 08-12-86

ÉTUDE HYDRAULIQUE  
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du développement Alladin a présenté au Service d'urbanisme, de l'aménagement et de l'environnement un projet de lotissement conforme;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de savoir si les infrastructures d'aqueduc seront en mesure de répondre au besoin du projet de développement;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Kwatroe Consultants inc. datée du 8 décembre 2008, au montant de 7 850 \$, taxes exclues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Savage,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme Kwatroe Consultants inc. datée du 8 décembre 2008, au montant de 7 850 \$, taxes exclues, pour l'évaluation de la capacité des infrastructures d'eau potable concernant le développement résidentiel Alladin.

QUE cette dépense soit financée à 50 % par la réserve 55-992-43 et à 50 % par la réserve 55-992-69.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 23 décembre 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 16 février 2009.

RÉS. 09-02-73                      MANDAT GENIVAR - ÉTUDE D'ÉVALUATION DES  
BESOINS D'ENFOUISSEMENT  
DÉCRET LET DE GASPÉ

CONSIDÉRANT la résolution 08-09-28 acceptant la proposition de la firme GENIVAR au coût de 5 500 \$, plus taxes, pour la réalisation d'une étude d'évaluation des besoins d'enfouissement au LET de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a procédé à de nouvelles demandes pour l'émission du décret et que ceci entraîne des frais supplémentaires au mandat déjà octroyé à la firme GENIVAR;

CONSIDÉRANT le dépassement de coûts à l'égard du mandat déjà octroyé par la résolution 08-09-28 au montant de 1 876,11 \$, plus taxes, ce qui porte le mandat de 5 500 \$, plus taxes, à 7 376,11 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE d'autres frais et honoraires sont également exigés par GENIVAR afin de répondre aux nouvelles demandes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, toujours dans le dossier de modification du décret d'autorisation du LET;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Brad McDonald,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise une somme supplémentaire de 6 000 \$, plus taxes, (incluant le dépassement de coûts de 1 876,11 \$, plus taxes) à la firme GENIVAR afin de répondre aux nouvelles demandes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'émission du décret du LET de Gaspé.

QUE ces coûts soient imputés au poste budgétaire réserve LET 55-161-12.

Gaspé, le 17 février 2009

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 15 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 2 mars 2009.

RÉS. 09-03-25

MANDATS - DOSSIERS DES LEGS  
GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de soumettre aux paliers des gouvernements fédéral et provincial divers projets d'immobilisations qui seront cédés à la Ville sous forme de legs;

CONSIDÉRANT QUE les délais très courts pour le dépôt de ces projets de legs (semaine du 23 février 2009) ont requis de donner divers mandats à des consultants externes pour la réalisation des concepts préliminaires et estimations des coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Sinnett,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil entérine par la présente l'octroi des mandats ci-joints.

QUE les dépenses soient imputées au poste budgétaire développement économique 55-992-44.

Gaspé, le 3 mars 2009

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 5 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F

Mandats octroyés  
Dossiers legs

Hélène Francoeur	Consultante Coordination	3 900 \$
Kwatroe	Aréna Gaspé	4 250 \$
Genivar	Berceau du Canada	3 800 \$
Roche	Aménagement chapiteau du 475 <sup>e</sup>	3 100 \$
	Total	15 050 \$, taxes en sus

S.F

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 16 mars 2009.

RÉS. 09-03-28

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
ÉTUDE DE SÉCURITÉ DU BARRAGE X0003580

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à l'évaluation de la sécurité du barrage X0003580, tel que prescrit par la loi et les règlements sur la sécurité des barrages;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux offres de service suite à la sollicitation de cinq firmes;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

- BPR-Infrastructure inc. : 94
- GENIVAR S.E.C. : 96

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

- BPR-Infrastructure inc. : 43.39
- GENIVAR S.E.C. : 34.96

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat d'étude d'évaluation de la sécurité du barrage X0003580 à la firme BPR-Infrastructure inc. pour un montant de 33 185,25 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit financée par la réserve égout et aqueduc.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 17 mars 2009

(s) Luc Savage  
Luc Savage, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

*5 mai 2015*

Isabelle Vézina, greffière

*S.F*



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 6 avril 2009.

RÉS. 09-04-19

**MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE  
POUR PROJET D'AQUEDUC ANSE-AU-GRIFFON**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une ordonnance du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour procéder à la mise aux normes des installations d'eau potable de la coopérative de l'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de produire une étude environnementale afin d'évaluer les risques et impacts écologiques reliés au projet sur le tronçon ouest;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la firme Activa Environnement inc. au montant de 2 950 \$, taxes en sus, pour l'évaluation phase 1, et au montant de 11 405 \$, taxes en sus, pour l'évaluation phase 2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Perry Fortin,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme Activa Environnement inc. pour la réalisation d'une étude environnementale.

QUE le mandat soit rémunéré sur une base forfaitaire pour un montant ne dépassant pas 2 950 \$, taxes en sus, pour l'évaluation phase 1, et un montant de 11 405 \$, taxes en sus, pour l'évaluation phase 2.

QUE le financement soit imputable au règlement 857-03.

Gaspé, le 7 avril 2009

(s) Luc Savage  
Luc Savage, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 6 avril 2009.

RÉS. 09-04-37

SERVICES PROFESSIONNELS  
CONSTRUCTION DES CELLULES 7 ET 8  
LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (WAKEHAM)

CONSIDÉRANT QUE la firme Génivar est aux droits de André Simard et Associés;

CONSIDÉRANT les mandats confiés à André Simard et Associés avant juin 2001 en relation avec la construction au lieu d'enfouissement technique de Wakeham;

CONSIDÉRANT de ce fait l'antériorité de la firme Génivar dans ce dossier;

CONSIDÉRANT la construction des cellules 4, 5 et 6 en 2005;

CONSIDÉRANT la mise en opération de la dernière cellule inactive, soit la cellule 6 en mai 2008;

CONSIDÉRANT QUE le système d'exploitation des cellules comporte une succession de 4 niveaux totalisant une hauteur totale de onze (11) mètres en fin d'exploitation;

CONSIDÉRANT QUE les cellules 4 et 5 sont en exploitation depuis 2005 et qu'elles en sont rendues au deuxième niveau (5 mètres), et que de ce fait, elles ont atteint, temporairement, leur stade maximum d'utilisation;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction des cellules 7 et 8 devrait permettre d'établir une plateforme d'une superficie suffisante, permettant ainsi d'exploiter le troisième niveau (8 mètres) des cellules 1 à 6;

CONSIDÉRANT QU'avec la venue prochaine des MRC de la Côte-de-Gaspé et du Rocher-Percé, le volume annuel enfoui au LET passera de 15 000 tm à environ 30 000 tm;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre à cette augmentation de volume, il est nécessaire d'augmenter la capacité d'enfouissement au LET;

CONSIDÉRANT les recommandations en ce sens de Génivar dans l'analyse volumétrique 2008 du LET;

CONSIDÉRANT la complexité sur le plan technique et environnemental que comporte la construction des cellules et le fait que de tels travaux représentent des déboursés de l'ordre de 2.5 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE cette Division du groupe Génivar (André Simard & Associés) a produit les plans et devis et supervisé la construction des cellules 1 à 6, de même que la production des plans et devis des cellules 7 et 8;

S.F.

CONSIDÉRANT QUE Génivar (André Simard & Associés) est le concepteur du LET et que cette firme est également le consultant de la Ville pour l'exploitation du site;

CONSIDÉRANT QUE Génivar (André Simard & Associés) est également le concepteur du plan de construction des cellules techniques 7 et 8, de même que des plans des cellules 1 à 6;

CONSIDÉRANT QUE la présente étape de construction fait partie intégrante du plan d'exploitation initial de 24 cellules techniques conçu par André Simard & Associés et approuvé par le décret et le Conseil municipal en 2002;

CONSIDÉRANT l'offre de Génivar en date du 17 février 2009 au montant de 94 564 \$ excluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Perry Fortin,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de Génivar pour l'appel d'offres et la surveillance des travaux de construction des cellules 7 et 8 au montant de 94 564 \$, excluant les taxes.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 7 avril 2009

(s) Luc Savage  
Luc Savage, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

  
Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 14 avril 2009.

RÉS. 09-04-50

DEVIS INTÉRIEUR D'ÉOCYCLE  
DANS LE BÂTIMENT EN CONVERSION

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gaspé de développer la zone industrielle de Sandy Beach;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a la responsabilité de faire les aménagements intérieurs d'Éocycle Technologies inc. dans le bâtiment en conversion;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a la responsabilité de faire l'aménagement intérieur minimal en respectant les codes de bâtiment pour les murs de mezzanine et le coupe-feu pour le deuxième étage;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Kwatro Consultants inc. pour réaliser les plans et devis pour l'aménagement intérieur du local d'Éocycle Technologies inc. au montant de 4 500 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Perry Fortin,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil octroie le mandat d'élaboration des plans et devis pour le local d'Éocycle Technologies inc. à l'intérieur de l'ancien immeuble GDS pour un montant de 4 500 \$, taxes en sus, à l'entreprise Kwatro Consultants inc.

QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1003-07.

Gaspé, le 15 avril 2009

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 14 avril 2009.

RÉS. 09-04-51            DEVIS ÉLECTRIQUE DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
DES CHIC-CHOCS DANS LE BÂTIMENT EN CONVERSION

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gaspé de développer la zone industrielle de Sandy Beach;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a la responsabilité de faire les aménagements intérieurs de la Commission scolaire des Chic-Chocs dans le bâtiment en conversion;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Kwatroé Consultants inc. pour réaliser les plans et devis pour l'électricité dans le local de la Commission scolaire des Chic-Chocs d'une valeur de 4 559,50 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil octroie le mandat d'élaboration des plans et devis électriques pour le local de la Commission scolaire des Chic-Chocs à l'intérieur de l'ancien bâtiment GDS pour un montant de 4 559,50 \$, taxes en sus, à l'entreprise Kwatroé Consultants inc.

QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1003-07.

Gaspé, le 15 avril 2009

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 19 mai 2009.

RÉS. 09-05-71                      MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
RELEVÉ DE FISSURES SUR LA PISTE  
DE L'AÉROPORT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit procéder annuellement à l'inspection de la piste de l'aéroport pour effectuer un relevé de l'évolution des fissures présentes sur ladite piste;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce relevé, un rapport doit être rédigé et signé par un ingénieur;

CONSIDÉRANT QUE ces rapports constituent une base de données pour l'éventuelle réparation de la surface de pavage de la piste;

CONSIDÉRANT la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme GENIVAR datée du 12 mai 2009, au montant de 3 800 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Sinnett,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme GENIVAR datée du 12 mai 2009, au montant de 3 800 \$, taxes en sus, pour la réalisation d'un relevé de fissuration et la rédaction d'un rapport sur l'évolution des fissures de la piste de l'aéroport de Gaspé.

QUE le montant soit financé par la réserve aéroport 55-992-42.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 20 mai 2009

(s) Luc Savage  
Luc Savage, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 1<sup>er</sup> juin 2009.

RÉS. 09-06-07                      PAIEMENT DE FACTURE - HONORAIRES POUR  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE  
LA DALLE DE L'ARÉNA ROSAIRE-TREMBLAY

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la dalle de l'aréna Rosaire-Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE la firme Kwatro Consultants inc. a déposé une proposition rémunérée sur une base horaire concernant la surveillance de chantier;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 08-04-44 allouait à la firme Kwatro Consultants inc. une banque de 70 heures pour la surveillance bureau et de 250 heures pour la surveillance chantier;

CONSIDÉRANT QUE cette banque d'heures allouée était partielle, qu'il y a eu des difficultés rencontrées au cours des travaux de construction et qu'il est requis d'augmenter la banque pour un total de 360 heures pour la surveillance chantier;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de retenir les services d'un laboratoire pour effectuer le contrôle des matériaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal alloue une banque de 110 heures supplémentaires à 80 \$/h, plus taxes, pour la surveillance chantier à la firme Kwatro Consultants inc. concernant les travaux de réfection de la dalle de l'aréna Rosaire-Tremblay.

QU'un montant de 16 982,58 \$ soit alloué pour couvrir les frais du laboratoire de contrôle de matériaux.

QUE le montant soit imputable au règlement d'emprunt 975-07.

Gaspé, le 2 juin 2009

(s) Luc Savage  
Luc Savage, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 1<sup>er</sup> juin 2009.

RÉS. 09-06-08 MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
AJUSTEMENTS DU PLAN CONCEPT DE LA RUE DU QUAI

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la rue du Quai;

CONSIDÉRANT QU'un plan concept a été produit par la firme BPR;

CONSIDÉRANT QUE des précisions et ajustements ont été demandés par Transports Canada après consultation dudit plan concept;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à l'ajustement de ce plan concept;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme BPR datée du 19 mai 2009, au montant de 1 180 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Sinnett,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme BPR datée du 19 mai 2009, au montant de 1 180 \$, taxes en sus, pour apporter les précisions et effectuer les ajustements du plan concept du réaménagement de la rue du Quai.

QUE le montant soit financé par la réserve infrastructures développements commercial et résidentiel numéro 55-992-93.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 2 juin 2009

(s) Luc Savage  
Luc Savage, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

  
Isabelle Vézina, greffière

S.F



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A5

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 1<sup>er</sup> juin 2009.

RÉS. 09-06-15                      MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX  
DU PARC RÉCRÉOTOURISTIQUE

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un parc récréotouristique dans le cadre des festivités du 475<sup>e</sup> de Gaspé;

CONSIDÉRANT la résolution 08-10-47 mandant la firme Progest Experts conseils inc. pour la réalisation des plans et devis dudit parc;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Progest Experts conseils inc. datée du 26 mai 2009 au montant de 24 500 \$, taxes en sus, pour la surveillance des travaux de construction du parc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme Progest Experts conseils inc. datée du 26 mai 2009, au montant de maximum 24 500 \$, taxes en sus, pour la surveillance des travaux de construction du parc récréotouristique.

QUE le montant soit financé par le règlement 1060-09.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 2 juin 2009

(s) Luc Savage  
Luc Savage, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 13 juillet 2009.

RÉS. 09-07-14

**MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
EFFICACITÉ DE DÉSINFECTION DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit se conformer à l'article 53 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, modifié le 25 juin 2008, visant les responsables d'installations de traitement qui ne filtrent pas adéquatement l'eau de surface;

CONSIDÉRANT QUE cet article demande un contrôle intérimaire de la qualité de l'eau brute ainsi qu'un rapport trimestriel sur les données d'eau brute, d'eau traitée et sur les incidents particuliers survenus;

CONSIDÉRANT les avis d'infraction datés du 13 mars dernier concernant le non-respect de l'article susmentionné;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été soumis à deux firmes d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une offre de service de la firme Roche ltée, Groupe-conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de Roche ltée, Groupe-conseil, datée du 3 juillet 2009, au montant de 6 000 \$, taxes en sus, pour la mise en application de l'article 53.0.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

QUE ce montant soit financé par la taxe fédérale d'accise provenant des revenus sur l'essence.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 14 juillet 2009

(s) Aline Perry  
Aline Perry, présidente

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A5

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 10 août 2009.

Rés. 09-08-24

DEVIS SYSTÈME DE GICLEUR  
CENTRE MULTI DANS ANCIEN GDS  
PROTECTION INCENDIE SECTEUR INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gaspé de se doter d'un système de gicleur;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a la responsabilité d'assurer la protection contre les incendies dans le secteur industriel;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Kwatroe Consultants inc. pour réaliser l'évaluation et le devis pour un système de gicleur dans le centre multi de l'ancien immeuble GDS d'une valeur de 4 500,00 \$, taxes en sus.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Brad McDonald,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil octroie le mandat de l'évaluation et devis pour le système de gicleur pour le centre multi à l'intérieur de l'ancien immeuble GDS pour un montant de 4 500,00 \$, taxes en sus à l'entreprise Kwatroe Consultants inc.;

QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt N° 1003-07.

Gaspé, le 11 août 2009

(s) Aline Perry  
Aline Perry, maire suppléante

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 8 septembre 2009.

RÉS. 09-09-26 MANDAT DE SERVICE PROFESSIONNEL  
ÉTUDE SUR LE TRAITEMENT DES EAUX DE LIXIVIATION

CONSIDÉRANT QU'il existe une problématique du LET en matière de capacité de traitement des eaux de lixiviation reliée à des printemps de plus en plus tardifs (températures froides);

CONSIDÉRANT QUE ces températures froides retardent considérablement le début du traitement qui requiert une température ambiante d'environ 15°C et de ce fait, amènent un surplus d'accumulation dans les bassins de traitement qui ne peuvent plus suffire à la demande;

CONSIDÉRANT la phase actuelle de développement du LET qui requiert une plus grande capacité de traitement;

CONSIDÉRANT QU'il faut trouver une solution adéquate, mais au moindre coût;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du décret du LET, la Ville de Gaspé est tenue de réaliser à chaque 5 ans, une évaluation de la performance de son système de traitement et que cette obligation vient à échéance en 2009;

CONSIDÉRANT l'offre de service de GENIVAR numéro Q119808, concepteur du système de traitement du LET, au montant de 22 000 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Sinnett,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service numéro Q119808 de la firme GENIVAR, au montant de 22 000 \$, taxes en sus, pour l'étude du traitement des eaux de lixiviation du LET.

QUE le montant soit financé par le 55-161-12 (réserve LET).

Gaspé, le 9 septembre 2009

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, vendredi le 2 octobre 2009.

RÉS. 09-10-07

SURVEILLANCE CHANTIER  
PONT DE L'ANSE-AU-GRIFFON

CONSIDÉRANT QUE la reconstruction du pont qui relie la route du rang Saint-Patrice et le chemin du Portage, qui a été emporté par les crues d'août 2007, est prévue pour octobre 2009;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire qu'une surveillance soit effectuée dans le cadre des travaux;

CONSIDÉRANT la proposition de GENIVAR d'un montant de 45 800 \$, plus taxes, pour la surveillance chantier et bureau;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Perry Fortin,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil octroie le mandat de surveillance des travaux de reconstruction du pont du rang Saint-Patrice pour un montant de 45 800 \$, plus taxes, à la firme GENIVAR.

QUE le montant soit imputable au programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret 758-2007, le tout sous réserve de l'approbation de la Sécurité civile.

Gaspé, le 5 octobre 2009

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

*4 mai 2015*

Isabelle Vézina, greffière

*S.F.*



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A5

EXTRAIT du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, vendredi le 2 octobre 2009.

RÉS. 09-10-08                      ÉTUDE PRÉLIMINAIRE D'AMÉNAGEMENT  
PLAGE HALDIMAND

CONSIDÉRANT la résolution 08-02-17;

CONSIDÉRANT QUE Roche Itée, Groupe-conseil, est en mesure d'élaborer une étude préliminaire d'aménagement de la plage de Haldimand;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Roche Itée, Groupe-conseil, afin de réaliser l'élaboration de l'étude préliminaire d'aménagement de la plage Haldimand pour un montant de 19 075,88 \$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Brad McDonald,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture pour l'élaboration d'une étude préliminaire d'aménagement de la plage Haldimand, pour un montant de 19 075,88 \$, taxes incluses.

QUE la dépense soit financée par le règlement d'emprunt 1060-09.

Gaspé, le 5 octobre 2009

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, vendredi le 2 octobre 2009.

RÉS. 09-10-09

AMÉNAGEMENT PRÉLIMINAIRE POTENTIEL  
(RUE HARBOUR) - PLACE DES RETROUVAILLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit faire l'aménagement préliminaire potentiel (rue Harbour) de la Place des retrouvailles;

CONSIDÉRANT QUE Roche ltée, Groupe-conseil, est en mesure de préparer un schéma d'aménagement général en considérant l'emplacement du nouveau chapiteau (secteur de la rue Harbour) en tenant compte d'un stationnement à prévoir au sud du restaurant McDonald's, de préparer un schéma qui englobera, sans s'y limiter, les composantes suivantes : trottoirs, bornes, signalétique, mini-terrasses, bars, etc., et que l'architecte-paysagiste affecté au mandat sera en mesure de proposer des éléments complémentaires à ceux déjà envisagés, lesquels seront soumis à la Ville pour commentaires;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, afin de réaliser l'aménagement préliminaire potentiel (rue Harbour) de la Place des retrouvailles pour un montant de 3 100 \$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Sinnett,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture pour l'aménagement préliminaire potentiel (rue Harbour) de la Place des retrouvailles à Roche ltée, Groupe-conseil, pour un montant de 3 499,13 \$, taxes incluses.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1060-09.

Gaspé, le 5 octobre 2009

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

  
Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, vendredi le 2 octobre 2009.

RÉS. 09-10-10

RÉALISATION DE L'INGÉNIERIE ET DE LA  
COORDINATION TECHNIQUE DES TRAVAUX  
D'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES RETROUVAILLES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit faire réaliser l'ingénierie et la coordination technique des travaux d'aménagement de la Place des retrouvailles;

CONSIDÉRANT QUE Roche Itée, Groupe-conseil, est en mesure de réaliser les relevés topographiques des lieux, d'étudier les concepts proposés en terme de faisabilité et de coûts, de rencontrer le ministère des Transports du Québec pour tout ce qui touche les aspects signalisation, sécurité, etc., d'effectuer les plans et devis pour l'assise du chapiteau et des aires de stationnement, drainage, etc., d'effectuer la surveillance des travaux, de faire des rencontres de travail avec les responsables du montage du chapiteau ainsi qu'avec la Ville et les organismes impliqués dans le dossier pour définir les concepts et enfin, d'analyser les soumissions et les recommandations reçues à la Ville;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Roche Itée, Groupe-conseil, afin de réaliser l'ingénierie et la coordination technique des travaux d'aménagement de la Place des retrouvailles pour un montant maximum de 22 000 \$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Perry Fortin,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture pour les travaux d'ingénierie et la coordination technique des travaux d'aménagement de la Place des retrouvailles à la compagnie Roche Itée, Groupe-conseil, pour un montant de 24 276,92 \$, taxes incluses.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1060-09.

Gaspé, le 5 octobre 2009

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

*Amu 2015*

*S.F.*

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, vendredi le 2 octobre 2009.

RÉS. 09-10-16

SURVEILLANCE DE CHANTIER  
AQUEDUC ANSE-AU-GRIFFON

CONSIDÉRANT le projet de mise aux normes des infrastructures d'eau potable de l'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme d'ingénierie pour effectuer la surveillance des travaux de construction dudit projet;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche ltée, Groupe-conseil, a été mandatée pour effectuer les plans et devis du projet;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, au montant de 140 946,15 \$ pour la surveillance des travaux basée sur 20 semaines de surveillance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nicole Perry Fortin,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme Roche ltée, Groupe-conseil, pour la surveillance des travaux de construction du projet de mise aux normes des infrastructures d'eau potable du secteur de l'Anse-au-Griffon.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1068-09.

Gaspé, le 5 octobre 2009

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A5

EXTRAIT du procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, vendredi le 2 octobre 2009.

RÉS. 09-10-24

MANDAT DE SURVEILLANCE  
PONT DE LA RIVIÈRE PETITE-FOURCHE  
À CORTE-REAL

CONSIDÉRANT QUE la reconstruction du pont de la rivière Petite-Fourche dans le secteur de Corte-Real qui a été emporté par les crues d'août 2007 a commencé en septembre 2009;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire qu'une surveillance soit effectuée dans le cadre des travaux;

CONSIDÉRANT la proposition de BPR-Infrastructure inc. pour un montant de 100 968,74 \$, taxes en sus, pour la surveillance chantier et bureau;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, la soumission respecte les règles établies par le décret 1235-87 qui ont été respectées pour établir la soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Sinnett,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil octroie le mandat de surveillance des travaux de reconstruction du pont de la rivière Petite-Fourche pour un montant de 100 968,74 \$, plus taxes, à la firme BPR-Infrastructure inc.

QUE le montant soit imputable au programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret 758-2007, le tout sous réserve de l'approbation de la Sécurité civile.

Gaspé, le 5 octobre 2009

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 17 novembre 2009.

RÉS. 09-11-33

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS  
PROJET MONSEIGNEUR-ROSS ET JACQUES-CARTIER**

CONSIDÉRANT la désuétude des infrastructures municipales relevée dans le cadre du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égout et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a priorisé l'intervention d'une partie des rues Monseigneur-Ross, Jacques-Cartier et O'Hara;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'entreprendre la conception préliminaire, l'estimation des coûts et la demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme BPR inc., numéro GA-08-012 (10BA), datée du 4 novembre 2009, au montant de 8 560 \$, excluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme BPR inc., numéro GA-08-012 (10BA), datée du 4 novembre 2009, au montant de 8 560 \$, excluant les taxes, pour la réalisation des activités requises pour le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour la réfection des infrastructures d'une partie des rues Monseigneur-Ross, Jacques-Cartier et O'Hara.

QUE le montant soit imputable au futur règlement d'emprunt.

Gaspé, le 18 novembre 2009

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 17 novembre 2009.

RÉS. 09-11-34

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS  
RÉFECTION DE DIVERSES RUES

CONSIDÉRANT la désuétude des infrastructures municipales relevée dans le cadre du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égout et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a priorisé l'intervention d'une partie des rues Adams, Bolduc, De Pontbriand, Jacques-Cartier, de la Montagne, Saint-Narcisse et de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE le programme PRECO permet aux municipalités de réaliser des travaux de réhabilitation ou de remplacement d'infrastructures à la faveur d'une aide financière très avantageuse;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière dans le cadre de ce programme n'est accordée que si les travaux sont réalisés avant le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'entreprendre la conception préliminaire, l'estimation des coûts et la demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme GENIVAR, datée du 9 novembre 2009, au montant de 10 000 \$, excluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme GENIVAR, datée du 9 novembre 2009, au montant de 10 000 \$, excluant les taxes, pour la réalisation des activités requises pour le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour la réfection des infrastructures de diverses rues.

QUE le montant soit imputable au fonds de roulement remboursable par l'ensemble des usagers d'aqueduc sur 5 ans.

Gaspé, le 18 novembre 2009

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, mercredi le 16 décembre 2009.

RÉS. 09-12-64                    DEMANDE D'AJUSTEMENT D'HONORAIRES POUR  
SERVICES PROFESSIONNELS  
AQUEDUC ANSE-AU-GRIFFON

CONSIDÉRANT le projet de mise aux normes des installations d'eau potable du secteur de l'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu omission de la part d'une firme d'ingénieurs conseil, d'inclure 5 résidences aux plan et devis du projet;

CONSIDÉRANT QUE la solution retenue pour alimenter en eau lesdites résidences consiste à prolonger la conduite d'aqueduc jusqu'à l'extrémité ouest;

CONSIDÉRANT QU'un budget additionnel doit être attribué pour la conception, et la mise en plan de cette prolongation de réseau;

CONSIDÉRANT la demande d'honoraires supplémentaires de la firme Roche, au montant de 50 654 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'honoraires supplémentaires au montant de 50 654 \$, taxes en sus pour la conception et la mise en plan du prolongement de la conduite d'aqueduc, dans le cadre du projet de mise aux normes des installations d'eau potable du secteur de l'Anse-au-Griffon.

QUE cette dépense soit imputable au règlement 1068-09.

QUE le Conseil municipal mandate le Service des travaux publics à réclamer les frais supplémentaires à la firme qui initialement a omis d'inclure ces 5 résidences au projet.

Gaspé, le 17 décembre 2009

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 21 décembre 2009.

RÉS. 09-12-92      MANDAT CONSULTANT DESSAU PROGEST EXPERT INC.  
ARÉNA DE GASPÉ  
LEGS 475<sup>e</sup> GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'obtention d'une aide financière de 1.5 million auprès du gouvernement du Québec pour l'amélioration partielle des installations du Centre civique Luc-Germain de Gaspé;

CONSIDÉRANT la pertinence d'évaluer également le coût d'une relocalisation de cet immeuble, notamment en regard d'un coût de rénovation très supérieur à l'aide financière accordée ainsi que pour les revenus substantiels qui seront générés par la vente de ce terrain au centre-ville et les revenus récurrents de taxes dans le futur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte par la présente l'offre de service du 16 décembre 2009 reçue de la firme Dessau-Progest expert conseil inc., pour la réalisation d'une étude de faisabilité comparative pour l'aménagement d'un aréna au coût de 8 430.00 \$, plus les taxes applicables, le tout sous réserve d'un accord entre les deux parties sur l'échéancier de réalisation du mandat.

QUE le coût de ce mandat soit assumé par l'aide financière du gouvernement accordée pour le projet.

Que cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1060-09.

Gaspé, le 22 décembre 2009

(s) Charles Aspirault  
Charles Aspirault, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 1<sup>er</sup> février 2010.

RÉS. 10-02-27

CONTRAT À LA FIRME BPR  
USINE D'ÉPURATION DE SANDY BEACH

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil et de la Direction des travaux publics de déterminer la possibilité technique de traiter les boues de fosses septiques du territoire de la ville au sein de l'usine d'épuration de Sandy Beach;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil et de la Direction des travaux publics d'élaborer un programme d'entretien préventif à l'usine d'épuration de Sandy Beach;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accorde par la présente à la firme BPR le contrat de réalisation des mandats proposés dans l'offre de service du 1<sup>er</sup> février 2010 au montant de 6 500 \$ (traitement des boues des fosses septiques) et l'offre de service du 1<sup>er</sup> février 2010 au montant de 8 750 \$ (entretien préventif de l'usine d'épuration).

QUE ces sommes soient imputées au fonds de roulement remboursable par les usagers sur une période de trois (3) ans.

Gaspé, le 2 février 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce Amai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, mercredi le 3 mars 2010.

RÉS. 10-03-39                      MANDAT GENIVAR - ÉLABORATION DE CONCEPT  
PRÉLIMINAIRE ET DÉPÔT D'AIDE FINANCIÈRE  
AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le projet de mise aux normes des infrastructures d'eau potable de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT les mandats de la firme GENIVAR pour l'assistance technique à la recherche en eau souterraine du secteur de Gaspé;

CONSIDÉRANT les sources d'eau souterraines identifiées par l'hydrogéologue dans le secteur de la rivière St-Jean;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de réaliser une étude préliminaire afin d'obtenir un accord de principe de la part du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu des règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de réaliser une étude préliminaire afin d'obtenir un accord de principe de la part du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour l'obtention d'une aide financière;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme GENIVAR numéro GA109814 au montant de 17 500 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme GENIVAR numéro GA109814 au montant de 17 500 \$, taxes en sus, pour la réalisation d'une étude préliminaire dans le cadre de la recherche en eau souterraine du secteur de Gaspé.

QUE le montant soit financé par les revenus provenant de la taxe fédérale d'accise sur l'essence.

Gaspé, le 4 mars 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 15 mars 2010.

RÉS. 10-03-45 ACCEPTATION SOUMISSION - SERVICES PROFESSIONNELS (INGÉNIERIE)  
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À HALDIMAND

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour une proposition de services professionnels (ingénierie) pour le projet de construction d'un bâtiment à Haldimand;

CONSIDÉRANT QU'une analyse qualitative des soumissions reçues a été effectuée selon les règles;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, le pointage s'établissait comme suit :

- |                                |      |
|--------------------------------|------|
| - Roche Itée, Groupe-conseil : | 81 % |
| - Dessau Progest :             | 86 % |
| - Kwatro Consultants inc.      | 90 % |
| - BPR-Bâtiment inc.            | 82 % |

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des propositions quantitatives, le résultat était le suivant :

- |                                |              |
|--------------------------------|--------------|
| - Roche Itée, Groupe-conseil : | 13 584,51 \$ |
| - Dessau Progest :             | 20 881,88 \$ |
| - Kwatro Consultants inc.      | 11 089,97 \$ |
| - BPR-Bâtiment inc.            | 32 846,63 \$ |

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le pointage final s'établissait comme suit :

- |                                |        |
|--------------------------------|--------|
| - Roche Itée, Groupe-conseil : | 96,43  |
| - Dessau Progest :             | 65,13  |
| - Kwatro Consultants inc.      | 126,24 |
| - BPR-Bâtiment inc.            | 40,19  |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil octroie le mandat de services professionnels (ingénierie) pour le projet de construction d'un bâtiment à Haldimand à Kwatro Consultants inc. pour un montant de 11 089,97 \$, taxes incluses.

QUE la dépense soit imputée au règlement numéro 1060-09.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 16 mars 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 17 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 6 avril 2010.

RÉS. 10-04-45

MANDAT GENIVAR  
CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DU  
LOT 4 054 738, CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT le projet de conversion de l'ex-usine GDS sise sur le lot 4 054 738, cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT les exigences du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (c. Q-2, r.18.1.01) ;

CONSIDÉRANT l'expertise requise pour un tel projet et considérant que la firme GENIVAR a déjà effectué certains mandats en regard de la caractérisation de ce site ;

CONSIDÉRANT l'offre de service préliminaire reçue de la firme GENIVAR pour un montant forfaitaire maximal de 15 000 \$ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil accepte l'offre de service préliminaire du 6 avril 2010 de la firme GENIVAR pour un coût maximal de 15 000 \$ relativement à l'élaboration d'une caractérisation pour le terrain formé du lot 4 054 738, cadastre du Québec, et pour une confirmation de la conformité des usages projetés en regard du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains.

QUE les coûts soient assumés par le règlement 1003-07.

QUE le Maire et/ou le Directeur général soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 7 avril 2010

(s) Ghislain Smith  
Ghislain Smith, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 26 avril 2010.

RÉS. 10-04-97

AJUSTEMENT D'HONORAIRES DE  
SURVEILLANCE DU PONT DE LA RIVIÈRE  
PETITE-FOURCHE À CORTE-REAL

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction du pont de la rivière Petite-Fourche à Corte-Real;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a accordé, par la résolution 09-10-24, le contrat de surveillance des travaux à la firme BPR;

CONSIDÉRANT QUE le mandat initial tenait compte d'une durée de travaux de 12 semaines, alors que les travaux s'étaleront sur une période d'environ 19 semaines;

CONSIDÉRANT le budget additionnel du 15 avril 2010 demandé par BPR au montant de 63 395,99 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'ajustement d'honoraires au montant de 63 395,99 \$ pour couvrir les 7 semaines supplémentaires de surveillance des travaux du pont de la rivière Petite-Fourche à Corte-Real.

QUE le montant soit imputable au programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation du ministère de la Sécurité publique.

Gaspé, le 27 avril 2010

(s) Ghislain Smith  
Ghislain Smith, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 3 mai 2010.

RÉS. 10-05-10                      ACCEPTATION DE PROPOSITION DE SERVICES  
PROFESSIONNELS - ESTIMATION DE TRAVERSE  
DU RUISSEAU DEAN

CONSIDÉRANT QU'un projet de développement commercial est présentement à l'étude au sud de la rue Frémont;

CONSIDÉRANT QUE la Direction générale a demandé au Service des travaux publics de fournir un estimé budgétaire;

CONSIDÉRANT QU'une traverse du ruisseau Dean est à prévoir dans l'estimé budgétaire et que le Service des travaux publics ne possède pas l'expertise pour en faire l'évaluation;

CONSIDÉRANT QUE la firme GENIVAR possède l'expertise et qu'elle est déjà au fait du dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la proposition d'honoraires de GENIVAR au montant de 1 300 \$, plus taxes, pour l'estimation budgétaire du coût de la traverse du ruisseau Dean.

QUE le montant soit imputable au fonds général et remboursable par un futur règlement d'emprunt.

Gaspé, le 4 mai 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2010

S.F.

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 3 mai 2010.

RÉS. 10-05-13

ACCEPTATION DE PROPOSITION  
DE SERVICES PROFESSIONNELS  
ALIMENTATION EN EAU RUE FOREST, PHASE 2

CONSIDÉRANT le projet de développement résidentiel dans le prolongement de la rue Forest, phase 2;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de valider la capacité des infrastructures d'eau potable modifiées lors du projet de la phase 1;

CONSIDÉRANT QUE la firme Kwatro Consultants inc. a été mandatée pour réaliser ces études pour la phase 1;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Kwatro Consultants inc., numéro KWA-10-026, datée du 29 mars 2010 au montant de 5 300 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme Kwatro Consultants inc. pour évaluer la capacité du surpresseur d'aqueduc dans le cadre du projet de développement résidentiel de la rue Forest (phase 2) pour un montant maximal de 5 300 \$, taxes en sus.

QUE le montant soit imputable au fonds de roulement remboursable sur 5 ans par les usagers d'aqueduc.

Gaspé, le 4 mai 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

S.F.

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 3 mai 2010.

RÉS. 10-05-39

MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN AVIS DE  
PROJET À L'INTENTION DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL  
DOSSIER GASPÉ, BERCEAU DU CANADA

CONSIDÉRANT la demande de subvention formulée par la Ville de Gaspé le 23 décembre 2009 auprès de Développement économique Canada (D.E.C.) pour la réalisation du projet « Gaspé, Berceau du Canada » dans le cadre du dossier de développement de l'offre touristique aux croisiéristes internationaux ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à une demande de renseignements supplémentaires faite le 25 janvier 2010 par D.E.C., la Ville de Gaspé a fourni tous les détails exigés en date du 12 février 2010 ;

CONSIDÉRANT QU'en date du 8 avril 2010, D.E.C. a indiqué à la Ville de Gaspé qu'elle devrait soumettre le projet à une évaluation environnementale et que, pour ce faire, elle devrait déposer un avis de projet, qui constitue la première étape d'une telle évaluation ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Claudia Martin, ingénieure actuellement au sein de la firme GENIVAR, a monté le dossier en 2005 pour la Corporation Gaspé, Berceau du Canada et qu'elle a actualisé les coûts de ce projet en 2009 pour la Ville de Gaspé et qu'elle possède ainsi une connaissance approfondie du dossier ;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue de GENIVAR afin de réaliser l'avis de projet requis par D.E.C. afin d'enclencher le processus d'évaluation environnementale obligatoire pour ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE ledit avis de projet répondra aux demandes autant des ministères fédéraux impliqués que des ministères provinciaux pouvant également être mis en cause ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gaspé de débiter la réalisation de ce projet le plus rapidement possible ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme GENIVAR pour la réalisation complète de l'avis de projet requis par D.E.C. dans le cadre du processus d'évaluation environnementale précédant la réalisation du projet « Gaspé, Berceau du Canada », et ce, pour la somme de 7 400 \$, excluant les taxes applicables ;

QUE le Conseil municipal mandate le Chargé de projet et le Coordonnateur municipal afin de fournir tout renseignement pertinent ou demandé par Génivar dans la réalisation dudit avis de projet.



# Ville de Gaspé

www.ville.gaspé.qc.ca 25, rue de l'Hotel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A1  
QUE le Maire, le Directeur général et le Greffier soient autorisés à signer tous les documents requis auprès de GENIVAR et du gouvernement fédéral afin de réaliser le dossier « Gaspé, Berceau du Canada ».

QUE la dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

Gaspé, le 4 mai 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

S.F.

Isabelle Vézina, greffière

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT  
Tél. : 418 368-2104, poste 8530  
Télec. : 418 368-6810  
urbanisme@ville.gaspé.qc.ca

SERVICES JURIDIQUES ET GREFFE  
Tél. : 418 368-2104, poste 8505  
Télec. : 418 368-6810  
greffe@ville.gaspé.qc.ca

SERVICES ADMINISTRATIFS  
Tél. : 418 368-2104, poste 8514  
Télec. : 418 368-4871  
serv.administratif@ville.gaspé.qc.ca

TRAVAUX PUBLICS  
Tél. : 418 368-2104, poste 8507  
Télec. : 418 368-4871  
travaux.publics@ville.gaspé.qc.ca

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 3 mai 2010.

RÉS. 10-05-40

ACCEPTATION DE PROPOSITION  
ÉVACUATION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES  
DU CHALET DE SKI DU MONT BÉCHERVAISE

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à la mise aux normes des installations d'évacuation et de traitement des eaux usées du chalet de ski du Mont Béchervaise;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit retenir les services d'une firme d'ingénieurs pour réaliser les plans et devis du projet susmentionné;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel de propositions sur invitation auprès de cinq consultants, la Ville a reçu trois offres de service :

- ♦ Dessau Progest 16 716,79 \$, taxes incluses;
- ♦ GENIVAR 24 945,38 \$, taxes incluses;
- ♦ Roche ltée, Groupe-conseil 14 200,80 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat de réalisation des plans et devis pour la mise aux normes des installations d'évacuation et de traitement des eaux usées du chalet de ski du Mont Béchervaise à la firme Roche ltée, Groupe-conseil, pour un montant de 14 200,80 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt 1060-09.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 4 mai 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 10 mai 2010.

RÉS. 10-05-63

OCTROI D'UN MANDAT DE  
CONSULTATION À BPR

CONSIDÉRANT QU'un premier mandat d'évaluation de travaux pour la séparation des eaux usées domestiques et pluviales a déjà été accordé à BPR pour les rues Monseigneur-Ross et Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE les rejets des surplus d'eaux usées générés par les eaux de fonte et de pluie font que des déversements ont lieu occasionnellement dans la baie de Gaspé, en conformité avec les lois environnementales en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les rejets sont préjudiciables à l'industrie maricole;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR inc. possède l'expertise, qu'elle a déjà débuté le dossier et qu'elle a dû réaliser une étude du bassin de drainage;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR inc. a accepté de livrer ses résultats pour le 24 mai au plus tard afin de permettre à ce dossier de cheminer au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avant les vacances estivales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la proposition d'honoraires de 8 500 \$, plus taxes, pour la conception préliminaire, l'estimation budgétaire du coût des travaux et l'amendement à la demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de diverses rues dont l'égout pluvial doit être collecté par Jacques-Cartier ouest ou Monseigneur-Ross.

QUE le montant soit imputable au règlement 956-06.

Gaspé, le 11 mai 2010.

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 17 mai 2010.

**RÉS. 10-05-72                      OCTROI D'UN MANDAT DANS LE DOSSIER DES  
PÔLES DE LOISIRS DE RIVIÈRE-AU-RENARD**

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide de 610 913 \$ de la part du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec pour le projet de reconstruction et de bonification des installations sportives municipales à Rivière-au-Renard suite aux inondations de 2007;

CONSIDÉRANT l'autorisation de principe reçue pour l'ensemble du projet en date du 26 septembre 2008;

CONSIDÉRANT les modifications importantes au projet suite aux diverses rencontres survenues en 2008 et 2009 avec les organismes concernés (ligue de balle, association des sports divers, club de motoneige, etc.), modifications ayant notamment porté sur les lieux d'implantation des installations et sur les bâtiments qui leur sont loués;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications ont conduit la Ville à présenter en septembre 2009 au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport un projet modifié, tenant compte de ces modifications ainsi que des discussions avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur ce qu'il est permis ou non de réaliser dans une zone inondable;

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir lancer les travaux et offrir à la population une nouvelle patinoire extérieure le plus rapidement possible, la Ville a demandé au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation de réaliser une première phase de travaux à l'automne 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu en octobre 2009 une autorisation finale pour un montant de 125 749 \$, en vue de la réalisation des travaux relatifs à la patinoire extérieure et qu'elle a réalisé une partie de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE pour garder le bénéfice du solde de l'aide financière accordée, il est nécessaire d'obtenir une autorisation finale pour l'ensemble du projet et d'avoir signé l'entente liant le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à la Ville de Gaspé dans les 2 ans suivant l'annonce de l'autorisation de principe, soit avant le 26 septembre 2010;

CONSIDÉRANT le règlement d'emprunt adopté pour ce dossier;

CONSIDÉRANT le court délai restant pour obtenir cette autorisation finale incluant le temps de production de l'entente, l'importance des documents à élaborer et à fournir au ministère, et la charge de travail actuelle des Services de la Ville;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Dessau Progest;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

S.F.



## Ville de Gaspé

www.ville.gaspé.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A1

QUE la Ville de Gaspé confie à Dessau Progest un mandat de support à la gestion de projet pour le dossier de reconstruction et de réaménagement de diverses installations sportives de Rivière-au-Renard, afin d'aider la Ville de Gaspé à finaliser le protocole d'entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

QUE ce mandat soit rétribué sur une base horaire pour un montant total maximum de 4 000 \$, excluant les frais de déplacement et les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1077-09.

QUE le Directeur du Service des loisirs et de la culture soit mandaté pour négocier les détails du mandat avec l'entreprise susnommée.

Gaspé, le 18 mai 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

S.F

Isabelle Vézina, greffière

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT  
Tél. : 418 368-2104, poste 8530  
Téléc. : 418 368-6810  
urbanisme@ville.gaspé.qc.ca

SERVICES JURIDIQUES ET GREFFE  
Tél. : 418 368-2104, poste 8505  
Téléc. : 418 368-6810  
greffe@ville.gaspé.qc.ca

SERVICES ADMINISTRATIFS  
Tél. : 418 368-2104, poste 8514  
Téléc. : 418 368-4871  
serv.administratif@ville.gaspé.qc.ca

TRAVAUX PUBLICS  
Tél. : 418 368-2104, poste 8507  
Téléc. : 418 368-4871  
travaux.publics@ville.gaspé.qc.ca

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 7 juin 2010.

RÉS. 10-06-10

ACCEPTATION DE SOUMISSION  
ÉVACUATION ET DRAINAGE DES EAUX USÉES  
DU BÂTIMENT DE LA PLAGE DE HALDIMAND

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement du bâtiment de service de la plage de Haldimand;

CONSIDÉRANT QUE les installations généreront de nouveaux débits d'eaux usées à traiter et qu'un système d'évacuation et de traitement des eaux usées doit être conçu en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit retenir les services d'une firme d'ingénieurs pour réaliser les études requises ainsi que les plans et devis du projet susmentionné;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel de propositions sur invitation auprès de cinq consultants, la Ville a reçu deux offres de services :

- Dessau Progest 38 299,63 \$, taxes incluses;
- Roche ltée, groupe-conseil 17 693,16 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat de réalisation des plans et devis pour la mise aux normes des installations d'évacuation et de traitement des eaux usées du futur bâtiment de service de la plage de Haldimand à la firme Roche ltée, groupe-conseil, pour un montant de 17 693,16 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt 1060-09, projet « plage de Haldimand ».

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 8 juin 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

4 mai 2015

[Redacted signature]

Isabelle Vézina, greffière

S.F

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 7 juin 2010.

RÉS. 10-06-16

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS  
CONCERNANT L'ARTICLE 53.0.1 DU RÈGLEMENT  
SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit se conformer à l'article 53 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, modifié le 25 juin 2008, visant les responsables d'installations de traitement qui ne filtrent pas adéquatement l'eau de surface;

CONSIDÉRANT QUE cet article demande un contrôle intérimaire de la qualité de l'eau brute ainsi qu'un rapport trimestriel sur les données d'eau brute, d'eau traitée et sur les incidents particuliers survenus;

CONSIDÉRANT la résolution 09-07-14, mandatant la firme Roche Itée, groupe-conseil, pour réaliser les premiers rapports trimestriels pour les secteurs de Gaspé et Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de continuer la production de ces rapports trimestriels pour l'année 2010, pour un montant 4 000 \$ pour les deux secteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme Roche Itée, groupe-conseil, pour la production de rapports trimestriels de l'année 2010 requis en vertu de l'article 53.0.1 du règlement sur la qualité de l'eau potable.

QU'un montant de 4 000 \$ soit imputable au code budgétaire 02-413-00-499 pour la production de ces rapports.

Gaspé, le 8 juin 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 5 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 21 juin 2010.

RÉS. 10-06-49                      MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
DRAINAGE DU SECTEUR DU  
BOULEVARD RENARD OUEST

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder au remplacement d'une conduite de drainage située entre le 73 et le 77, boulevard Renard Ouest;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de retenir les services d'une firme d'ingénierie afin d'assurer la gestion du projet et la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche a été mandatée pour réaliser les travaux de plans et devis dudit projet;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Roche datée du 9 juin 2010, concernant la gestion du projet et la surveillance des travaux, au montant de 8 996,84 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Savage,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme Roche, au montant de 8 996,84 \$ pour la gestion et la surveillance du projet de réfection de la conduite de drainage du secteur du boulevard Renard Ouest.

QUE cette dépense soit financée par le règlement 1003-07.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 22 juin 2010.

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 12 juillet 2010.

RÉS. 10-07-41

MANDAT DE SURVEILLANCE  
PONCEAU RUE JALBERT

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction du ponceau de la rue Jalbert, entrepris suite aux dommages causés par les pluies abondantes du mois d'août 2007 ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire qu'une surveillance soit effectuée dans le cadre des travaux ;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Dessau Progest datée du 7 juillet 2010, au montant de 37 060 \$, taxes en sus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme Dessau Progest pour la surveillance des travaux de reconstruction du ponceau de la rue Jalbert pour un montant maximal de 37 060 \$, plus les taxes.

QUE le montant soit imputable au programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret 758-2007, le tout sous réserve de l'approbation du ministère de la Sécurité publique et de l'approbation du ministère des Transports du Québec.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 13 juillet 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce Ami 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 9 août 2010.

RÉS. 10-08-37

MANDAT DE SURVEILLANCE  
RECONSTRUCTION DU PONT SAMSON

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction du pont Samson, entrepris suite aux dommages causés par les pluies abondantes du mois d'août 2007;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire qu'une surveillance soit effectuée dans le cadre des travaux;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Roche datée du 3 août 2010, au montant de 223 340,94 \$, taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme Roche, pour la surveillance des travaux de reconstruction du pont Samson pour un montant de 223 340,94 \$, taxes en sus.

QUE le montant soit imputable au programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret 758-2007, le tout sous réserve de l'approbation du ministère de la Sécurité publique.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 10 août 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 9 août 2010.

RÉS. 10-08-39                      MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
DRAINAGE DU SECTEUR DU BOULEVARD RENARD OUEST  
ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION N° 10-06-49

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder au remplacement d'une conduite de drainage située entre le 73 et le 77, boulevard Renard Ouest;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de retenir les services d'une firme d'ingénierie afin d'assurer la gestion du projet et la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche a été mandatée pour réaliser les travaux de plans et devis dudit projet;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Roche datée du 9 juin 2010, concernant la gestion du projet et la surveillance des travaux, au montant de 8 996,84 \$ taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme Roche, au montant de 8 996,84 \$ pour la gestion et la surveillance du projet de réfection de la conduite de drainage du secteur du boulevard Renard Ouest.

QUE cette dépense soit financée par le règlement 1001-07.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la résolution n° 10-06-49 soit abrogée.

Gaspé, le 10 août 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce Amari 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 9 août 2010.

RÉS. 10-08-41                      MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
DRAINAGE DU SECTEUR DES RUES  
THOMPSON ET DE L'AÉROPORT

CONSIDÉRANT le projet d'amélioration du drainage du secteur des rues Thompson et de l'Aéroport;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR a été mandatée pour réaliser l'étude préliminaire ainsi que les plans et devis dudit projet;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'effectuer une mise à jour du projet et une révision de l'estimation des coûts;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme BPR datée du 12 juillet 2010, concernant les items susmentionnés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme BPR, datée du 12 juillet 2010, pour la mise à jour du projet, la révision de l'estimation des coûts et l'assistance technique requise dans le cadre du projet d'amélioration du drainage du secteur des rues Thompson et de l'Aéroport.

QUE le mandat soit rémunéré sur une base horaire pour un montant ne dépassant pas 3 000 \$, taxes en sus.

QUE cette dépense soit imputée à la réserve aéroport n° 55-910-42.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 10 août 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce Amari 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 9 août 2010.

RÉS. 10-08-42                      MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
   PLANS ET DEVIS DU SYSTÈME DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE  
   DU FUTUR BÂTIMENT DE LA PLAGE HALDIMAND

CONSIDÉRANT le projet de bâtiment de la plage de Haldimand;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de retenir les services d'une firme d'ingénierie afin d'effectuer les plans et devis du système de traitement de l'eau potable du bâtiment susmentionné;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche a été mandatée pour réaliser les travaux de plans et devis du système d'assainissement des eaux usées du projet;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Roche datée du 5 août 2010, concernant la préparation des plans et devis ainsi que les activités connexes, au montant de 19 615,00 \$, taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme Roche datée du 5 août 2010, au montant de 19 615,00 \$ pour la préparation des plans et devis ainsi que les activités connexes pour le traitement de l'eau potable du futur bâtiment de la plage de Haldimand.

QUE cette dépense soit financée par le règlement 1060-09.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 10 août 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

S.F.

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 9 août 2010.

RÉS. 10-08-43

**MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS  
AMÉNAGEMENT DE LA VIRÉE DE LA CÔTE BELLEVUE**

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder au pavage de la virée de la Côte Bellevue;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de retenir les services d'une firme d'ingénierie pour effectuer les plans des branchements de services à effectuer afin de ne pas recréuser dans le pavage neuf ultérieurement;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Kwatroe datée du 21 juillet 2010, concernant la préparation des plans du projet susmentionné, au montant de 5 500,00 \$, taxes en sus.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme Kwatroe, au montant de 5 500,00 \$ pour la préparation des plans des branchements de services de la virée Côte Bellevue.

QUE cette dépense soit financée par le règlement 1090-10.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 10 août 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 9 août 2010.

RÉS. 10-08-45

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS  
VOIRIE, AQUEDUC ET ÉGOUT  
DU PARC INDUSTRIEL DES AUGUSTINES**

CONSIDÉRANT le projet de prolongation du parc industriel des Augustines, comprenant la prolongation des diverses rues et la construction de voirie, d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de retenir les services d'une firme d'ingénierie pour la conception des plans et devis dudit projet;

CONSIDÉRANT QU'une analyse qualitative des soumissions reçues a été effectuée selon les règles;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le pointage s'établissait comme suit :

- Roche ltée, Groupe-conseil : 85.25 %
- Dessau Progest : 82 %
- Génivar : 78.75 %
- BPR : 89.4 %

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des propositions quantitatives, le résultat était le suivant :

- Roche ltée, Groupe-conseil : 60 539 \$
- Dessau Progest : 74 500 \$
- Génivar : 87 000 \$
- BPR : 69 901 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le pointage final s'établissait comme suit :

- Roche ltée, Groupe-conseil : 22.34
- Dessau Progest : 17.72
- Génivar : 14.80
- BPR : 19.94

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le plus haut pointage final après application de la formule établissant le rang adjudicataire.

S.F.



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A3

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme Roche pour la conception des plans et devis du projet d'agrandissement du parc des Augustines, pour un montant de 60 539,00 \$, taxes en sus.

QUE le montant soit imputable au règlement 921-05.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 10 août 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 5 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT  
Tél. : 418 368-2104, poste 8530  
Téléc. : 418 368-6810  
urbanisme@ville.gaspe.qc.ca

SERVICES JURIDIQUES ET GREFFE  
Tél. : 418 368-2104, poste 8505  
Téléc. : 418 368-6810  
greffe@ville.gaspe.qc.ca

SERVICES ADMINISTRATIFS  
Tél. : 418 368-2104, poste 8514  
Téléc. : 418 368-4871  
serv.administratif@ville.gaspe.qc.ca

TRAVAUX PUBLICS  
Tél. : 418 368-2104, poste 8507  
Téléc. : 418 368-4871  
travaux.publics@ville.gaspe.qc.ca

S.F

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 20 septembre 2010.

RÉS. 10-09-53

PAIEMENT DE FACTURE - ESTIMATION D'UN  
PONT POUR DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL YORK

CONSIDÉRANT le projet de développement commercial dans le secteur York;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de procéder à une estimation budgétaire des coûts des infrastructures du projet;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation devait comprendre les coûts d'une structure permettant de franchir un cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation de cette structure était difficilement chiffrable pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de retenir les services d'une firme d'ingénierie pour évaluer les coûts de ladite structure;

CONSIDÉRANT la facture numéro 110580 au montant de 1 300 \$, taxes en sus, de la firme GENIVAR concernant ce qui précède;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 110580 de GENIVAR, au montant de 1 300 \$, taxes en sus, concernant l'estimation budgétaire d'une traverse comprise dans le projet de développement commercial York.

QUE cette dépense soit financée par la réserve développement domiciliaire et commercial 55-992-76.

Gaspé, le 21 septembre 2010

(s) Nelson O'Connor  
Nelson O'Connor, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

SF

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 20 septembre 2010.

RÉS. 10-09-65

HONORAIRES BPR - ÉTUDE TECHNIQUE  
BOULEVARD DE YORK SUD

CONSIDÉRANT QUE la Ville a vendu un terrain normalement desservi par l'égout sanitaire pour la construction d'un futur bâtiment d'un concessionnaire sur le boulevard de York Sud;

CONSIDÉRANT QUE le service d'égout n'est pas encore fonctionnel à cet endroit;

CONSIDÉRANT les honoraires de la firme BPR pour cette étude au montant de 1 700 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR est déjà impliquée dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme BPR pour l'étude technique sur le boulevard de York Sud au montant de 1 700 \$, plus taxes.

QUE cette dépense soit financée par le règlement 921-05.

Gaspé, le 21 septembre 2010

(s) Nelson O'Connor  
Nelson O'Connor, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 4 octobre 2010.

RÉS. 10-10-26

CONCEPTION D'UN SYSTÈME DE  
TRAITEMENT DES EAUX TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a vendu un terrain sur le boulevard de York Sud à un commerçant et que ce terrain est desservi par l'égout sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE l'acheteur ne pourra se raccorder car l'égout sanitaire n'est pas encore raccordé à une station de pompage;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du Parc industriel des Augustines et la construction du poste de pompage ne seront pas réalisés à temps pour la venue du commerce;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de la firme BPR au montant 1 700 \$, plus taxes, pour la réalisation d'une étude technique portant sur la conception d'un système de traitement des eaux usées autonome ;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR est déjà l'ingénieur pour ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat d'une étude technique pour la conception d'un système de traitement des eaux usées autonome à la firme BPR au montant de 1700 \$, plus taxes.

QUE ce montant soit financé par le règlement 921-05, code 22-605-18-710.

Gaspé, le 5 octobre 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 5 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, vendredi le 8 octobre 2010.

RÉS. 10-10-35

**MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UN ÉCHÉANCIER  
GLOBAL POUR LE PROJET BERCEAU DU CANADA**

CONSIDÉRANT les développements visant la réalisation du projet Gaspé, Berceau du Canada, soit le développement du secteur historique de la Pointe O'Hara;

CONSIDÉRANT l'importance de se doter d'un outil réaliste et efficace prévoyant la mise en ordre chronologique de la série de travaux à accomplir dans ce dossier, l'établissement de phases pour la construction du projet et l'établissement d'un échéancier de travail global pour que le dossier chemine de façon efficiente;

CONSIDÉRANT également la possibilité que des aides techniques sporadiques sur des points ad hoc de ce dossier soient nécessaires et que des mandats horaires puissent alors être accordés en respect de la politique d'achat de la Ville de Gaspé et des règles législatives et réglementaires applicables;

CONSIDÉRANT le fait que les deux firmes s'étant le mieux qualifiées pour la réalisation du mandat d'étude d'impact environnementale ont été approchées et invitées pour réaliser ce mandat et pour offrir à la Ville de Gaspé leurs taux horaires pour de possibles mandats ad hoc sur ce dossier;

CONSIDÉRANT QUE l'une des deux firmes n'a pas voulu déposer de soumission, ce qu'elle a signifié par écrit;

CONSIDÉRANT la conformité de l'offre reçue et le respect de celle-ci quant aux attentes de la Ville de Gaspé, autant au niveau des coûts que des services offerts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme Dessau Progest au montant de 3 950 \$, plus les taxes applicables, visant la mise en ordre chronologique de la série de travaux à accomplir dans le dossier Gaspé, Berceau du Canada, l'établissement de phases pour la construction du projet et l'établissement d'un échéancier de travail global.

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme Dessau Progest pour de possibles mandats horaires ad hoc sur des points techniques non prévus à d'autres contrats dans ce dossier suivant la grille tarifaire soumise à ladite offre de service du 5 octobre 2010.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les contrats et documents nécessaires à cette fin.

QUE ces dépenses soient imputables au futur règlement d'emprunt pour le dossier Gaspé, Berceau du Canada.

Gaspé, le 12 octobre 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Dave Ste-Croix  
Dave Ste-Croix, greffier adjoint

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce *4 mai 2015*

Isabelle Vézina, greffière

*S.F*

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, vendredi le 8 octobre 2010.

RÉS. 10-10-38 ÉVALUATION DES SOLUTIONS POUR REMETTRE  
LE PASSAGE À NIVEAU DE LA RUE  
DU CHANTIER-MARITIME EN SERVICE

CONSIDÉRANT QUE les autorités du chemin de fer ont fermé le premier passage à niveau de la rue du Chantier-Maritime parce qu'il enjambait un aiguillage et que le deuxième passage a été installé temporairement pour la décontamination du secteur et qu'il nécessitait la présence d'un signaleur;

CONSIDÉRANT QUE le chemin de détour n'est pas clairement balisé, qu'il passe sur des terrains qui ne sont pas des rues et qu'il entraîne des difficultés de circulation et des risques d'accidents accrus;

CONSIDÉRANT QU'un réaménagement géométrique de cette intersection pourrait permettre la réouverture du passage à niveau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie un mandat à la firme Roche au montant de 2 215 \$, plus taxes, pour les dessins préliminaires de réaménagement de l'intersection.

QUE ce montant soit imputable au code budgétaire 02-320-00-411.

Gaspé, le 12 octobre 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Dave Ste-Croix  
Dave Ste-Croix, greffier adjoint

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

*Amari 2015*

Isabelle Vézina, greffière

*S.F*

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 15 novembre 2010.

RÉS. 10-11-33 MISE AUX NORMES DES OUVRAGES D'ALIMENTATION  
EN EAU POTABLE DU SECTEUR DE RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit mettre à norme ses ouvrages d'alimentation en eau potable du secteur de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE les recherches en eau n'ont pas produit les résultats escomptés;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une usine de traitement de l'eau potable est une solution très coûteuse et que la Ville cherche à éviter ce scénario;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de questionner la consommation des industriels de la transformation des fruits de mer qui représente environ 50 % de la consommation du secteur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie un mandat à taux horaire à la firme BPR Groupe-conseil pour la recherche de solutions alternatives pour un montant n'excédent pas 25 000 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense soit financée par la taxe sur l'essence – programmation 2010-2013.

Gaspé, le 16 novembre 2010

(s) Patrice Quenneville  
Patrice Quenneville, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 15 novembre 2010.

RÉS. 10-11-35 OPTIMISATION DE L'USINE D'ÉPURATION  
DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu des sommes à investir par le biais de la taxe d'accise;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes peuvent être appliquées au traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le traitement des eaux à la station d'épuration devrait être revu et optimisé pour permettre de maintenir cet actif;

CONSIDÉRANT QUE cet actif limite la Ville dans sa capacité d'obtenir des certificats d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour des nouveaux projets ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie un mandat d'optimisation à taux horaire pour l'usine de traitement des eaux usées à la firme BPR-Infrastructures inc. pour un montant hors taxes n'excédant pas 13 500 \$.

QUE cette dépense soit financée par la taxe sur l'essence, programmation 2010-2013.

QUE la résolution 10-02-27 soit abrogée.

Gaspé, le 16 novembre 2010

(s) Patrice Quenneville  
Patrice Quenneville, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 15 novembre 2010.

RÉS. 10-11-55                      SUPPORT EN GESTION DE PROJET BÂTIMENT EN  
CONVERSION AU 1, RUE DES COTTON (ANCIEN GDS)

CONSIDÉRANT la résolution 08-06-109

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit engager une firme afin de supporter la gestion de projet pour la finalisation de la reconversion de l'immeuble GDS;

CONSIDÉRANT QUE la firme Kwatroe Consultants inc. est impliquée dans ce projet depuis le tout début et que la Ville économisera beaucoup en temps à poursuivre le dossier avec cette firme;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise a soumis une proposition de service professionnel afin de supporter la Ville dans les diverses interventions nécessaires afin de finaliser les interventions pour l'aménagement de l'immeuble GDS par une méthode horaire à un taux de 79 \$/heure, excluant les taxes, pour un montant de maximum de 8 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise la proposition de la firme Kwatroe Consultants inc. afin de supporter la Ville dans les diverses interventions nécessaires afin de finaliser les interventions pour l'aménagement de l'immeuble GDS pour un montant de maximum de 8 000 \$, excluant les taxes.

QUE ces dépenses soient imputées au règlement d'emprunt 1003-07.

Gaspé, le 16 novembre 2010

(s) Patrice Quenneville  
Patrice Quenneville, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

*4 mai 2015*

Isabelle Vézina, greffière

*S.F.*

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 6 décembre 2010.

RÉS. 10-12-13 PAIEMENT DE FACTURE KWATROE  
TÉLÉMÉTRIE PROJET D'AQUEDUC ANSE-AU-GRIFFON

CONSIDÉRANT le projet de mise aux normes des infrastructures d'eau potable de l'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT QU'il est requis, dans le cadre du projet, de mettre en place une antenne sur l'école Saint-Joseph-Alban;

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir l'autorisation d'installer ladite antenne, il était requis de démontrer le faible niveau de radiation pour les usagers de l'école;

CONSIDÉRANT QUE pour faire cette démonstration, la firme Kwatroe Consultants inc. a procédé à une simulation des conditions d'utilisation des équipements en mettant en place des installations temporaires, et a effectué des mesures sur place;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche a permis d'obtenir le consentement de la Commission scolaire pour l'installation des équipements de télémétrie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise le paiement de la facture numéro 2335, de Kwatroe Consultants inc., au montant de 3 671,26 \$, taxes incluses, pour les analyses et le rapport relatifs aux équipements de télémétrie des infrastructures d'eau potable de l'Anse-au-Griffon.

QUE le montant soit imputé au règlement 857-03.

Gaspé, le 7 décembre 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 6 décembre 2010.

RÉS. 10-12-15 ESTIMATION DES COÛTS D'INFRASTRUCTURES  
DU DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL YORK

CONSIDÉRANT le projet de développement commercial dans le secteur York;

CONSIDÉRANT QUE pour faire progresser le dossier, il était requis de procéder à l'évaluation de divers scénarios et réaliser une estimation des coûts relatifs aux infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE la firme Kwatro Consultants inc. avait alors les ressources disponibles pour effectuer lesdites analyses dans un très court délai;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 2126 de la firme Kwatro Consultants inc. au montant de 1 523,81 \$, taxes incluses, concernant l'évaluation de divers scénarios et l'estimation des coûts relatifs aux infrastructures municipales du projet de développement commercial York.

QUE le montant soit financé par le budget d'opération - honoraires professionnels.

Gaspé, le 7 décembre 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 31 janvier 2011.

**RÉS. 11-01-37          MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 10-09-06 (MANDAT D'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL POUR LE PROJET « BERCEAU DU CANADA »)**

CONSIDÉRANT la résolution 10-09-06 octroyant le mandat de l'étude d'impact environnemental requise dans le cadre du projet d'aménagement de la pointe du Vieux-Gaspé (Berceau du Canada) à la firme Dessau-Progest pour un montant de 59 500 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire pour l'instant de réaliser une étude d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement en conformité avec l'article 31 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QU'il est tout de même requis de procéder avec une demande d'autorisation (CA) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et de Pêches et Océans Canada;

CONSIDÉRANT QUE ces actions auront pour impact de réduire la charge de travail prévue dans le cadre du mandat octroyé par la résolution 10-09-06;

CONSIDÉRANT QUE suite à une négociation avec la firme Dessau-Progest, il y a lieu de modifier le montant du contrat initial de 59 500 \$, plus les taxes applicables, à 35 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT l'urgence d'exécuter ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le mandat initial octroyé aux termes de la résolution 10-09-06 soit modifié afin de couvrir maintenant les activités suivantes :

- rencontre de démarrage;
- recherche et révision du projet;
- évaluation environnementale préalable (RÉEP) incluant les exigences de Développement économique Canada, Pêches et Océans Canada (Loi sur les pêches) et Transports Canada (Loi sur la protection des eaux navigables).

QUE le tout soit réalisé pour un montant de 35 000 \$, plus les taxes applicables, au lieu de 59 500 \$, plus les taxes applicables.

Gaspé, le 1<sup>er</sup> février 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 7 février 2011.

RÉS. 11-02-12                      MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS  
RELATIF À LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE  
(ARTICLE 53.0.1)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit se conformer à l'article 53 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, modifié le 25 juin 2008, visant les responsables d'installations de traitement qui ne filtrent pas adéquatement l'eau de surface;

CONSIDÉRANT QUE cet article demande un contrôle intérimaire de la qualité de l'eau brute, ainsi qu'un rapport trimestriel sur les données d'eau brute, d'eau traitée et sur les incidents particuliers survenus;

CONSIDÉRANT les résolutions 09-07-14 et 10-06-16, mandatant la firme Roche ltée, Groupe-conseil, pour réaliser lesdits rapports trimestriels jusqu'en décembre 2010;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de poursuivre la production de ces rapports trimestriels pour l'année 2011, pour un montant de 6 000 \$, taxes en sus, pour les deux secteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme Roche ltée, Groupe-conseil pour la production de rapports trimestriels de l'année 2011, requis en vertu de l'article 53.0.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

QU'un montant de 6 000 \$ soit imputable à la taxe d'accise.

Gaspé, le 8 février 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 7 février 2011.

RÉS. 11-02-17 OCTROI D'UN MANDAT DE CONSULTATION  
À ROCHE

CONSIDÉRANT les fortes pluies et les inondations de la période du 13 au 16 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE des infrastructures municipales ont été submergées et certaines fortement endommagées;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a dû recourir à de l'expertise externe pour faire l'inventaire des bris, s'assurer de la solidité de certains ouvrages et faire le suivi de la reconstruction des infrastructures vitales;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche Itée, Groupe-conseil possédait l'expertise et que des ressources étaient disponibles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la proposition d'honoraires de 12 098,61 \$, plus taxes, pour le support technique durant les inondations.

QUE le montant soit imputable au programme d'aide financière de la Sécurité civile, décret 1383-2003.

QUE ce montant fasse partie des réclamations qui seront présentées au ministère de la Sécurité publique pour remboursement.

Gaspé, le 8 février 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 21 février 2011.

RÉS. 11-02-47                      MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 10-04-52  
(MANDAT GENIVAR STATIONNEMENT ET  
AMÉNAGEMENT D'ESPACES VERTS)

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme GENIVAR suite à la résolution 10-04-52;

CONSIDÉRANT QUE des démarches supplémentaires et non prévues au mandat initial ont été effectuées par la précédente firme et ce, afin de valider les possibilités de mettre en commun le futur stationnement avec celui du Café sous-marin;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires au mandat initial sont nécessaires dans ce dossier notamment en regard de rencontres supplémentaires, etc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil accepte les honoraires supplémentaires proposés par la firme GENIVAR pour l'élaboration des plans et devis du site de l'ancien garage Clément Synnott et ce, au montant de 4 000 \$, plus taxes applicables.

QUE les coûts supplémentaires soient imputés au règlement 1074-09.

QUE le tout soit conditionnel à ce que ce mandat soit finalisé pour permettre la construction du projet au printemps 2011.

Gaspé, le 22 février 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 21 mars 2011.

RÉS. 11-03-39

MANDAT FIRME GENIVAR  
STATIONNEMENT ET AMÉNAGEMENT D'ESPACE VERT  
RUE DE LA REINE

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme GENIVAR aux termes des résolutions 10-04-52 et 11-02-47;

CONSIDÉRANT QUE suite à une discussion à l'interne, un nouveau concept plus avantageux a été élaboré;

CONSIDÉRANT QU'un mandat supplémentaire pour la présentation d'un nouveau concept ainsi que la mise à jour des plans et devis doit être confié à la firme d'ingénieurs;

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires soumise par la firme GENIVAR le 11 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme GENIVAR pour la réalisation d'un nouveau concept ainsi que la mise à jour des plans et devis du site de l'ancien garage Clément Synnott et ce, pour un montant de 4 540 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au règlement 1074-09.

Gaspé, le 22 mars 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

*Amari 2015*

Isabelle Vézina, greffière

*S.F.*

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 21 mars 2011.

**RÉS. 11-03-48      OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE GENIVAR  
ANALYSE DU SYSTÈME DE TRAITEMENT ET SUIVI  
AUPRÈS DU MDDEP- LET DE SAINT-ALPHONSE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a subi des inondations importantes en décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces inondations la Ville de Gaspé a dû décréter des mesures d'urgence en accord avec la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces inondations, le système de traitement des eaux de lixiviation du LET n'a pu traiter ce surplus d'eau étant donné la saison avancée (le système ne peut traiter avec des températures en deçà de 14° Celsius);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a agi avec diligence en essayant d'éliminer la plus grande quantité possible de lixiviat en tenant compte des possibilités du milieu et des exigences environnementales pendant les inondations;

CONSIDÉRANT QUE malgré les mesures prises à l'usine de traitement des eaux, les bassins du LET sont en situation d'un trop plein d'environ 5 000 m<sup>3</sup> et que cette situation risque d'empirer au printemps;

CONSIDÉRANT QUE cette situation doit être réglée avant la fonte des neiges printanière;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des exigences environnementales, la seule possibilité qui s'offre à la Ville est le transport de ce lixiviat vers le LET de Saint-Alphonse;

CONSIDÉRANT les demandes faites auprès de Rimouski et de Matane qui n'avaient pas les capacités de traitement pour ces eaux excédentaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Alphonse est d'accord pour accueillir de telles quantités;

CONSIDÉRANT QU'il est raisonnable que la municipalité de Saint-Alphonse soit exemptée de l'ensemble des coûts et des inconvénients inhérents au traitement des eaux de lixiviation du LET de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il est requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et la municipalité de St-Alphonse qu'une analyse soit effectuée par un professionnel démontrant hors de tout doute que le LET de Saint-Alphonse possède la capacité de traiter 5 000 m<sup>3</sup> de lixiviat supplémentaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement des Parcs, l'offre doit parvenir du propriétaire du site de Saint-Alphonse;

*S.F.*



# Ville de Gaspé

www.ville.gaspé.qc.ca 20, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A  
CONSIDÉRANT l'offre de service de GENIVAR au nom de la municipalité de St-Alphonse afin d'effectuer l'analyse du système de traitement du LET de St-Alphonse au coût de 14 526,60 \$, plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte de rembourser les frais inhérents aux services professionnels de Genivar à la municipalité de St-Alphonse pour un montant maximal de 14 526,60 \$, plus les taxes applicables.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputable au programme d'aide financière de la Sécurité civile, décret 113-2011.

Gaspé, le 22 mars 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 2 mai 2011.

RÉS. 11-05-21 AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN D'ACCÈS - BÂTIMENT  
COMMUNAUTAIRE DE RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement d'un chemin d'accès entre le bâtiment communautaire de Rivière-au-Renard et le stationnement de La Sablière;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel reçue de la firme Kwatro Consultants inc. afin d'effectuer les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement d'un chemin d'accès entre le bâtiment communautaire de Rivière-au-Renard et le stationnement de La Sablière au montant de 17 950 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE le travail doit être fait rapidement et que la firme Kwatro Consultant inc. possède tous les équipements et le personnel pour le faire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service professionnel afin d'effectuer les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour l'aménagement d'un chemin d'accès entre le bâtiment communautaire de Rivière-au-Renard et le stationnement de La Sablière de la firme Kwatro Consultant inc. au montant de 17 950 \$, taxes en sus.

QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1061-09.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 3 mai 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 4 mai 2011

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 2 mai 2011.

RÉS. 11-05-27                      MANDAT DESSAU PROJET - RÉAMÉNAGEMENT  
DE LA ROUTE 198, AVANT PROJET PRÉLIMINAIRE  
BERCEAU DU CANADA

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de la pointe du vieux Gaspé (Berceau du Canada);

CONSIDÉRANT QUE conformément à une correspondance du ministère des Transports du Québec de juin 2007, il est nécessaire d'intégrer au projet de Berceau du Canada, la section de route à 4 voies d'environ 800 mètres de longueur située à l'ouest de la rue de la Reine, afin de créer une transition harmonieuse et sécuritaire à l'arrivée dans la zone visée par le projet de Berceau du Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier pour la réalisation de ce mandat est très court;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Dessau Progest du 20 avril 2011 pour la réalisation de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat pour le réaménagement de la route 198 (4 à 2 voies), avant projet préliminaire, à la firme Dessau Progest pour un montant de 12 000 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à son offre de services professionnels du 20 avril 2011.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

QUE le montant soit imputable au futur règlement d'emprunt.

Gaspé, le 3 mai 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 10 mai 2011.

RÉS. 11-05-36 MISE AUX NORMES DES OUVRAGES D'ALIMENTATION  
EN EAU POTABLE DU SECTEUR DE GASPÉ  
MANDAT SUPPLÉMENTAIRE À LA FIRME GENIVAR

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit mettre à norme ses ouvrages d'alimentation en eau potable du secteur de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE les recherches en eau ont été plus complexes que prévu;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement du mandat permettra de réaliser des économies au niveau du traitement de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE la firme GENIVAR est déjà au dossier et que ce serait plus coûteux de donner le mandat à une autre firme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie un mandat à taux forfaitaire à la firme GENIVAR pour compléter le mandat pour un montant hors taxes de 10 500 \$.

QUE le montant soit financé par la taxe fédérale d'accise provenant des revenus sur l'essence.

Gaspé, le 11 mai 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 11 mai 2011

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 16 mai 2011.

RÉS. 11-05-44

MANDAT À DESSAU  
EXPERTISE RUE THOMPSON

CONSIDÉRANT QUE le sous-sol de la résidence du 47, rue Thompson à Gaspé est affecté par des entrées d'eau depuis 6 ans;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a vendu ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le ministère des Transports travaillent présentement pour améliorer le drainage de ce secteur appelé « secteur de l'aéroport » qui inclut la rue Thompson;

CONSIDÉRANT QU'une expertise doit être faite pour s'assurer que la Ville de Gaspé n'est pas responsable des problèmes d'inondation récurrents dans le sous-sol du 47, rue Thompson;

CONSIDÉRANT la proposition de Dessau au montant de 4 470 \$, plus les taxes applicables, pour la réalisation de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la proposition de Dessau pour l'expertise relative aux problèmes récurrents de la résidence située au 47, rue Thompson, et ce, au montant de 4 470 \$, plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputable au futur règlement d'emprunt.

Gaspé, le 17 mai 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 17 mai 2011

  
Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 16 mai 2011.

RÉS. 11-05-55

PAIEMENT DE FACTURE  
KWATROE CONSULTANTS INC.  
GESTION DE PROJET - GARE INTERMODALE

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'une zone d'accueil des croisières internationales dans le secteur de la gare et de la marina de Gaspé;

CONSIDÉRANT l'urgence de mettre le projet en place;

CONSIDÉRANT la gestion de projet exécutée par la firme Kwatroe Consultants inc. depuis l'automne 2010;

CONSIDÉRANT la facture numéro 2426 au montant de 4 147,50 \$, plus taxes, couvrant la période de septembre 2010 à février 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le paiement de cette facture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 2426 de la firme Kwatroe Consultants inc. au montant de 4 147,50 \$, plus taxes, relativement à la gestion du projet de la gare intermodale pour la période de septembre 2010 à février 2011.

QUE le montant soit imputable au futur règlement d'emprunt.

Gaspé, le 17 mai 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, mercredi le 25 mai 2011.

RÉS. 11-05-90 RECONSTRUCTION DU PONT SAMSON À RIVIÈRE-AU-RENARD  
MANDAT SUPPLÉMENTAIRE À LA FIRME ROCHE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé à la firme Roche un mandat pour la reconstruction du pont Samson.

CONSIDÉRANT les délais et travaux supplémentaires dus aux pluies de décembre 2010;

CONSIDÉRANT l'accord de la Sécurité civile pour le remboursement de ces frais;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie une augmentation de mandat de 84 669.21 \$ plus taxes à la firme Roche.

QUE le montant soit imputable au programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret 758-2007.

Gaspé, le 26 mai 2011

(s) Luc Savage  
Luc Savage, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 26 mai 2011

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, mercredi le 25 mai 2011.

RÉS. 11-05-91 RECONSTRUCTION DU PONT SAMSON À RIVIÈRE-AU-RENARD  
MANDAT SUPPLÉMENTAIRE À LA FIRME ROCHE (2)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé à la firme Roche, un mandat pour la reconstruction du pont Samson;

CONSIDÉRANT les délais et travaux supplémentaires dus aux pluies de septembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE des pénalités à l'Entrepreneur couvrent ces frais supplémentaires;

CONSIDÉRANT l'accord de la Sécurité civile.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie une augmentation de mandat de 99 506 \$ plus taxes à la firme Roche.

QUE le montant soit imputable au programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret 758-2007.

Gaspé, le 26 mai 2011

(s) Luc Savage  
Luc Savage, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, mercredi le 25 mai 2011.

RÉS. 11-05-92 MISE AUX NORMES DES OUVRAGES D'ALIMENTATION EN EAU  
POTABLE DU SECTEUR DE L'ANSE-AU-GRIFFON  
MANDAT SUPPLÉMENTAIRE À LA FIRME ROCHE

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit mettre à norme ses ouvrages d'alimentation en eau potable du secteur de l'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT les délais supplémentaires dus à l'absence d'une ligne électrique;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires accordés, en particulier pour la télémétrie, la coordination avec Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux sur deux saisons;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à deux mises en service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie une augmentation de mandat de 63 654.13 \$ plus taxes à la firme Roche. Ce montant inclut une somme de 15 000 \$ à taux horaire pour la seconde mise en service.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1068-09.

Gaspé, le 26 mai 2011

(s) Luc Savage  
Luc Savage, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 30 mai 2011.

RÉS. 11-05-103 MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS –  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX – STATIONNEMENT MUNICIPAL –  
RUE DE LA REINE

CONSIDÉRANT les travaux d'aqueduc, de voirie et d'aménagement paysager sur un stationnement municipal de la rue de la Reine ;

CONSIDÉRANT les résolutions 10-04-52, 11-02-47 et 11-03-39 mandatant la firme Génivar pour la réalisation des plans et devis pour la réalisation des travaux susdits;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Génivar datée du 26 mai 2011 au montant forfaitaire de 20 665 \$, taxes en sus, pour la surveillance des travaux susdits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme Génivar datée du 26 mai 2011, au montant forfaitaire de 20 665 \$, taxes en sus, pour la surveillance des travaux du stationnement municipal sur la rue de la Reine.

QUE le montant soit financé par le règlement 1074-09 et par la contribution d'Escale Gaspésie.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

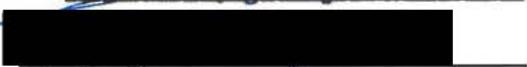
Gaspé, le 31 mai 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

  
Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 6 juin 2011

RÉS. 11-06-12

ACCEPTATION DE SOUMISSION – PROJET DE  
CONSTRUCTION DE VOIRIE, D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT  
SUR LA RUE WAYMAN

CONSIDÉRANT QUE des travaux de construction de voirie, d'aqueduc et d'égout sur la rue Wayman sont prévus en 2011 dans la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme de consultant en ingénierie pour les services professionnels d'évaluation, plans, devis et surveillance de travaux pour la réfection des services municipaux sur la rue Wayman;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public de propositions de services professionnels, la Ville a reçu cinq (5) propositions;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

• Roche	86.5/100	BPR	92.6/100
• Genivar	92.6/100	Dessau Progest	91.2/100
• Cima +	91.6/100		

CONSIDÉRANT QUE le montant des propositions s'établit comme suit :

• Roche	53 958.00 \$, taxes incluses
• BPR	47 277.74 \$, taxes incluses
• Genivar	66 646.13 \$, taxes incluses
• Dessau-Progest	52 272.21 \$, taxes incluses
• Cima +	102.788.83 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

• Roche	25.30	BPR	30.16
• Genivar	21.40	Dessau-Progest	27.01
• Cima +	13.78		

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

S.F



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat, à taux forfaitaire, pour les services professionnels d'évaluation, plans, devis et surveillance de travaux pour la réfection des services municipaux sur la rue Wayman à BPR pour un montant de 47 277.74 \$ taxes incluses.

QUE le financement soit imputable au futur règlement d'emprunt.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 7 juin 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce *4 mai 2015*

Isabelle Vézina, greffière

*S.F.*

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 6 juin 2011

RÉS. 11-06-14            ACCEPTATION DE SOUMISSION – RÉTABLISSEMENT  
DES INFRASTRUCTURES SUITE AUX INONDATIONS  
DE DÉCEMBRE 2010

CONSIDÉRANT le rétablissement des infrastructures suite aux inondations de décembre 2010 dans la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater un chargé de projet pour la gestion du rétablissement des infrastructures suite aux inondations de décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel de propositions de services professionnels sur invitation, la Ville a reçu deux (2) propositions;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

- Roche                    93.8/100
- Dessau-Progest      95/100

CONSIDÉRANT QUE le montant des propositions s'établit comme suit :

- Roche                    54 684.46 \$, taxes incluses
- Dessau-Progest      57 942.26 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit :

- Roche                    26.30
- Dessau-Progest      25.02

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat de services professionnels, à taux horaire, pour le rétablissement des infrastructures suite aux inondations de décembre 2010 à Roche pour un montant de 54 684.46 \$ taxes incluses.

QUE cette dépense soit imputable au Programme d'aide financière spécifique suite aux inondations de décembre 2010 du ministère de la Sécurité publique, décret 113-2011.



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A5

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation des coûts par le ministère de la Sécurité publique.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 7 juin 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 5 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT  
Tél. : 418 368-2104, poste 8530  
Télééc. : 418 368-6810  
urbanisme@ville.gaspe.qc.ca

SERVICES JURIDIQUES ET GREFFE  
Tél. : 418 368-2104, poste 8505  
Télééc. : 418 368-6810  
greffe@ville.gaspe.qc.ca

SERVICES ADMINISTRATIFS  
Tél. : 418 368-2104, poste 8514  
Télééc. : 418 368-4871  
serv.administratif@ville.gaspe.qc.ca

TRAVAUX PUBLICS  
Tél. : 418 368-2104, poste 8507  
Télééc. : 418 368-4871  
travaux-publics@ville.gaspe.qc.ca



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 6 juin 2011

RÉS. 11-06-39

ACCEPTATION DE SOUMISSION – PROJET  
DE CONSTRUCTION DE VOIRIE, D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT  
SUR LA RUE JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE des travaux de construction de voirie, d'aqueduc et d'égout sur la rue Jacques-Cartier sont prévus en 2011 dans la ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme de consultant en ingénierie pour les services professionnels d'évaluation, plans, devis et surveillance de travaux pour la réfection des services municipaux sur la rue Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public de propositions de services professionnels, la Ville a reçu cinq (5) proposition;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

▪ Roche	86.5/100	BPR	92.6/100
▪ Genivar	92.6/100	Dessau-Progest	91.2/100
▪ Cima +	91.6/100		

CONSIDÉRANT QUE le montant des propositions s'établit comme suit :

• Roche	63 072.00 \$, taxes incluses;
• BPR	47 277.74 \$, taxes incluses;
• Genivar	58 238.46 \$, taxes incluses;
• Dessau-Progest	46 650.01 \$, taxes incluses;
• Cima +	95 070.41 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

▪ Roche	21.64	BPR	30.16
▪ Genivar	24.48	Dessau-Progest	30.27
▪ Cima +	14.89		

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

S.F



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A1

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat, à taux forfaitaire, pour les services professionnels d'évaluation, plans, devis et surveillance de travaux pour la réfection des services municipaux sur la rue Jacques-Cartier à Dessau-Progest pour un montant de 46 650.01 \$ taxes incluses;

QUE le financement soit imputable au futur règlement d'emprunt;

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 7 juin 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Tél. : 418 368-2104, poste 8530  
Télééc. : 418 368-6810

urbanisme@ville.gaspe.qc.ca

SERVICES JURIDIQUES ET GREFFE

Tél. : 418 368-2104, poste 8505  
Télééc. : 418 368-6810

greffe@ville.gaspe.qc.ca

SERVICES ADMINISTRATIFS

Tél. : 418 368-2104, poste 8514  
Télééc. : 418 368-4871

serv.administratif@ville.gaspe.qc.ca

TRAVAUX PUBLICS

Tél. : 418 368-2104, poste 8507  
Télééc. : 418 368-4871

travaux.publics@ville.gaspe.qc.ca

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 13 juin 2011

RÉS. 11-06-52

ACCEPTATION DE SOUMISSION –  
PROJET DE CONCEPTION ET DE SURVEILLANCE  
DE CONSTRUCTION DES CELLULES 9 ET 10  
AU LET DE GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE la construction des cellules 9 et 10 au lieu d'enfouissement technique de Gaspé est prévue en 2011;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme de consultant en ingénierie pour les services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction des cellules 9 et 10 au L.E.T. de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public de propositions de services professionnels, la Ville a reçu deux (2) propositions;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

- BPR 75.9 %
- Génivar 88.9 %

CONSIDÉRANT QUE le montant des propositions s'établit comme suit :

- BPR 66 548.72 \$, taxes incluses
- Génivar 111 076.88 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

- BPR 18.92
- Génivar 12.5

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

ET résolu à l'unanimité,

S.F



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

QUE le Conseil municipal octroie le mandat pour les services professionnels, la conception, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction des cellules 9 et 10 au lieu d'enfouissement de Gaspé, à la firme BPR pour un montant de 66 548.72 \$, taxes incluses.

QUE le financement soit imputable au futur règlement d'emprunt de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (Régie).

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (Régie).

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 14 juin 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 31 juillet 2012.

**RÉS. 12-07-68 MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE  
DES TRAVAUX – CENTRE DE SKI MONT BÉCHERVAISE**

CONSIDÉRANT le projet de mettre à normes les installations de traitement des eaux usées du Centre de ski Mont Bécherlaise ;

CONSIDÉRANT la résolution 10-05-40 mandatant la firme Roche Itée, Groupe-conseil, pour la réalisation des plans et devis en ce qui concerne les travaux susdits ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Roche Itée, Groupe-conseil, datée du 13 juillet 2012 au montant forfaitaire de 3950 \$, plus les taxes applicables, pour la surveillance des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de la firme Roche Itée, Groupe-conseil, datée du 13 juillet 2012, au montant forfaitaire de 3950 \$, plus les taxes applicables, pour la surveillance des travaux relatifs à la mise aux normes des installations de traitement des eaux usées du Centre de ski Mont Bécherlaise.

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt 1060-09.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 31 juillet 2012

(s) Nelson O'Connor  
Nelson O'Connor, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier-adjoint

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

EXTRAIT du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 31 juillet 2012.

**RÉS. 12-07-69 MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS – SURVEILLANCE  
DES TRAVAUX – PLAGE DE HALDIMAND**

CONSIDÉRANT le projet de mettre aux normes les installations de production d'eau potable et de traitement des eaux usées du bâtiment de service de la plage de Haldimand ;

CONSIDÉRANT la résolution 10-06-10, mandatant la firme Roche Itée, Groupe-conseil, pour la réalisation des plans et devis pour le projet de mise aux normes des installations d'évacuation et traitement des eaux usées du bâtiment Haldimand ;

CONSIDÉRANT la résolution 10-08-42, mandatant la firme Roche Itée, Groupe-conseil, pour la réalisation des plans et devis pour le projet de traitement de l'eau potable du bâtiment Haldimand ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Roche Itée, Groupe-conseil, datée du 13 juillet 2012, au montant forfaitaire de 5950 \$, plus les taxes applicables, pour la surveillance des travaux susdits ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service de la firme Roche Itée, Groupe-conseil, datée du 13 juillet 2012, au montant forfaitaire de 5950 \$, plus les taxes applicables, pour la surveillance des travaux relatifs à la mise aux normes des installations de production d'eau potable et de traitement des eaux usées du bâtiment de service de la plage de Haldimand.

QUE cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt 1060-09.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

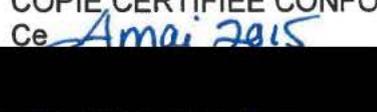
Gaspé, le 31 juillet 2012

(s) Nelson O'Connor  
Nelson O'Connor, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier-adjoint

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

  
Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, jeudi le 15 novembre 2012.

RÉS. 12-11-09

SOUSSION POUR CONCEPTION –  
PROJET D'OPTIMISATION DE POSTE DE  
SURPRESSION BELLEVUE – SECTEUR GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection sont nécessaires pour l'optimisation des équipements de pompage de la station de surpression du réservoir côte Bellevue;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme de consultant en ingénierie pour les services professionnels avant construction (plans et demande de prix auprès des fournisseurs);

CONSIDÉRANT QUE la firme Kwatroe a déjà fait des travaux sur ces deux équipements et qu'ils les connaissent très bien, nous leur avons demandé une offre de service directement;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service pour la conception et la demande de prix auprès des fournisseurs d'équipement pour l'optimisation de poste de surpression - secteur Gaspé est de 2 977 \$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat, à taux forfaitaire, pour les services professionnels avant construction pour les travaux d'optimisation de la station de surpression du réservoir côte Bellevue - secteur Gaspé à Kwatroe pour un montant de 2 977 \$ plus les taxes applicables.

QUE le financement soit imputable à la taxe d'accise.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 16 novembre 2012

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce Amari 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 16 décembre 2013.

RÉS. 13-12-34

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES DE ROCHE –  
PARTICIPATION AU COMITÉ DE SÉLECTION DE L'ŒUVRE  
DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'INTÉGRATION –  
BERCEAU DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE le projet Berceau du Canada est financé en partie par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics s'applique au projet Berceau du Canada;

CONSIDÉRANT QU'un comité a dû être formé pour faire la sélection de l'œuvre d'art et qu'un représentant du concepteur du projet était requis;

CONSIDÉRANT QUE la personne représentant le concepteur devait être présente aux rencontres (3 journées) et organiser les visites de chantier avec les intervenants et les artistes sélectionnés;

CONSIDÉRANT QUE deux factures ont été envoyées par le concepteur pour couvrir les frais reliés au comité de sélection pour un montant total de 1 678.83 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des deux factures de Roche reliées au comité de sélection pour l'œuvre d'art reliée à l'application de la politique d'intégration des arts pour le projet Berceau du Canada au montant de 1 678.83 \$ plus les taxes applicables.

QUE le financement soit imputable au règlement 1175-12.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 17 décembre 2013

(s) Daniel Côté  
Daniel Côté, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier-adjoint

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 16 décembre 2013.

RÉS. 13-12-38 HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – CONCEPTION  
ESCALIER EXTÉRIEUR PAR ROCHE –  
BERCEAU DU CANADA PHASE 2

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un mandat de conception des travaux à la firme Roche pour le projet Berceau du Canada phase 1 et 2;

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande de la Ville, l'escalier de secours est déplacé à l'extérieur de la maison Horatio;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit faire faire une nouvelle conception de l'escalier de secours;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche a dû faire des conceptions et coordinations supplémentaires et qu'un montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables est jugé suffisant suite à une négociation entre la Ville et la Firme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise des honoraires supplémentaires pour les conceptions et coordinations supplémentaires pour l'escalier extérieur à la maison Horatio dans le projet Berceau du Canada phase 2 pour un montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE le financement soit imputable au règlement d'emprunt 1175-12.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 17 décembre 2013

(s) Daniel Côté  
Daniel Côté, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier-adjoint

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 4 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

SF



# Ville de Gaspé

www.ville.gaspé.qc.ca EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la Salle de l'hôtel de ville, lundi le 21 avril 2008. G4X 2A

RÉS. 08-04-54

## MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS ASSISTANCE TECHNIQUE POUR RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE - ANSE-À-VALLEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit procéder à la mise aux normes de ses installations d'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de poursuivre la recherche en eau souterraine;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir l'assistance technique pour un projet de recherche en eau souterraine;

CONSIDÉRANT QUE la firme Genivar a soumis une offre de service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Savage,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme Genivar pour l'assistance technique de la recherche en eaux souterraines du secteur de l'Anse-à-Valleau.

QUE le mandat soit rémunéré selon la méthode horaire, pour un montant ne dépassant pas 12 000 \$, taxes en sus.

QUE le financement soit imputable à la taxe fédérale d'accise.

Gaspé, le 22 avril 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



Ville de Gaspé

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle  
de l'hôtel de ville, lundi le 6 octobre 2008. 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

RÉS. 08-10-15

ÉTUDE POUR ÉPURATION DES  
EAUX USÉES DE GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gaspé respecte ses normes de rejet, mais ne dispose pas de toute la marge de manœuvre souhaitable pour le développement anticipé;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'évaluer la situation dans son contexte général;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs solutions sont envisageables, dont la mise en place d'unités complémentaires ou la mise en place de système d'étangs aérés;

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro PG08-3543 de la firme BPR-Infrastructure inc., datée du 26 mars 2008, au montant de 12 860 \$, taxes exclues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme BPR-Infrastructure inc. pour la réalisation d'une étude pour le traitement des eaux usées, selon l'offre de service numéro PG08-3543 au montant de 12 860 \$, taxes exclues.

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur cinq ans par les usagers des quartiers 4, 5 et 6.

Gaspé, le 7 octobre 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



# Ville de Gaspé

www.ville.gaspé.qc.ca EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 6 octobre 2008. 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A1

RÉS. 08-10-16 MANDAT POUR RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS  
DRAINAGE DU SECTEUR DE L'AÉROPORT

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR a réalisé une étude de drainage du secteur de l'aéroport;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à la réalisation de plans et devis pour la réfection d'un ponceau et le reprofilage des fossés;

CONSIDÉRANT l'offre de service numéro GA-08-839 (10BA) de la firme BPR-Infrastructure inc. datée du 25 septembre 2008, au montant de 5 900 \$, taxes exclues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Brad McDonald,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de la firme BPR-Infrastructure inc. au montant de 5 900 \$, taxes exclues, pour la réalisation des plans et devis requis pour l'amélioration du drainage du secteur de la rue de l'Aéroport.

QUE cette dépense soit imputée à la réserve aéroport numéro 55-910-42.

QU'étant donné que les travaux sont effectués dans l'emprise de la route 132 du ministère des Transports, qu'une demande de remboursement soit transmise au ministère pour le paiement de ces travaux.

Gaspé, le 7 octobre 2008

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

*5 mai 2015*

Isabelle Vézina, greffière

*S.F.*



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 19 janvier 2009.

RÉS. 09-01-44

ACCEPTATION SOUMISSION - SERVICES  
PROFESSIONNELS (INGÉNIERIE) - PROJET DE  
RELOCALISATION DES INSTALLATIONS DE  
TRANSPORTS QUÉBEC DANS L'ANCIEN  
BÂTIMENT DE GDS

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour une proposition de services professionnels (ingénierie) pour le projet de relocalisation des installations de Transports Québec dans l'ancien bâtiment de GDS;

CONSIDÉRANT QU'une analyse qualitative des soumissions reçues a été effectuée selon les règles;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le pointage s'établissait comme suit :

- BPR inc. : 88 %
- Kwatro Consultants inc. : 83 %;

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des propositions quantitatives, le résultat était le suivant :

- BPR inc. : 141 432,38 \$, taxes incluses
- Kwatro Consultants inc.: 65 467,50 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Brad McDonald,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil octroie le mandat de services professionnels (ingénierie) pour le projet de relocalisation des installations de Transports Québec dans l'ancien bâtiment de GDS à Kwatro Consultants inc., pour un montant de 65 467,50 \$.

QUE la dépense soit imputée au règlement numéro 1003-07.

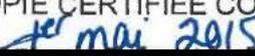
Gaspé, le 20 janvier 2009

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

  
Isabelle Vézina, greffière



Ville de Gaspé

www.ville.gaspé.qc.ca

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle  
de l'hôtel de ville, lundi le 7 décembre 2009.

RÉS. 09-12-13

RÉFECTION DE LA RUE MONSEIGNEUR-LEBLANC  
ÉTUDE GÉOTECHNIQUE

CONSIDÉRANT le projet de réfection d'une partie de la rue Monseigneur-Leblanc;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de procéder à la réalisation de sondage afin de connaître la nature des sols en place;

CONSIDÉRANT QU'une foreuse et le personnel de la firme LVM-Technisol étaient disponibles sur les lieux au moment de réaliser lesdits forages;

CONSIDÉRANT l'opportunité de minimiser les frais reliés à la mobilisation d'équipement pour l'étude géotechnique;

CONSIDÉRANT QUE la firme Kwatro Consultants inc. a procédé à la gestion de ces travaux d'étude géotechnique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture numéro 1161 de la firme Kwatro Consultants inc. pour la réalisation des travaux d'étude géotechnique, au montant de 5 613,38 \$, taxes en sus.

QUE cette dépense soit imputable au règlement 1009-08.

Gaspé, le 8 décembre 2009

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 10 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 12 avril 2010.

RÉS. 10-04-51 MANDAT KWATROE CONSULTANTS INC. – ÉVALUATION  
BUDGÉTAIRE DE LA MISE EN PLACE ET DE  
L'EXPLOITATION D'UNE FONTAINE DANS LA BAIE DE GASPÉ

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Gaspé d'obtenir une offre de service pour l'évaluation budgétaire de la mise en place et de l'exploitation d'une fontaine dans la baie de Gaspé;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme Kwatroe Consultants inc., présentée en deux volets :

Phase 1 : Analyse budgétaire, pour un montant forfaitaire de 3900 \$, plus taxes applicables;

Phase 2 : Plans et devis des installations électriques pour appel d'offres, pour un montant forfaitaire de 8950 \$, plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la phase 1 dans le but d'évaluer l'impact monétaire d'un tel projet avant de poursuivre dans le dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil accepte l'offre de service du 31 mars 2010 de la firme Kwatroe Consultants inc, pour la phase 1 uniquement, et ce, pour un montant de 3900 \$, plus taxes applicables.

QUE suite aux résultats de la phase 1 présentant les coûts du projet et avec l'accord du conseil d'aller de l'avant, que le conseil accepte la phase 2 de l'offre de service de Kwatroe Consultants inc., au coût de 8950 \$, plus taxes applicables.

QUE les coûts soient imputés au règlement d'emprunt 1060-09.

Gaspé, le 13 avril 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 5 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 12 avril 2010.

RÉS. 10-04-52 MANDAT GÉNIVAR – PLANS ET DEVIS DE STATIONNEMENT  
ET AMÉNAGEMENT D'ESPACES VERTS  
(SITE DE L'ANCIEN GARAGE CLÉMENT SYNNOTT)

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'aménager un stationnement comprenant l'intégration d'espaces verts;

CONSIDÉRANT les plans et devis requis pour la réalisation d'un tel projet et considérant que Génivar a réalisé l'étude d'évaluation de l'achat du terrain situé au 108, de la Reine pour en faire un stationnement;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme Génivar pour un montant forfaitaire de 13 600 \$, plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil accepte l'offre de service du 23 mars 2010 de la firme Génivar au coût de 13 600 \$, plus taxes applicables, relativement à l'élaboration des plans et devis de la construction du stationnement comprenant l'intégration d'espaces verts, et ce, sur le site de l'ancien garage Clément Synnott.

QUE les coûts soient imputés au règlement d'emprunt 1074-09.

Gaspé, le 13 avril 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 12 avril 2010.

RÉS. 10-04-54 MANDAT KWATROE CONSULTANTS INC. – ANALYSE DE LA RELOCALISATION DES SERVICES À L'IMMEUBLE GDS

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Gaspé d'obtenir une offre de service pour l'évaluation des coûts de relocalisation des services de l'immeuble GDS suite à la volonté de la SIQ d'acquérir une partie du bâtiment;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme Kwatroe Consultants inc. pour un montant forfaitaire de 4200 \$, plus taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'il est possible que certains ajustements à cette évaluation soient requis suite aux demandes de la SIQ et qu'il pourrait également y avoir déplacement du consultant à Québec à la demande de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le conseil accepte l'offre de service du 1<sup>er</sup> mars 2010 de la firme Kwatroe Consultants inc., au montant de 4200 \$, plus taxes applicables.

QUE le conseil accepte un montant forfaitaire supplémentaire à ce mandat pour une somme de 5000 \$, plus taxes applicables, ce montant incluant les honoraires professionnelles et les frais de déplacement du consultant, et ce, à la demande de la Ville, en fonction des demandes de modification provenant de la SIQ.

QUE les dépenses soient imputées au règlement d'emprunt 1003-07.

Gaspé, le 13 avril 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



# Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 7 septembre 2010.

RÉS. 10-09-06 MANDAT D'ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL  
POUR LE PROJET « BERCEAU DU CANADA »

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement de la pointe du Vieux-Gaspé (Berceau du Canada);

CONSIDÉRANT QU'il est requis de procéder à diverses études d'impact environnemental préalables au projet en vertu des lois en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public, la Ville a reçu quatre propositions dont le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

▪ BPR	84.35
▪ Dessau	88.50
▪ Genivar	89.75
▪ Roche	85.10

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

▪ BPR	16.23
▪ Dessau	20.62
▪ Genivar	18.34
▪ Roche	15.22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat d'étude d'impact environnemental requise dans le cadre du projet d'aménagement de la pointe du Vieux-Gaspé (Berceau du Canada) à la firme Dessau-Progest pour un montant de 67 160,63 \$, taxes incluses.

QUE le montant soit imputable au futur règlement d'emprunt.

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 8 septembre 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 22 novembre 2010.

RÉS. 10-11-71

TRAITEMENT DE BOUES DE FOSSES  
SEPTIQUES PAR LIT DE SÉCHAGE

CONSIDÉRANT QU'un seul site de traitement des boues de fosses septiques existe sur le territoire de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE ce site contrevient aux normes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

CONSIDÉRANT QU'un site de traitement près ou dans la ville de Gaspé est primordial pour les citoyens;

CONSIDÉRANT la possibilité que les installations du lieu d'enfouissement technique puissent être modifiées pour accueillir une infrastructure de traitement des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE le traitement des boues pourrait s'autofinancer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

Et résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie un mandat d'étude de faisabilité préliminaire de traitement des boues de fosses septiques du territoire de la ville de Gaspé à taux horaire à la firme BPR-Infrastructure inc. pour un montant hors taxes n'excédant pas 15 000 \$.

QUE la résolution 10-02-27 soit, par le fait même, annulée.

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable par l'ensemble de la ville sur 5 ans.

Gaspé, le 23 novembre 2010

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 11 juillet 2011.

RÉS. 11-07-33 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS GENIVAR –  
ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE REHAUSSEMENT  
DES DIGUES DU BASSIN D'ACCUMULATION  
DES EAUX DE LIXIVIATION DU LET

CONSIDÉRANT QUE les dernières inondations de décembre 2010 ont démontré que les équipements existants ne permettent plus de rencontrer les nouvelles normes de rejet imposées par le *règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles (REIMR)*, notamment en ce qui concerne l'azote ammoniacal;

CONSIDÉRANT QU'il faille également prémunir les installations du LET contre les précipitations dont les niveaux et les fréquences semblent augmenter chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la solution nécessite de revoir l'ensemble des équipements reliés à la chaîne de traitement des eaux de lixiviation;

CONSIDÉRANT QUE les correctifs devront se faire en deux étapes afin d'accélérer le processus de résolution du problème soit; rehausser le bassin d'accumulation afin d'augmenter la capacité de stockage des eaux de lixiviation et dans une deuxième phase, revoir les équipements destinés spécifiquement au traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Genivar en date du 22 juin 2011 au montant de 9 130 \$ (taxes en sus) afin de réaliser une étude de faisabilité sur un possible rehaussement du bassin d'accumulation;

CONSIDÉRANT QUE ladite étude de faisabilité devra recevoir l'assentiment au préalable du Conseil municipal et de la Régie intermunicipale de traitement des déchets de la Gaspésie avant la réalisation des ouvrages;

CONSIDÉRANT QUE la firme Genivar est la mieux placée pour réaliser cette étude compte tenu qu'elle est la conceptrice du dit ouvrage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de Genivar concernant l'étude de faisabilité sur un possible rehaussement des digues du bassin de sédimentation au coût de 9 130 \$ (taxes en sus);



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie (Régie).

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 12 juillet 2011

(s) Nelson O'Connor  
Nelson O'Connor, président

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 19 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 18 juillet 2011.

RÉS. 11-07-39

ACCEPTATION DE PROPOSITION – PROJET  
DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES  
D'ACCUEIL DES CROISIÉRISTES DANS LE SECTEUR  
DE LA GARE FERROVIAIRE DE GASPÉ –  
INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT le projet de construction d'infrastructures d'accueils des croisiéristes dans le secteur de la gare ferroviaire de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme de consultant en ingénierie pour les services professionnels, et notamment pour la préparation des plans préliminaires, des plans définitifs, de la surveillance bureau et des visites de chantier et réunions;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres public de propositions de services professionnels, la Ville a reçu quatre (4) propositions;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

• BPR-Bâtiment inc.	84.1/100
• Genivar inc.	88.5/100
• Dessau	86.5/100
• Kwatroe Consultants inc.	87.5/100

CONSIDÉRANT QUE le montant des propositions s'établit comme suit :

• BPR-Bâtiment	340 977.53 \$, taxes incluses
• Genivar inc.	387 345.00 \$, taxes incluses
• Dessau	232 407.00 \$, taxes incluses
• Kwatroe Consultants inc.	273 989.63 \$, taxes incluses

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

• BPR-Bâtiment inc.	3.93
• Genivar inc.	3.58
• Dessau	5.87
• Kwatroe Consultants inc.	5.02

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat, à taux forfaitaire, pour les services professionnels en ingénierie, et notamment pour la préparation des plans préliminaires, des plans définitifs, de la surveillance bureau et des visites de chantier et réunions, pour le projet de construction d'infrastructures d'accueils des croisiéristes dans le secteur de la gare ferroviaire de Gaspé, à la firme Dessau pour un montant de 232 407.00 \$ taxes incluses.

QUE le financement soit imputable au futur règlement d'emprunt.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 19 juillet 2011

(s) Charles Aspirault  
Charles Aspirault, président

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 10 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 8 août 2011.

RÉS. 11-08-05                    ACCEPTATION D'OFFRE DE SERVICE – ANALYSE  
STRUCTURALE D'UN MONTAGE EN PORTE À FAUX  
SITUÉ À L'AÉROPORT DE GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'aménagement d'une passerelle en porte à faux située au garage de l'aéroport de Gaspé a eu lieu en 2011;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée, par la Ville de Gaspé, auprès de la C.S.S.T. pour faire reconnaître cette dite passerelle à titre d'innovation pour la santé et sécurité de nos employés;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme en structure pour évaluer la capacité portante de cette passerelle, comme demandé par la C.S.S.T.;

CONSIDÉRANT QU'une seule firme à Gaspé a les connaissances et les ressources techniques pour mener à bien ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service reçu par KWATROE est de 1 660.00 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat d'analyse structurale d'un montage en porte à faux situé à l'aéroport de Gaspé à KWATROE pour un montant de 1 660.00 \$ taxes en sus.

QUE le financement soit imputable au poste budgétaire réserve de l'aéroport.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 9 août 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, Maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 8 août 2011.

RÉS. 11-08-06      ACCEPTATION D'OFFRE DE SERVICE – ESTIMATION  
BUDGÉTAIRE POUR LA RÉFECTION DES POSTES  
DE RÉDUCTION DE PRESSION RP1, RP2 ET RP3  
À RIVIÈRE-AU-RENARD, PETIT-CAP ET SAINT-AURICE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réfection des postes de réduction de pression RP1, RP2 et RP3 à Rivière-au-Renard, Petit-Cap et Saint-Maurice sont prévus dans l'année 2012 dans le cadre du processus de mise à norme de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'une estimation budgétaire pour la réfection de ces postes de réduction de pression est nécessaire pour planifier les travaux et faire la demande de financement;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme en mécanique de procédé pour produire une estimation budgétaire pour la réfection des postes de réduction de pression RP1, RP2 et RP3 à Rivière-au-Renard, Petit-Cap et Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT QU'une seule firme à Gaspé a les connaissances et les ressources techniques pour mener à bien ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service reçue par KWATROE est de 5 680.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat afin de préparer l'estimation budgétaire pour la réfection des postes de réductions de pression RP1, RP2 ET RP3 à Rivière-au-Renard, Petit-Cap et Saint-Maurice à la firme KWATROE pour un montant de 5 680.00 \$ taxes en sus.

QUE le financement soit imputable à la taxe d'accise.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 9 août 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, Maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

*1<sup>er</sup> mai 2015*

Isabelle Vézina, greffière

*S.F.*



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 8 août 2011.

RÉS. 11-08-30 PAIEMENT DE FACTURES – KWATROE CONSULTANTS INC. –  
GESTION DE PROJET – GARE INTERMODALE

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'une zone d'accueil des croisières internationales dans le secteur de la gare et de la marina de Gaspé;

CONSIDÉRANT l'urgence de mettre le projet en place;

CONSIDÉRANT la gestion de projet exécutée par la firme Kwatroe Consultants inc. depuis l'automne 2010;

CONSIDÉRANT la facture no 2506 au montant de 4 265.60 \$, plus taxes, couvrant la période de mars 2011 à mai 2011 et la facture no 2553 au montant de 1 244.25 \$, plus taxes, couvrant la période du 24 mai 2011 au 13 juillet 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le paiement des ces factures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture no 2506 de la firme Kwatroe Consultants inc. au montant de 4 265.60 \$, plus taxes, ainsi que la facture no 2553, au montant de 1 244.25 \$, plus taxes, relativement à la gestion du projet de la gare intermodale pour la période de mars 2011 à juillet 2011.

QUE le montant soit imputable au futur règlement d'emprunt.

Gaspé, le 9 août 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, Maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 19 septembre 2011.

RÉS. 11-09-39

ACCEPTATION DE SOUMISSION – ÉTUDE DE  
BALANCEMENT HYDRAULIQUE – GASPÉ CENTRE-VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit faire des travaux de réfection des rues du centre-ville dans les années à venir;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire une étude de balancement hydraulique pour déterminer les besoins en terme d'aqueduc et déterminer les infrastructures nécessaires pour les travaux à venir;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres auprès de quatre (4) soumissionnaires, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

▪ BPR	91/100	Roche	91/100
▪ Genivar	92/100	Kwatroe	91/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

▪ BPR	70.79	Roche	73.26
▪ Genivar	41.55	Kwatroe	35.36

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat à la firme Roche, à taux forfaitaire, pour les services professionnels d'une étude de balancement hydraulique pour le secteur Gaspé centre-ville pour un montant de 19 246.28 \$ taxes incluses;

QUE le financement soit imputable à la taxe d'accise fédérale sur l'essence;

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 20 septembre 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 19 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 19 septembre 2011.

RÉS. 11-09-48

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR  
LA RECHERCHE EN EAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit mettre à norme ses ouvrages d'alimentation en eau potable du secteur de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE les recherches en eau ont été plus complexes que prévu;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement du mandat permettra de réaliser des économies au niveau du traitement de l'eau;

CONSIDÉRANT l'offre de Genivar pour un montant de 6 900 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Genivar est déjà au dossier et que ce serait plus coûteux de donner le mandat à une autre firme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Savage,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil Municipal octroie un mandat à taux forfaitaire à la firme Genivar pour compléter le mandat pour un montant hors taxes de 6 900 \$.

QUE le montant soit financé par la taxe fédérale d'accise provenant des revenus sur l'essence.

Gaspé, le 20 septembre 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 19 septembre 2011.

RÉS. 11-09-66 MANDAT DESSAU-PROGEST – RÉAMÉNAGEMENT DE  
LA ROUTE 198 – AVANT-PROJET PRÉLIMINAIRE –  
BERCEAU DU CANADA – MANDAT SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution 11-05-27 octroyant le mandat pour le réaménagement de la route 198 (4 à 2 voies) - avant-projet préliminaire, à la firme Dessau-Progest;

CONSIDÉRANT les demandes d'informations et les rencontres nécessaires avec le ministère des Transports afin de finaliser l'avant-projet préliminaire;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Dessau-Progest du 11 août 2011 pour finaliser l'avant-projet préliminaire;

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier pour la réalisation de ce mandat est très court;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie un mandat supplémentaire pour le réaménagement de la route 198 (4 à 2 voies) – avant-projet préliminaire, à la firme Dessau-Progest, pour un montant de 6000 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à son offre de services professionnels du 11 août 2011.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE le montant soit imputable au futur règlement d'emprunt.

Gaspé, le 20 septembre 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 24 octobre 2011.

RÉS. 11-10-43 AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS  
DE LA FIRME DESSAU POUR LA RUE JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT la résolution 11-06-39 qui octroyait le mandat pour les services professionnels d'évaluation, plans, devis et surveillance des travaux pour la réfection des services municipaux sur la rue Jacques-Cartier à la firme Dessau;

CONSIDÉRANT QU'une longueur supplémentaire de 40m a été ajoutée au mandat;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Dessau pour un ajustement de 3 504.33 \$ taxes incluses pour cette longueur supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE ce montant est au juste coût et non au prorata du montant initial de la soumission;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'ajustement des honoraires professionnels de la firme Dessau pour le prolongement sur 40m du projet de la rue Jacques-Cartier au montant de 3 504.33 \$ taxes incluses.

QUE le financement soit imputable au futur règlement d'emprunt.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 25 octobre 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 24 octobre 2011.

RÉS. 11-10-50

ÉCLAIRAGE POUR LE CHEMIN D'ACCÈS –  
CENTRE COMMUNAUTAIRE DE RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit faire effectuer les plans et devis pour l'aménagement d'éclairage pour le futur chemin d'accès entre le bâtiment communautaire de Rivière-au-Renard et le stationnement de la sablière;

CONSIDÉRANT QUE Kwatro Consultant inc. est en mesure de réaliser les plans et devis pour l'aménagement d'éclairage pour le futur chemin d'accès d'une longueur approximative de 70 mètres entre le bâtiment communautaire de Rivière-au-Renard et le stationnement de la sablière;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Kwatro Consultant inc. afin de réaliser les plans et devis pour éclairer le chemin d'accès du centre communautaire de Rivière-au-Renard adéquatement en plus d'effectuer 2 visites de chantier pour la conformité des travaux et approbation des dessins d'atelier pour un montant de 2 500 \$ pour un éclairage sur poteau d'Hydro-Québec ou 5 200 \$ pour un éclairage sur fut décoratifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil accepte l'offre de services professionnels de la firme Kwatro Consultants afin de réaliser les plans et devis pour l'éclairage du chemin d'accès du centre communautaire de Rivière-au-Renard, au montant de 2 500 \$ pour un éclairage sur poteau d'Hydro-Québec.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt no. 1061-09.

Gaspé, le 25 octobre 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

*1<sup>er</sup> mai 2015*  
Isabelle Vezina, greffiere

S.F



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 24 octobre 2011.

RÉS. 11-10-52

MANDAT D'INGÉNIERIE –  
MISE EN PLACE D'UNE PORTE D'ARCHE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit faire réaliser l'ingénierie pour la mise en place d'une porte d'arche;

CONSIDÉRANT QUE BPR est en mesure de réaliser le relevé sur le site afin de déterminer l'emplacement exact des futures fondations et par la suite, réaliser les plans et devis des fondations et de l'ossature d'acier de cette structure en plus d'effectuer la coordination avec l'artiste afin que la structure conçue respecte les exigences de construction ainsi que ceux de la Société de chemin de fer de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnelle de la firme BPR afin de réaliser l'ingénierie pour la mise en place d'une porte d'arche pour un montant de 6 900 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil accepte l'offre de services professionnels de la firme BPR pour les travaux d'ingénierie pour la mise en place d'une porte d'arche, au montant de 6 900 \$ plus taxes.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt no. 1060-09.

Gaspé, le 25 octobre 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 10 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 24 octobre 2011.

RÉS. 11-10-62 MISE AUX NORMES DES OUVRAGES D'ALIMENTATION  
EN EAU POTABLE DU SECTEUR DE GASPÉ –  
MANDAT SUPPLÉMENTAIRE À LA FIRME GÉNIVAR

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit mettre aux normes ses ouvrages d'alimentation en eau potable du secteur de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le dossier arrive à son terme de réalisation;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de répondre à des questions techniques auprès des représentants du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) afin de finaliser le tout;

CONSIDÉRANT l'offre de GENIVAR pour un montant maximale de 5 000 \$, plus taxes applicables, pour notamment toute autre activité supplémentaire telles que les demandes d'aide financière dans le programme PIQM dans le nouveau portail PGAMR, demande au MRNF relativement aux droits miniers selon leur nouvelle procédure et assistance sur demande de la Ville pour rencontre ou suivi auprès du MAMROT et/ou du MDDEP;

CONSIDÉRANT QUE la firme GENIVAR est déjà au dossier et qu'il serait plus coûteux de donner le mandat à une autre firme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie un mandat supplémentaire à taux forfaitaire à la firme GENIVAR afin de compléter le mandat susdit pour un montant maximal de 5 000 \$, plus les taxes applicables.

QUE le montant soit financé par la taxe fédérale d'accise.

Gaspé, le 25 octobre 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

10 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 7 novembre 2011.

RÉS. 11-11-16 BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS DE ROCHE –  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX ET D'ACTIVITÉS CONNEXES –  
PHASE 3 RÉAMÉNAGEMENT DES ROUTES 132 ET 197

CONSIDÉRANT la résolution 08-04-42 qui octroie le mandat des services professionnels – réfection du centre du village de Rivière-au-Renard – mandat en ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE le budget d'honoraires professionnels pour la surveillance des travaux doit être approuvé pour chaque phase des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le budget d'honoraires professionnels de Roche – Surveillance des travaux et activités connexes – phase 3 réaménagement des routes 132 et 197 s'élève au montant de 472 208.24 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été approuvé par le MTQ.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal approuve le budget d'honoraires professionnels de Roche – Surveillance des travaux et activités connexes – phase 3 réaménagement des routes 132 et 197 au montant de 472 208.24 \$ plus taxes, payé par le MTQ, PIQM et la Ville selon le pourcentage prévu à l'entente;

QUE la dépense imputable à la Ville de Gaspé et au PIQM soit financée par le règlement 1018-08;

QUE la dépense imputable au MTQ soit financée par le code 02-413-01-999.

Gaspé, le 8 novembre 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

*1<sup>er</sup> mai 2015*

Isabelle Vézina, greffière

*S.F.*



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, jeudi le 10 novembre 2011.

**RÉS. 11-11-50 MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS (INGÉNIERIE)  
PROJET GASPÉ, BERCEAU DU CANADA**

CONSIDÉRANT le projet de Gaspé, Berceau du Canada;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme en ingénierie;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public dûment publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour une proposition de services professionnels (ingénierie) pour le projet Gaspé, Berceau du Canada;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres publics, la Ville a reçu cinq (5) propositions;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage interimaire comme suit :

- |           |        |
|-----------|--------|
| • BPR     | 87/100 |
| • Cima +  | 87/100 |
| • Dessau  | 90/100 |
| • Génivar | 90/100 |
| • Roche   | 82/100 |

CONSIDÉRANT QUE le montant des propositions s'établi comme suit:

- |           |                             |
|-----------|-----------------------------|
| • BPR     | 569 582.85\$ taxes incluses |
| • Cima +  | 504 500.91\$ taxes incluses |
| • Dessau  | 637 752.15\$ taxes incluses |
| • Génivar | 581 017.50\$ taxes incluses |
| • Roche   | 472 142.00\$ taxes incluses |

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

- |           |       |
|-----------|-------|
| • BPR     | 2.405 |
| • Cima +  | 2.716 |
| • Dessau  | 2.195 |
| • Génivar | 2.410 |
| • Roche   | 2.796 |

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil octroie le mandat de services professionnels (ingénierie) pour le projet Gaspé, Berceau du Canada à Roche, pour un montant de 472 142.00\$ taxes incluses.

QUE la dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 11 novembre 2011

(s) Charles Aspirault  
Charles Aspirault, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, greffier-adjoint

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 14 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi, le 21 novembre 2011.

RÉS. 11-11-58

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – ÉTUDE  
DE BALANCEMENT HYDRAULIQUE –  
GASPÉ CENTRE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un mandat à la firme Roche pour une étude de balancement hydraulique pour le secteur de Gaspé centre ville (résolution 11-09-39);

CONSIDÉRANT QUE la Ville devait fournir des informations (capacités des pompes, plans, etc.);

CONSIDÉRANT QUE les informations relatives aux pompes (courbe de pompe et caractéristique) n'ont pas pu être fournies par la Ville et qu'il y a des validations à faire sur certains plans contradictoires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise des honoraires supplémentaires pour la recherche des informations manquantes et la validation des informations sur les plans fournis pour mener à bien l'étude de balancement hydraulique pour le secteur Gaspé centre ville pour un montant de 2 910 \$ plus taxes.

QUE le financement soit imputable à la taxe d'accise fédérale sur l'essence.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 22 novembre 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

*10 mai 2015*

Isabelle Vézina, greffière

*S.F.*



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi, le 21 novembre 2011.

RÉS. 11-11-72

PLANS ET DEVIS – INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL  
TAPIS MAGIQUE – MONT BÉCHERVAISE

CONSIDÉRANT les résolutions 09-09-114 et 11-08-19;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du LEG, il y a des projets d'infrastructures pour le Mont Béchervaise notamment l'implantation d'un tapis magique;

CONSIDÉRANT que nous avons obtenu une offre de service professionnel de la compagnie Kwatroe pour la mise en place de l'infrastructure accueillant le tapis magique pour la somme de 5 355.00\$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme Kwatroe, pour la mise en place de l'infrastructure accueillant le tapis magique pour la somme de 5 355.00\$ taxes en sus.

QUE le montant soit imputable au règlement 1060-09, projet Mont Béchervaise,

Gaspé, le 22 novembre 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 10<sup>th</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 5 décembre 2011.

RÉS. 11-12-08

OUVERTURE DE SOUMISSION – SERVICES  
PROFESSIONNELS (INGÉNIERIE) – PROJET DE  
CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE SPECTACLES  
À GASPÉ

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une salle de spectacles à Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme en ingénierie;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public dûment publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour une proposition de services professionnels (ingénierie) pour le projet de construction d'une salle de spectacles à Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres publics, la Ville a reçu trois (3) propositions;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage interimaire comme suit :

• BPR	77/100
• Dessau Progest	89/100
• Kwatro Consultants inc.	85/100

CONSIDÉRANT QUE le montant des propositions s'établi comme suit:

• BPR	162 850 \$ avant taxes
• Dessau Progest	204 350 \$ avant taxes
• Kwatro Consultants inc.	85 901 \$ avant taxes

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

• BPR	6.845
• Dessau Progest	5.970
• Kwatro Consultants inc.	13.795

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,



# Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

QUE le conseil octroie le mandat de services professionnels (ingénierie) pour le projet de construction d'une salle de spectacles à Gaspé, à Kwatro Consultants inc., pour un montant de 85 901 \$ avant taxes.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1109-10

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis

Gaspé, le 6 décembre 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 19 décembre 2011.

RÉS. 11-12-73      ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR PLANS ET DEVIS –  
PROJET DE CONSTRUCTION DE VOIRIE,  
D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET INTÉGRATION DE  
L'INGÉNIERIE POUR L'ENFOUISSEMENT DE FILS  
SUR LA RUE DE LA CATHÉDRALE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de construction de voirie, d'aqueduc, d'égout et d'enfouissement de fils sur la rue de la Cathédrale sont prévus en 2012;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme de consultant en ingénierie pour les services professionnels d'évaluation, plans, devis et surveillance de travaux pour la réfection des services municipaux sur la rue de la Cathédrale;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres auprès de cinq (5) soumissionnaires, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

▪ Roche	89.5/100	BPR	82/100
▪ Genivar	86/100	Dessau	82/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

▪ Roche	18.01	BPR	23.65
▪ Genivar	25.67	Dessau	21.40

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

QUE le Conseil municipal octroie le mandat, à taux forfaitaire, pour les services professionnels d'évaluation, plans, devis et surveillance de travaux pour la réfection des services municipaux sur la rue de la Cathédrale à Genivar pour un montant de 52 975.13 \$ taxes incluses.

QUE le financement soit imputable au futur règlement d'emprunt.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 20 décembre 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 14 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Tél. : 418 368-2104, poste 8530  
Télééc. : 418 368-6810  
urbanisme@ville.gaspe.qc.ca

SERVICES JURIDIQUES ET GREFFE

Tél. : 418 368-2104, poste 8505  
Télééc. : 418 368-6810  
greffe@ville.gaspe.qc.ca

SERVICES ADMINISTRATIFS

Tél. : 418 368-2104, poste 8514  
Télééc. : 418 368-4871  
serv.administratif@ville.gaspe.qc.ca

TRAVAUX PUBLICS

Tél. : 418 368-2104, poste 8507  
Télééc. : 418 368-4871  
travaux.publics@ville.gaspe.qc.ca

S.F.



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 19 décembre 2011.

RÉS. 11-12-77

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – SURVEILLANCE  
DES TRAVAUX RECONSTRUCTION DU PONT  
DE LA MONTÉE DE CORTE-RÉAL AU-DESSUS  
DE LA RIVIÈRE PETITE-FOURCHE À LA FIRME BPR

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un mandat à la firme BPR pour la surveillance des travaux de reconstruction du pont de la montée de Corte-Real au-dessus de la rivière Petite-Fourche pour un montant de 100 968.74 \$ (résolution 11-09-39);

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été plus longs que prévu dû à des circonstances hors de contrôle du consultant;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR a fait une demande d'honoraires supplémentaires pour la surveillance des travaux en date du 15 avril 2010;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a approuvé le paiement des honoraires professionnels en date du 9 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR met à la disposition de la Ville, en temps, 15 heures de son chargé de projet pour finaliser le dossier à même cette demande d'honoraires supplémentaires.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise des honoraires supplémentaires pour la surveillance des travaux reconstruction du pont de la montée de Corte-Real au-dessus de la rivière Petite-Fourche à la firme BPR pour un montant de 63 395.99 \$ plus taxes;

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis;

QUE cette dépense soit imputable au Programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007;

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation des coûts par les ministères concernés.

Gaspé, le 20 décembre 2011

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 6 février 2012.

RÉS. 12-02-27      MANDAT DESSAU-PROGEST – CARACTÉRISATION  
DES DIFFÉRENTS MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION  
SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE –  
PROJET DE CONSTRUCTION DU CARREFOUR  
INTERMODAL (GARE INTERMODALE) À GASPÉ

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une gare intermodale à Gaspé;

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à une étude de caractérisation des différents matériaux de construction susceptibles de contenir de l'amiante sur le bâtiment existant;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de la Firme Dessau-Progest pour effectuer ce mandat, pour un montant de 2 000\$, plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil octroie le mandat de l'étude de caractérisation des différents matériaux de construction susceptibles de contenir de l'amiante pour le dossier de la construction de la gare intermodale, à la compagnie Dessau-Progest, pour un montant de 2 000\$ plus taxes.

QUE la dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

Gaspé, le 7 février 2012

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 20 février 2012.

RÉS. 12-02-46 ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR ÉVALUATION, PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX – MISE AUX NORMES DES OUVRAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE – GASPÉ CENTRE

CONSIDÉRANT QUE des travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable sont prévus en 2012 dans le secteur de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme de consultant en ingénierie pour les services professionnels d'évaluation, plan, devis et surveillance de travaux pour la mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Gaspé centre;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres auprès de quatre (4) soumissionnaires, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

▪ BPR	90/100	Dessau	92/100
▪ Genivar	92/100	Roche	90/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final d'établit comme suit, après application de la formule :

▪ BPR	4.984	Dessau	3.309
▪ Genivar	2.816	Roche	3.934

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat, à taux forfaitaire, pour les services professionnels d'évaluation, plans, devis et surveillance de travaux pour le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable – Gaspé centre à BPR pour un montant de 244 300 \$ plus taxes.

QUE le financement soit imputable au futur règlement d'emprunt.

Gaspé, le 21 février 2012

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 5 mars 2012.

RÉS. 12-03-10

**BUDGET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS  
SUPPLÉMENTAIRES DE BPR – PLANS ET DEVIS FINAUX  
POUR APPEL D'OFFRES – RUE BELLEFEUILLE**

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction de la rue Bellefeuille autorisé par le Ministère de la Sécurité publique suite à l'inondation de 2007 octroyé à BPR;

CONSIDÉRANT QU'un budget d'honoraires professionnels supplémentaires est nécessaire suite à des changements au projet initial pour la préparation des plans et devis finaux pour appel d'offres des travaux de reconstruction de la rue Bellefeuille;

CONSIDÉRANT QUE le budget d'honoraires professionnels supplémentaires de BPR pour la préparation des plans et devis finaux pour appel d'offres des travaux de reconstruction de la rue Bellefeuille s'élève au montant de 1 375 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le budget a été approuvé par le Ministère de la Sécurité publique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil approuve le budget d'honoraires professionnels supplémentaires de BPR pour la préparation des plans et devis finaux pour appel d'offres des travaux de reconstruction de la rue Bellefeuille au montant de 1 375 \$ plus taxes.

QUE la dépense soit imputable au programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes du 8 et 9 août 2007 du Ministère de la Sécurité publique, décret 758-2007.

Gaspé, le 6 mars 2012

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 10 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 19 mars 2012.

RÉS. 12-03-63 MANDAT DESSAU PROGEST – DEVIS EN AMIANTE,  
ÉCHANTILLONNAGE ET ANALYSE DURANT  
LES TRAVAUX DE DÉSAMANTAGE DU  
CARREFOUR INTERMODAL

CONSIDÉRANT les caractérisations en amiante du carrefour intermodal ayant révélé la présence d'amiante dans la gare actuelle et dans l'ancienne bibliothèque;

CONSIDÉRANT le besoin d'inclure les travaux de désamiantage aux travaux de l'entrepreneur général;

CONSIDÉRANT qu'un devis en amiante doit être ajouté aux plans et devis d'ingénierie;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'échantillonner l'air ambiant avant, pendant (2 fois par jour) et après les travaux de désamiantage, afin d'identifier le niveau en contaminant (amiante) dans l'air;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de désamianter les bâtiments avant d'effectuer la démolition;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la firme Dessau Progest:

- o Devis en amiante : 2000\$ (plus taxes applicables);
- o Échantillonnage et analyse pendant les travaux (caractérisation de l'air) : 8500\$ (plus taxes applicables);

CONSIDÉRANT que l'offre de service de Dessau Progest est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil octroie le mandat de préparation d'un devis en amiante, d'échantillonnage et d'analyse durant les travaux de désamiantage à la firme Dessau Progest, pour une somme de 10 500 \$, plus taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au régime d'emprunt 1174-12.

Gaspé, le 20 mars 2012

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 19 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, mercredi le 4 avril 2012.

RÉS. 12-04-29      CONCEPTION CIVILE ET CERTIFICAT ENVIRONNEMENTAL  
(ARTICLE 32) RELIÉS AUX CANALISATIONS POUR  
LE PROJET BERCEAU DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit faire des travaux de construction pour le site Gaspé, Berceau du Canada;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du site Gaspé, Berceau du Canada obligent des modifications au réseau pluvial existant ainsi que des branchements de services aux bâtiments d'époque qui seront implantés;

CONSIDÉRANT QUE les modifications au réseau pluvial sont dues à la construction du quai;

CONSIDÉRANT QUE des modifications à la canalisation existante nécessitent l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'Environnement;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis sont préparés par Roche Ltée. et qu'aucune modification au réseau pluvial n'était prévue au moment de l'octroi du contrat en ingénierie et n'est donc pas inclus dans le mandat en cours;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis sont préparés par Roche Ltée. et qu'il n'était pas prévu d'amener le réseau d'aqueduc et d'égout aux bâtiments d'époque au moment de l'octroi du contrat en ingénierie et n'est donc pas inclus dans le mandat en cours;

CONSIDÉRANT QUE Roche Ltée. propose les honoraires suivants :

- Compléter et présenter le certificat d'autorisation environnemental (article 32) pour un montant de 2500 \$ (plus taxes applicables);
- Compléter et présenter le rapport de l'ingénieur pour un montant de 850 \$ (plus taxes applicables);
- Compléter et présenter l'étude environnementale du site phase 1 pour un montant de 2100 \$ (plus taxes applicables);
- Concevoir le réseau pluvial, aqueduc et sanitaire du site pour un montant de 5700 \$ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise et habilite, en son nom, Roche Ltée. à présenter la demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs et à transmettre à ce dernier, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

QUE le conseil municipal octroie le mandat de conception civile et de préparation du certificat environnemental (article 32) pour le projet de construction Gaspé, Berceau du Canada, à Roche Ltée. pour un montant de 11 150 \$, plus les taxes applicables, le tout conformément à son offre de services professionnels datée du 3 avril 2012.

QUE le tout soit financé par le règlement d'emprunt 1175-12.

Gaspé, le 5 avril 2012

(s) Charles Aspirault  
Charles Aspirault, président

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT

Tél. : 418 368-2104, poste 8530

Téloc. : 418 368-6810

urbanisme@ville.gaspe.qc.ca

SERVICES JURIDIQUES ET GREFFE

Tél. : 418 368-2104, poste 8505

Téloc. : 418 368-6810

greffe@ville.gaspe.qc.ca

SERVICES ADMINISTRATIFS

Tél. : 418 368-2104, poste 8514

Téloc. : 418 368-4871

serv.administratif@ville.gaspe.qc.ca

TRAVAUX PUBLICS

Tél. : 418 368-2104, poste 8507

Téloc. : 418 368-4871

travaux.publics@ville.gaspe.qc.ca



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 16 avril 2012.

RÉS. 12-04-40 MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS RELATIF  
À LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE (ARTICLE 53.0.1)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit se conformer à l'article 53 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, modifié le 25 juin 2008, visant les responsables d'installations de traitement qui ne filtrent pas adéquatement l'eau de surface;

CONSIDÉRANT QUE cet article demande un contrôle intérimaire de la qualité de l'eau brute, ainsi qu'un rapport trimestriel sur les données d'eau brute, d'eau traitée et sur les incidents particuliers survenus;

CONSIDÉRANT la résolution 11-02-12, mandatant la firme Roche ltée, Groupe-conseil, pour réaliser lesdits rapports trimestriels pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de poursuivre la production de ces rapports trimestriels pour l'année 2012, pour un montant de 6 000 \$, taxes en sus, pour les deux secteurs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme Roche ltée, Groupe-conseil pour la production de rapports trimestriels de l'année 2012, requis en vertu de l'article 53.0.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

QU'un montant de 6 000 \$ soit imputable à la taxe d'accise.

Gaspé, le 17 avril 2012

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 16 avril 2012.

RÉS. 12-04-41                      ACCEPTATION DE PROPOSITION BUDGÉTAIRES  
DE ROCHE POUR PLANS, DEVIS ET  
SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX  
DE LA RUE DU CHANTIER-MARITIME

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement de l'intersection et l'aménagement d'un passage à niveau de la rue du Chantier-Maritime avec la rue du Quai à Gaspé;

CONSIDÉRANT la proposition de Roche ltée, Groupe-Conseil pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance partielle des travaux pour ce projet au montant de 9 865 \$ plus taxes, toute dépense incluse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte la proposition budgétaire de Roche ltée, Groupe-Conseil pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance partielle des travaux pour le réaménagement de l'intersection et l'aménagement d'un passage à niveau de la rue du Chantier-Maritime avec la rue du Quai à Gaspé, pour un montant de 9 865 \$ plus taxes, toute dépense incluse.

QUE le financement soit imputable aux fonds dévolu aux carrières et sablières.

Gaspé, le 17 avril 2012

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 10 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 16 avril 2012.

RÉS. 12-04-46

HALDIMAND – EAUX USÉES ET EAU POTABLE

CONSIDÉRANT le mandat octroyé à la firme Roche ltée, Groupe-conseil pour la réalisation des plans et devis pour la mise aux normes des installations d'évacuation et de traitement des eaux usées du futur bâtiment de service de la plage Haldimand;

CONSIDÉRANT QU'il a été nécessaire de trouver des solutions supplémentaires ce qui a entraîné plus de réunions, de démarches et de temps pour la firme Roche ltée, Groupe-conseil pour ce mandat;

CONSIDÉRANT la proposition forfaitaire supplémentaire de la firme Roche ltée, Groupe-conseil au montant de 4 900.00\$ plus taxes pour la réalisation des plans et devis pour la mise aux normes des installations d'évacuation et de traitement des eaux usées du futur bâtiment de service de la plage Haldimand;

CONSIDÉRANT qu'il était aussi nécessaire de réactiver les dossiers d'eau potable et eaux usées pour Haldimand en effectuant des nouvelles demande de C.A. auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, suite à leur demande, et que ceci impliquait de refaire et reproduire de nouveaux dossiers complets à présenter au Ministère.

CONSIDÉRANT la proposition de la firme Roche ltée, Groupe-Conseil au montant de 4 900.00\$ plus taxes afin de réactiver ce dossier auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la proposition forfaitaire supplémentaire de la firme Roche Ltée au montant de 4 900.00\$ plus taxes pour la réalisation des plans et devis pour la mise aux normes des installations d'évacuation et de traitement des eaux usées du futur bâtiment de service de la plage Haldimand.

S.F.



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

QUE le conseil municipal accepte la proposition de la firme Roche Itée, Groupe-conseil au montant de 4 900.00 \$ plus taxes afin de réactiver le dossier de l'eau potable et eaux usées afin de mener à terme les volets discutés dans ce projet tel qu'exigé par le Ministère.

QUE les dépenses soient imputées au règlement d'emprunt 1060-09.

Gaspé, le 17 avril 2012

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 16 avril 2012.

RÉS. 12-04-52

AVENANT #1 POUR MANDAT SERVICES  
PROFESSIONNELS BPR – MISE AUX NORMES  
EAU POTABLE GASPÉ-CENTRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un mandat à la firme BPR pour faire les plans, devis et surveillance des travaux pour le projet de mise aux normes de l'eau potable pour le secteur Gaspé-centre;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse, il est préconisé d'employer une chloration gazeuse au lieu d'une chloration liquide, pour une question d'économie à long terme et d'approvisionnement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a demandé une capacité supplémentaire des pompes, en cas de problématique, et qu'un redimensionnement des pompes doit être fait;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service était basée sur un rapport préliminaire et que suite aux demandes de modification (chlore gazeux et redimensionnement des pompes) des coûts supplémentaires devront être engagés par BPR au montant de 11 071 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise des honoraires supplémentaires pour les travaux de plans et devis pour la mise aux normes de l'eau potable à Gaspé-centre pour un montant de 11 071 \$ plus taxes.

QUE le financement soit imputable au futur règlement d'emprunt.

Gaspé, le 17 avril 2012

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



Ville de Gaspé

www.ville.gaspé.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 16 avril 2012.

RÉS. 12-04-55      DEMANDE DE PRIX – SERVICES PROFESSIONNELS  
(INGÉNIERIE) – PROJET DE CONSTRUCTION  
D'UN BÂTIMENT À YORK

CONSIDÉRANT nos besoins en matière de services professionnels en ingénierie pour le projet de construction d'un bâtiment à York;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de soumission sur invitation auprès de 5 firmes de la région, nous avons reçu des soumissions des 2 firmes suivantes:

- o Kwatroe consultant inc. pour un montant de 9 810 \$ plus les taxes applicables;
- o Dessau inc. pour un montant de 12 850 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Kwatroe consultant inc. propose le prix le plus bas et que le tout est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil octroie le contrat d'ingénierie pour le projet de construction d'un bâtiment à York à la compagnie Kwatroe consultant inc. pour un montant de 9 810 \$ plus les taxes applicables.

QUE ces dépenses soient imputées au règlement d'emprunt no. 1060-09.

Gaspé, le 17 avril 2012

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

*10 mai 2015*

Isabelle Vézina, greffière

S.F



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, mercredi le 25 avril 2012.

RÉS. 12-04-68 MANDAT PROFESSIONNEL POUR LA PRÉPARATION  
D'UN DEVIS DE PRÉCHAT POUR LE SYSTÈME  
DE TRAITEMENT DU LET

CONSIDÉRANT QU'une demande de certificat d'autorisation est présentement en préparation par le groupe Genivar inc. pour mettre en place des équipements afin d'optimiser le système de traitement des eaux usées au LET, laquelle sera déposée sous peu au MDDEP;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de C.A. en préparation précisera les besoins des équipements mécaniques de procédés (aérateurs, flottateurs, pompes, doseurs, etc.) pour atteindre les rendements recherchés;

CONSIDÉRANT QU'il reste des étapes à franchir avant d'implanter les ouvrages de même que l'urgence de la situation;

CONSIDÉRANT QUE les délais requis pour la fabrication et la livraison de ces équipements risquent de retarder la mise en opération du système de traitement si leur acquisition suit le processus normal d'appel d'offres général des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le préachat des équipements mécaniques de procédés constitue un moyen efficace pour hâter le projet de mise à niveau du système de traitement du LET;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Genivar inc. au montant de 4 740 \$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service de Genivar inc. au montant de 4 740 \$ plus taxes.

QUE le financement soit imputable au poste 02-451-20-419.

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation de la Régie inter municipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie.

Gaspé, le 26 avril 2012

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 22 mai 2012.

RÉS. 12-05-57

TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – BÂTIMENT  
DE SERVICE, PLAGE DE HALDIMAND

CONSIDÉRANT la résolution 10-03-45, mandatant Kwatro Consultants inc, pour l'ingénierie du bâtiment de la plage Haldimand;

CONSIDÉRANT que dans ce projet, nous avons dû faire un deuxième appel d'offres pour construction du bâtiment et inclure le volet eau potable et eaux usées, ce qui a impliqué une coordination supplémentaire au mandat de base de la firme Kwatro Consultants inc.

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel de la firme Kwatro Consultants inc. au montant de 2 700.00\$ plus les taxes applicables afin d'effectuer ce mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service professionnel de la firme Kwatro Consultants inc. au montant de 2 700.00\$ plus les taxes applicables relativement aux travaux supplémentaires pour le bâtiment de service de la plage Haldimand.

QUE les dépenses soient imputées au règlement d'emprunt 1060-09.

Gaspé, le 23 mai 2012

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 18 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en  
ajournement en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 28 mai 2012.

RÉS. 12-05-77

OUVERTURE DE SOUMISSION- PROJET DE  
REHAUSSEMENT DU BASSIN D'ACCUMULATION  
DU LIXIVIAT ET AMÉLIORATION DE LA FILIÈRE  
DE TRAITEMENT DU LET DE GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rehaussement du bassin d'accumulation et  
d'amélioration de la filière de traitement au LET de Gaspé sont requis;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme de consultant en ingénierie pour  
les services professionnels d'évaluation, plan, devis et surveillance des travaux pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur le système électronique d'appel  
d'offres SEAO, nous avons reçu deux soumissions, le résultat de l'évaluation qualitative a établi  
un pointage intérimaire comme suit :

- BPR 85/100 GENIVAR 91/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit  
comme suit, après application de la formule :

- BPR 10.13 GENIVAR 7.42

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus  
élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat pour les services professionnels d'évaluation,  
plans, devis et surveillance des travaux pour le projet de rehaussement du bassin  
d'accumulation et d'amélioration de la filière de traitement au LET de Gaspé à la firme BPR  
pour un montant de 133 286 \$ plus taxes.

QUE le financement soit imputable au règlement d'emprunt à venir par la RITMRG.

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation de la RITMRG.

Gaspé, le 29 mai 2012

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 11 juin 2012.

RÉS. 12-06-36

APPROBATION AVENANT #3 – MISE AUX NORMES  
DE L'EAU POTABLE GASPÉ-CENTRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un mandat à la firme BPR pour faire les plans, devis et surveillance des travaux pour le projet de mise aux normes de l'eau potable pour le secteur Gaspé centre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux supplémentaires suivants ont été demandés par la Ville de Gaspé : installation d'un circuit électrique alimentant les trois puits pour le branchement d'une génératrice pour un montant de 9 900 \$ ; l'ajout d'une conduite de 200 mm pour le raccordement futur d'un quatrième puits pour un montant de 770 \$ et le remplacement des vannes de drainage du réservoir 1.5 pour un montant de 1 870 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service était basée sur un rapport préliminaire et que suite aux demandes d'ajout de travaux, des coûts supplémentaires devront être engagés par BPR au montant de 12 540 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise des honoraires supplémentaires pour les travaux de plans et devis pour la mise aux normes de l'eau potable à Gaspé pour un montant de 12 540 \$ plus taxes.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1169-12.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 12 juin 2012

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

  
Isabelle Vézina, greffière

S.F.



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 13 août 2012.

RÉS. 12-08-11                    APPROBATION AVENANT #4 ET 5 – MISE AUX NORMES  
DE L'EAU POTABLE GASPÉ - CENTRE

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé un mandat à la firme BPR pour les plans, devis et surveillance des travaux pour le projet de mise aux normes de l'eau potable pour le secteur Gaspé-Centre;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires d'ajout de 4 chambres pour purgeur d'air sur les conduites existantes pour un montant de 6 418\$ plus taxes (voir l'avenant #4).

CONSIDÉRANT que les travaux supplémentaires suivants ont été demandés par la ville de Gaspé : Conception des éléments électrique pour le raccordement d'une génératrice mobile de 200kW, appartenant à la ville de Gaspé, permettant l'alimentation la pompe PE-5 pour un montant de 3 594 \$ plus taxes (voir l'avenant #5).

CONSIDÉRANT que l'offre de service était basée sur un rapport préliminaire et que suite aux demandes d'ajout de travaux des coûts supplémentaires devront être engagé par BPR au montant de 10 012.00 \$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE il est recommandé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise des honoraires supplémentaires pour les travaux de plans et devis pour la mise aux normes de l'eau potable à Gaspé pour un montant de 10 012.00 \$ plus taxes;

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1169-12.

Gaspé, le 14 août 2012

(s) Nelson O'Connor  
Nelson O'Connor, maire suppléant

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 10 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 13 août 2012.

RÉS. 12-08-14 ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE – TRAVAUX DE RÉFECTION DE TROIS POSTES DE RÉDUCTION DE PRESSION (RP-1, RP-2 ET RP-3) AQUEDUC RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection des trois postes de réduction de pression sur le réseau d'aqueduc de Rivière-au-Renard sont nécessaires;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme de consultant en ingénierie pour les services professionnels de plans, devis et surveillance de travaux de réfection de trois postes de réduction de pression (RP-1, RP-2 et RP-3) aqueduc Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres auprès de cinq (5) soumissionnaires, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

- Kwatroe 93/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final d'établit comme suit, après application de la formule :

- Kwatroe 36.55

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé.

EN CONSÉQUENCE il est recommandé par le conseiller Luc Savage,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat, à taux forfaitaire, pour les services professionnels de plans, devis et surveillance de travaux pour la réfection de trois postes de réduction de pression (RP-1, RP-2 et RP-3) à Kwatroe pour un montant de 39121.00\$ plus les taxes applicables;

QUE le financement soit imputable à la taxe d'accise programmation 2010-2013;

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 14 août 2012

(s) Nelson O'Connor  
Nelson O'Connor, maire suppléant

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 13 août 2012.

RÉS. 12-08-19 ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR CONCEPTION -  
PROJET D'OPTIMISATION DE POSTES DE SURPRESSION  
SECTEUR GASPÉ

CONSIDÉRANT que des travaux de réfection sont nécessaires pour l'optimisation des équipements de pompages de la station Wakeham et du réservoir Côte Bellevue;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme de consultant en ingénierie pour les services professionnels avant construction (plans et demande de prix auprès des fournisseurs);

CONSIDÉRANT QUE la firme KWATROE a déjà fait des travaux sur ces deux équipements et qu'ils les connaissent très bien nous leur avons demandé une offre de service directement;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service pour la conception et la demande de prix auprès des fournisseurs d'équipement pour l'optimisation de postes de surpression - secteur Gaspé est de 1570.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE il est recommandé par le conseiller Patrice Quenneville,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat, à taux forfaitaire, pour les services professionnels avant construction pour les travaux d'optimisation de postes de surpression - secteur Gaspé à KWATROE pour un montant de 1570.00 \$ plus les taxes applicables;

QUE le financement soit imputable à la taxe d'accise;

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 14 août 2012

(s) Nelson O'Connor  
Nelson O'Connor, maire suppléant

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 13 août 2012.

RÉS. 12-08-34

**BÂTIMENT COMMUNAUTAIRE À YORK – TRAVAUX  
SUPPLÉMENTAIRES EN INGÉNIERIE**

CONSIDÉRANT notre projet de construction d'un bâtiment communautaire sur le site de la patinoire de York à Gaspé;

CONSIDÉRANT que nous avons des besoins supplémentaires en ingénierie pour ce projet;

CONSIDÉRANT la proposition de services et d'honoraires en ingénierie de la firme Kwatro Consultants inc. pour l'ajout de ventilation au bâtiment au montant de 1 435.00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la proposition de services et d'honoraires en ingénierie de la firme Kwatro Consultants inc. pour des travaux de modification électrique consistant à grossir l'entrée électrique sur l'abri et alimenter le bâtiment à partir de cette entrée au montant de 1 285.00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la proposition de services et d'honoraires en ingénierie de la firme Kwatro Consultant inc. pour des travaux supplémentaires quant aux relevés au montant de 865.75 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE il est recommandé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil accepte les propositions de services et d'honoraires pour des travaux supplémentaires d'ingénierie relativement à la construction du bâtiment communautaire de York de la compagnie Kwatro Consultants inc., et ce, pour un montant total de 3 585.75 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1060-09.

Gaspé, le 14 août 2012

(s) Nelson O'Connor  
Nelson O'Connor, maire suppléant

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

*1<sup>er</sup> mai 2015*

Isabelle Vézina, greffière

*S.F.*



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 22 octobre 2012.

RÉS. 12-10-30

OUVERTURE DE SOUMISSION  
SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN PARC DE  
PLANCHE À ROULETTES AU CENTRE-VILLE DE GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE des travaux pour la construction d'un parc de planche à roulettes sont prévus en 2013 au centre-ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de mandater une firme spécialisée dans l'aménagement et la conception d'un tel parc;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offre sur invitation auprès de trois (3) firmes, la Ville n'a reçu qu'une seule soumission, à savoir;

- Plania inc. associée à Dessau-Ingénierie au montant de 17 700 \$ plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est conforme au devis.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le contrat de services professionnels pour un parc de planche à roulettes au centre-ville de Gaspé à la firme Plania inc. associée à DESSAU-Ingénierie pour un montant de 17 700 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputable au futur règlement d'emprunt.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents requis.

Gaspé, le 23 octobre 2012

(s) Nelson O'Connor  
Nelson O'Connor, maire suppléant

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 22 octobre 2012.

RÉS. 12-10-39 HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – MISE EN ROUTE  
DU BÂTIMENT TECHNIQUE POUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC  
MUNICIPAL À L'ANSE-AU-GRIFFON

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un mandat de surveillance des travaux à la firme Roche pour la normalisation des infrastructures d'eau potable à l'Anse-au-Griffon;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, étant donné les imprévus au projet, a dû faire deux mises en route du bâtiment, une mise en route pour chaque réception (provisoire et finale);

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche a dû faire une deuxième mise en route et qu'une offre de service de 15 000 \$ plus les taxes a été déposée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith

ET résolu unanimement,

QUE le Conseil municipal autorise des honoraires supplémentaires pour la deuxième mise en route du bâtiment technique du l'aqueduc de l'Anse-au-Griffon pour un montant de 15 000 \$ plus taxes;

QUE le financement soit imputable au règlement d'emprunt 1068-09;

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis

Gaspé, le 23 octobre 2012

(s) Nelson O'Connor  
Nelson O'Connor, maire suppléant

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement, en la salle de l'hôtel de ville, jeudi le 17 janvier 2013.

RÉS. 13-01-05

ACCEPTATION DE SOUMISSIONS – SERVICES  
PROFESSIONNELS – TRAVAUX DE MISE AUX NORMES  
DES OUVRAGES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE –  
ST-MAURICE, PETIT-CAP, RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT que le projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable de St-Maurice, Petit-Cap et Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme de consultant en ingénierie afin d'offrir tout le support technique pour la réalisation d'un rapport de projet préliminaire relatif à l'aménagement d'une usine pour la prise d'eau du Lac D'Amours;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres auprès de cinq (5) soumissionnaires, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

▪ BPR	87/100
▪ Dessau	84.1/100
▪ Genivar	85.1/100
▪ Roche	86.1/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final d'établit comme suit, après application de la formule :

▪ BPR	29.489
▪ Dessau	25.963
▪ Genivar	20.785
▪ Roche	39.143

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Savage,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat de préparation de projet préliminaire pour les travaux de mise aux normes des ouvrages d'alimentation en eau potable de St-Maurice, Petit-Cap et Rivière-au-Renard à la firme Roche pour un montant de 34 770\$ plus les taxes applicables.

S.F.



Ville de Gaspé

www.ville.gaspe.qc.ca

25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé (Québec) G4X 2A

QUE le financement soit imputable au futur règlement d'emprunt.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 18 janvier 2013

(s) Patrice Quenneville  
Patrice Quenneville, maire suppléant

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
Ce 10 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 25 février 2013.

RÉS. 13-02-55 APPROBATION DES HONORAIRES DUPPLÉMENTAIRES –  
MISE AUX NORMES DE L'EAU POTABLE GASPÉ CENTRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un mandat à la firme BPR pour faire les plans, devis et surveillance des travaux pour le projet de mise aux normes de l'eau potable pour le secteur Gaspé centre;

CONSIDÉRANT QUE des relevés supplémentaires de la rue de la Station ont été nécessaires suite aux demandes du MAMROT pour un montant de 3 676.02 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service était basée sur un rapport préliminaire et que suite aux demandes du MAMROT des coûts supplémentaires devront être engagés par BPR au montant de 3 672.02 \$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des honoraires supplémentaires pour les relevés supplémentaires de la rue de la Station pour la mise aux normes de l'eau potable à Gaspé pour un montant de 3 672.02 \$ plus taxes.

QUE le financement soit imputable au règlement d'emprunt 1169-12.

Gaspé, le 26 février 2013

(s) Patrice Quenneville  
Patrice Quenneville, maire suppléant

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 14 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F



EXTRAIT du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 25 février 2013.

RÉS. 13-02-56 HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – SURVEILLANCE  
DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PONT  
DE LA MONTÉE DE CORTE-RÉAL AU-DESSUS  
DE LA RIVIÈRE PETITE-FOURCHE À GASPÉ  
À LA FIRME BPR

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un mandat à la firme BPR pour la surveillance des travaux de reconstruction du pont de la montée de Corte-Real au-dessus de la rivière Petite-Fourche pour un montant de 100 968.74 \$ (résolution 11-09-39);

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été plus longs que prévu dû à des circonstances hors de contrôle du consultant;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR a fait une demande d'honoraires supplémentaires pour la surveillance des travaux en date du 23 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère de la Sécurité publique a approuvé le paiement des honoraires professionnels en date du 7 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE la firme BPR a déposé une facture de 6 645.31 \$ plus les taxes applicables en date du 27 juillet 2012 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Nelson O'Connor,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des honoraires supplémentaires pour la surveillance des travaux de reconstruction du pont de la montée de Corte-Real au-dessus de la rivière Petite-Fourche à Gaspé à la firme BPR pour un montant de 6 645.31 \$ plus taxes.

Que cette dépense soit imputable au Programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du Ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

Que le tout soit conditionnel à l'approbation des coûts par les ministères concernés.

Gaspé, le 26 février 2013

(s) Patrice Quenneville  
Patrice Quenneville, maire suppléant

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 25 février 2013.

RÉS. 13-02-57

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES –  
CONCEPTION ROCHE – BERCEAU DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un mandat de conception et de surveillance des travaux à la firme Roche pour le projet Berceau du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, étant donné les imprévus au projet, a dû refaire une partie de la conception : aménagement des bâtiments sur le quai, consultation en architecture du paysage, arrimage de l'élévation avec la route, modification apportée au tracé de la route, branchement électrique du quai et coordination avec le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche a dû faire des conceptions et coordinations supplémentaires et qu'un montant de 16 590 \$ plus les taxes est jugé suffisant suite à une négociation entre la Ville et la Firme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise des honoraires supplémentaires pour des conceptions et coordinations supplémentaires et qu'un montant de 16 590 \$ plus les taxes soit versé à la firme Roche pour le projet Berceau du Canada.

QUE le financement soit imputable au règlement d'emprunt 1175-12.

Gaspé, le 26 février 2013

(s) Patrice Quenneville  
Patrice Quenneville, maire suppléant

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 4 mars 2013.

RÉS. 13-03-16      APPROBATION HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES –  
RUE BELLEFEUILLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un mandat à la firme BPR pour faire les plans et devis pour soumission pour le projet de réfection de la rue Bellefeuille ;

CONSIDÉRANT QUE l'émission des plans et devis pour construction a impliqué des coûts supplémentaires pour un montant de 480.84 \$ plus taxes ;

CONSIDÉRANT QUE ces plans étaient nécessaires pour que le projet se réalise ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement des honoraires supplémentaires pour l'émission des plans et devis pour construction pour le projet de la rue Bellefeuille pour montant de 480.84 \$ plus taxes.

QUE cette dépense soit imputable au Programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du Ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

QUE le tout soit conditionnel à l'approbation des coûts par les ministères concernés.

Gaspé, le 5 mars 2013

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 10 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 26 novembre 2012.

RÉS. 12-11-41

PAIEMENT FACTURE DESSAU – ÉVALUATION  
DE LA DÉGRADATION DE L'ASPHALTE DUE  
AUX FORTES PLUIES DE DÉCEMBRE 2010

CONSIDÉRANT la résolution 11-05-104 octroyant le mandat à la firme Dessau-Progest pour l'évaluation de la dégradation de l'asphalte due aux fortes pluies de décembre 2010;

CONSIDÉRANT la facture 900038400 datée du 31 octobre 2012 de Dessau au montant de 3 014,48 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Savage,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture 900038400 du 31 octobre 2012 à Dessau au montant de 3 014,48 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputable au décret 113-2011.

Gaspé, le 27 novembre 2012

(s) Patrice Quenneville  
Patrice Quenneville, maire suppléant

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 17 décembre 2012.

RÉS. 12-12-44

SERVICES PROFESSIONNELS (INGÉNIERIE)  
SUPPLÉMENTAIRES – PROJET DE CONSTRUCTION  
D'UNE SALLE DE SPECTACLES À GASPÉ

CONSIDÉRANT la résolution 11-12-08 octroyant le mandat de services professionnels (ingénierie) pour le projet de construction d'une salle de spectacles à Gaspé à la firme Kwatroe consultants inc. ;

CONSIDÉRANT QUE suite au réaménagement des besoins de la salle de spectacles et en fonction des résultats de l'étude sismique, les travaux de structure se sont retrouvés modifiés de façon importante;

CONSIDÉRANT QUE les modifications importantes sont localisées au niveau de la construction d'un débarcadère ainsi qu'à la mise aux normes sismique du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE cette situation a pour effet d'augmenter considérablement la charge de travail en ingénierie (structure) du projet;

CONSIDÉRANT la proposition de services et d'honoraires en ingénierie présentée par la firme Kwatroe consultants inc. le 28 novembre 2012 pour la réalisation des plans du débarcadère, les relevés supplémentaires pour les travaux de sismique et les plans et devis reliés à ceux-ci, de même que pour les services durant la construction;

CONSIDÉRANT QUE la proposition s'élève à la somme de 37 000 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la proposition de services et d'honoraires de la firme Kwatroe consultants inc. du 28 novembre dernier, pour les travaux supplémentaires d'ingénierie relativement au projet de construction d'une salle de spectacles à Gaspé, et ce, pour un montant de 37 000 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1109-10.

Gaspé, le 18 décembre 2012

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

1<sup>er</sup> mai 2015

[Redacted signature]

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 4 mars 2013.

RÉS. 13-03-23

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES –  
PLANS ET DEVIS MÉCANIQUE KWATROE –  
BERCEAU DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE des demandes supplémentaires ont été faites pour la mécanique des cinq bâtiments de la phase 1 (branchement électrique) de Berceau du Canada, ainsi que pour la maison Horatio (nouvelles installations électriques, chauffage minimum d'hiver, etc.) de la phase 2 ;

CONSIDÉRANT QU'un mandat de conception et de surveillance des travaux mécaniques est déjà octroyé à la firme Kwatroe pour le projet Berceau du Canada ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Kwatroe a déposé une offre de service pour faire les plans et devis de la partie mécanique au montant de 7 180 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise des honoraires supplémentaires pour des plans et devis mécaniques pour les bâtiments de Berceau du Canada phases 1 et 2 pour un montant de 7 180 \$ plus les taxes applicables.

QUE le financement soit imputable au règlement d'emprunt 1175-12.

Gaspé, le 5 mars 2013

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

*5<sup>e</sup> mai 2015*  
Isabelle Vézina, greffière

*S.F.*



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 18 mars 2013.

RÉS. 13-03-61 HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – CONCEPTION ROCHE –  
BERCEAU DU CANADA PHASE 2 – MTQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un mandat de conception des travaux à la firme Roche pour le projet Berceau du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est devenue maître d'œuvre de la partie MTQ d'une partie du projet Berceau du Canada (section entre l'intersection de la rue de la Reine et la courbe), donc des travaux reliés au projet MTQ doivent être ajoutés au projet Berceau du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a dû faire faire une conception pour les nouveaux items au projet suivant : émissaire pluvial et la demande de c.a. associé, l'aménagement de la rue Wayman et l'intégration des plans et devis en format MTQ pour l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche a dû faire des conceptions et coordinations supplémentaires et qu'un montant de 27 000 \$ plus les taxes applicables est jugé suffisant suite à une négociation entre la Ville et la Firme;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ assume sa part de conception pour un montant de 360 000 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise des honoraires supplémentaires pour des conceptions et coordinations supplémentaires pour le projet Berceau du Canada phase 2 – MTQ pour un montant de 27 000 \$ plus les taxes applicables.

QUE le financement soit imputable au règlement d'emprunt 1175-12.

Gaspé, le 19 mars 2013

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 19 mai 2013

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 18 mars 2013.

RÉS. 13-03-62 HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – SURVEILLANCE ROCHE –  
BERCEAU DU CANADA PHASE 2 – MTQ

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un mandat de surveillance des travaux à la firme Roche pour le projet Berceau du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est devenue maître d'œuvre de la partie MTQ d'une partie du projet Berceau du Canada (section entre l'intersection de la rue de la Reine et la courbe), donc des travaux reliés au projet MTQ doivent être ajoutés au projet Berceau du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Ville devra faire surveiller les travaux de l'émissaire pluvial qui seront effectués pour le projet Berceau du Canada phase 2 – MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche devra faire une surveillance supplémentaire et qu'un montant de 7 500 \$ plus les taxes applicables est jugé suffisant suite à une négociation entre la Ville et la Firme;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ assumera sa part de surveillance pour les travaux berceau du Canada phase 2 –MTQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise des honoraires supplémentaires pour la surveillance des travaux reliés au projet Berceau du Canada phase 2 – MTQ pour un montant de 7 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE le financement soit imputable au règlement d'emprunt 1175-12.

Gaspé, le 19 mars 2013

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 19 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 8 avril 2013.

RÉS. 13-04-04 ACCEPTATION D'OFFRE DE SERVICE PROFESSIONNEL –  
CHAUFFAGE PROPANE GARAGE AÉROPORT DE GASPÉ

CONSIDÉRANT QUE le système de chauffage du garage municipal à l'aéroport de Gaspé;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme spécialisée pour évaluer le système proposé et d'établir les normes d'installations;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service reçu par KWATROE est de 950.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Savage,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat d'analyse pour l'évaluation du système de chauffage projeté au garage municipal de l'aéroport à Kwatroe pour un montant de 950.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE le financement soit imputable au poste budgétaire 02-371-00-499.

QUE le Maire et le Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 9 avril 2013

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2013

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 8 avril 2013.

RÉS. 13-04-05

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES –  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX GENIVAR –  
RUE CATHÉDRALE

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé un mandat de surveillance des travaux à la firme Genivar pour la réfection de la rue de la Cathédrale.

CONSIDÉRANT que les travaux de surveillance ont été plus longs dû à la présence de sols contaminés, la coordination avec les travaux d'enfouissements de fils et la décision de l'entrepreneur de travailler les samedis, les honoraires supplémentaires pour la surveillance sont de 11 053.56 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que de l'administration supplémentaire a été nécessaire pour faire les demandes de paiement supplémentaire pour un montant de 1 248.66 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'une demande de coordination supplémentaire pour les plans d'Hydro-Québec a été demandée par le représentant des travaux publics pour un montant de 1 040.50 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'une demande de mise à jour des plans d'éclairage a été demandée par le représentant des travaux publics pour un montant de 645.00 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT tous les travaux supplémentaires reliés à la surveillance, l'administration et la coordination supplémentaires représentent un montant de 13 987.72 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT qu'une retenue contractuelle a été faite à l'entrepreneur pour couvrir les frais de surveillance supplémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

S.F



QUE le Conseil municipal autorise des honoraires supplémentaires reliés à la surveillance, l'administration et la coordination supplémentaire pour un montant de 13 987.72 \$ plus les taxes applicables.

QUE le financement soit imputable au règlement d'emprunt 1195-12.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 9 avril 2013

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 8 avril 2013.

RÉS. 13-04-06 HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA SURVEILLANCE  
DES TRAVAUX – RÉAMÉNAGEMENT DES ROUTES  
132 ET 197 PHASE 4 À RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT la résolution 08-04-42 qui octroie le mandat des services professionnels – Réaménagement des routes 132 et 197 à Rivière-au-Renard – Mandat en ingénierie ;

CONSIDÉRANT QUE le budget d'honoraires professionnels pour la surveillance des travaux doit être approuvé pour chaque phase des travaux ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver le budget d'honoraires professionnels de la firme Roche Ltée pour la surveillance des travaux pour le projet réaménagement des routes 132 et 197 phase 4 à Rivière-au-Renard ;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense a été approuvée par le MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la répartition des honoraires se fait comme suit : 89.87% MTQ, 9.63 PIQM et 0.5% Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE le budget total pour la surveillance des travaux de la firme Roche Ltée est 1 997 888.86 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la répartition en argent des honoraires se fait comme suit : 1 733 870.59 \$ MTQ, 185 792.52 \$ PIQM et 9 646.55 \$ Ville de Gaspé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil approuve le budget d'honoraires professionnels pour la surveillance des travaux à la firme Roche Ltée pour le projet de réaménagement des routes 132 et 197 phase 4 à Rivière-au-Renard au montant de 1 929 309.66\$ plus les taxes applicables.

QUE la dépense imputable à la Ville de Gaspé soit financée par le règlement 1018-08.

QUE la dépense imputable au MTQ soit financée par le code 02-413-01-999.

Gaspé, le 9 avril 2013

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 14 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 6 mai 2013.

RÉS. 13-05-05      OUVERTURE DE SOUMISSIONS – OFFRE DE SERVICES  
PROFESSIONNELS – RAPPORT TRIMESTRIEL D'ÉVALUATION  
DE LA QUALITÉ DE L'EAU BRUTE DU SECTEUR  
DE GASPÉ-CENTRE ET SECTEUR NORD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a sollicité des offres pour la préparation et la rédaction de rapports trimestriels d'évaluation de la qualité de l'eau brute du secteur de Gaspé-centre (prise d'eau de la rivière St-Jean) et du secteur nord (prise d'eau du lac d'Amours);

CONSIDÉRANT QUE l'offre doit répondre aux Règlements en vigueur du MDDEFP;

CONSIDÉRANT les exigences demandées par la Ville :

- Conformité au RQEP;
- Évaluation du niveau de traitement requis selon les résultats du suivi de l'eau brute;
- Évaluation du degré d'enlèvement des virus et des parasites par les installations.

CONSIDÉRANT les propositions reçues de trois firmes :

FIRMES	OPTION 1 (plus taxes) (2013)	OPTION 2 (plus taxes) (2013, 2014, 2015)
Genivar	6 000 \$	18 000 \$
BPR	6 000 \$	18 000 \$
Dessau	3 792 \$	10 776 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de services professionnels de la firme Dessau pour la réalisation de rapports trimestriels d'évaluation de la qualité de l'eau brute secteur de Gaspé-centre et du secteur nord au montant de 10 776 \$ plus les taxes applicables pour une période de trois ans.

QUE la dépense soit imputée à la taxe d'accise.

Gaspé, le 7 mai 2013

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 21 mai 2013.

RÉS. 13-05-37 PAIEMENT DE FACTURE – KWATROE CONSULTANTS INC.

CONSIDÉRANT les projets de construction de logements Villa des Buissonnets et CRRJ;

CONSIDÉRANT QUE ces bâtiments devront être raccordés à l'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT le besoin de faire l'évaluation monétaire de ces travaux;

CONSIDÉRANT la facture # 3889 de Kwatroe Consultants inc. au montant de 1 500 \$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de 1 500 \$ plus taxes à Kwatroe Consultants inc. pour l'évaluation budgétaire des branchements de service de la Villa des Buissonnets et CRRJ.

QUE le financement soit imputable à la réserve infrastructure développement commercial # 59-131-93.

Gaspé, le 22 mai 2013

(s) Aline Perry  
Aline Perry, maire suppléant

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 14 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 21 mai 2013.

RÉS. 13-05-74      **OUVERTURE DE SOUMISSIONS – ÉVALUATIONS, PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES DE LA RUE DES MERISIERS VERS L'EST**

CONSIDÉRANT le projet de prolongement des infrastructures souterraines de la rue des Merisiers et sa prolongation vers l'est;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme en ingénierie pour ce projet;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation transmis à cinq (5) firmes d'ingénierie pour une proposition de services professionnels ingénierie pour le projet d'évaluations, plans et devis et surveillance de travaux de prolongement des infrastructures souterraines de la rue des Merisiers vers l'est;

CONSIDÉRANT QUE suite à cet appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu trois (3) propositions ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de Roche n'est pas conforme car elle ne respecte pas l'échéancier demandé ;

CONSIDÉRANT QUE le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

- Dessau                      91 /100
- Kwatroe                    88 /100

CONSIDÉRANT QUE le montant des propositions s'établi comme suit:

- Dessau                      23 500 \$ avant taxes
- Kwatroe                    42 500 \$ avant taxes

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

- Dessau                      60
- Kwatroe                    32.47

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

S.F.



QUE le conseil octroie le mandat de services professionnels ingénierie pour le projet d'évaluations, plans et devis et surveillance de travaux de prolongement des infrastructures souterraines de la rue des Merisiers vers l'est, à Dessau, pour un montant de 23 500.00 \$ avant taxes.

QUE la dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis

Gaspé, le 22 mai 2013

(s) Aline Perry  
Aline Perry, maire suppléant

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 18 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 21 mai 2013.

RÉS. 13-05-77 MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS –  
MISE À JOUR DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ CONCERNANT  
L'ANALYSE DU REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION  
À L'ARÉNA ROSAIRE-TREMBLAY – DEMANDE DE SUBVENTION

CONSIDÉRANT la mise à norme de l'eau potable dans le secteur de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE l'aréna Rosaire-Tremblay de Rivière-au-Renard est l'un des plus gros consommateurs d'eau de ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE cette grande consommation est due au fait que les compresseurs de l'aréna sont refroidis avec de l'eau potable;

CONSIDÉRANT le mandat confié à la firme KWATROE Consultants inc. aux termes de la résolution 08-01-19 afin de réaliser l'analyse du remplacement du système de réfrigération de l'aréna Rosaire-Tremblay;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour cette étude et de procéder à des demandes de subvention;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels numéro KWA-12-210 de la firme KWATROE Consultants inc. datée du 11 janvier 2013 de 12 096 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal mandate la firme KWATROE Consultants inc. pour la mise à jour de l'étude de faisabilité réalisée le 14 février 2008 (Analyse du remplacement du système de réfrigération de l'aréna Rosaire-Tremblay) et de la préparation des demandes d'aides financières.

QUE le mandat soit rémunéré sur une base forfaitaire pour un montant de 12 096\$, plus les taxes applicables.

Gaspé, le 22 mai 2013

(s) Aline Perry  
Aline Perry, maire suppléant

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

2<sup>e</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, mardi le 21 mai 2013.

RÉS. 13-05-78 HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES –  
CARREFOUR INTERMODAL

CONSIDÉRANT la construction du carrefour intermodal de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE certains changements et ajouts surviennent en cours de chantier;

CONSIDÉRANT QUE la proposition d'honoraires professionnels supplémentaires reçue de la firme Dessau inc. au montant de 17 530 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition concerne la conception de la structure et la mise en plan, les travaux de structure et d'électricité sur l'Arche ainsi que le réaménagement du terrain, des voies d'accès, de l'éclairage et des directives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture 9000063564 de la firme Dessau inc. au montant de 17 530 \$, plus les taxes applicables relativement à des honoraires professionnels supplémentaires pour des travaux au Carrefour intermodal.

QUE le montant soit imputé au règlement d'emprunt 1173-12.

Gaspé, le 22 mai 2013

(s) Aline Perry  
Aline Perry, maire suppléant

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 12 août 2013.

RÉS. 13-08-50

ACCEPTATION D'UNE PROPOSITION FINANCIÈRE  
DE ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL, PLAN ET DEVIS,  
SURVEILLANCE PARTIELLE DES TRAVAUX ET  
DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION –  
VIRÉE RUE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT les inondations d'août 2007 à Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement d'une virée sur la rue des Loisirs;

CONSIDÉRANT la proposition de Roche Ltée, Groupe-conseil pour la réalisation des plans et devis, de la demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, ainsi que la surveillance partielle des travaux pour ce projet au montant de 16 775 \$, plus les taxes applicables et toutes dépenses incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Charles Aspirault,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les propositions de Roche Ltée, Groupe-conseil du 17 juin 2013, pour la réalisation des plans et devis, de la demande de certificat d'autorisation auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, ainsi que la surveillance partielle des travaux dans le cadre du projet de réaménagement d'une virée sur la rue des Loisirs, pour un montant de 16 775 \$, plus les taxes applicables et toutes dépenses incluses.

QUE le montant soit financé à 90 % par le programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du Ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 13 août 2013

(s) Luc Savage  
Luc Savage, maire suppléant

(s) Sébastien Fournier  
Sébastien Fournier, assistant-greffier

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 16 septembre 2013.

RÉS. 13-09-42

PAIEMENT DE FACTURE – COPIES DE PLANS  
ET DEVIS DE LA SALLE DE SPECTACLES DE GASPÉ

CONSIDÉRANT la résolution 11-12-08 octroyant le mandat de services professionnels en ingénierie pour le projet de construction d'une salle de spectacles à Gaspé à la firme Kwatro consultants inc.;

CONSIDÉRANT la demande de fourniture de copies de plans et devis supplémentaires pour les besoins des partenaires du projet (préliminaires, lot 1 et lot 2) ;

CONSIDÉRANT la facture 4435 de Kwatro Consultant inc. au montant de 1 122,56\$ plus les taxes pour couvrir le coût des documents supplémentaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la proposition de prix de Kwatro Consultants inc. pour la production et l'acheminement de documents supplémentaires pour le dossier de la salle de spectacles de Gaspé au montant de 1 122,56 \$ plus les taxes applicables.

QUE le directeur des services financiers soit autorisé à procéder au paiement de la facture correspondante.

QUE la dépense soit imputée au règlement 1109-10.

Gaspé, le 17 septembre 2013

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 14 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 16 septembre 2013.

RÉS. 13-09-63 HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES –  
CARREFOUR INTERMODAL

CONSIDÉRANT la construction du carrefour intermodal de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE certains changements et ajouts surviennent en cours de chantier;

CONSIDÉRANT QUE la proposition d'honoraires professionnels pour 16 visites de chantier supplémentaires reçue de la firme DESSEAU INC. au montant de 17 600.00\$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture 9000088871 de la firme DESSEAU INC. au montant de 17 600.00\$, plus les taxes applicables relativement à des honoraires professionnels pour 16 visites de chantier supplémentaires pour les travaux au Carrefour intermodal.

QUE le montant soit imputé au règlement d'emprunt 1173-12.

Gaspé, le 17 septembre 2013

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en ajournement en la salle de l'hôtel de ville, vendredi le 20 septembre 2013.

**RÉS. 13-09-69 OUVERTURE DE SOUMISSIONS – APPEL DE PROPOSITIONS DE SERVICES PROFESSIONNELS – PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES FEUX D'APPROCHE DE BASSE INTENSITÉ 29 À L'AÉROPORT MICHEL-POULIOT**

CONSIDÉRANT l'acceptation au programme PAIA des travaux de réfection des feux d'approche de basse intensité 29 ;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme de consultant en ingénierie afin de réaliser les plans finaux et la surveillance des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres auprès de quatre (4) soumissionnaires, le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

• Kwatroe	90/100
• Gestion Aérotech	94/100
• Genivar	89/100
• Roche	89/100

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le pointage final d'établit comme suit, après application de la formule :

• Kwatroe	31.11
• Gestion Aérotech	40.00
• Genivar	46.53
• Roche	49.95

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal octroie le mandat de préparation des plans finaux, et la surveillance des travaux, pour le projet de réfection des feux d'approche de basse intensité 29 à l'Aéroport Michel-Pouliot, à la firme Roche pour un montant de 27 828 \$ plus les taxes applicables.

S.F.



QUE le financement soit imputable au programme PAIA.

QUE l'octroi du mandat soit conditionnel à l'obtention du décret (M-30) de la province et à la signature d'une entente de contribution du gouvernement fédéral dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 23 septembre 2013

(s) François Roussy  
François Roussy, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 25 novembre 2013.

RÉS. 13-11-25

MANDAT ÉTUDE PHOTOMÉTRIQUE  
ÉCLAIRAGE TERRAIN DE SOCCER HALDIMAND

CONSIDÉRANT le projet du terrain de soccer à Haldimand;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de confier un mandat d'étude photométrique afin de bien définir le nombre et la disposition de l'éclairage pour ce terrain;

CONSIDÉRANT QU'un mandat, selon la disponibilité de la firme, a été confié de gré à gré à l'entreprise Kwatro Consultants inc. afin d'effectuer l'étude et de nous fournir les plans et devis ;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat a été réalisé et une présentation a été effectuée;

CONSIDÉRANT la facture émise au montant de 2 200 \$ plus les taxes applicables pour l'étude photométrique et les plans et devis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture de Kwatro Consultants inc. au montant de 2 200 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce montant soit imputable au règlement d'emprunt 1060-09.

Gaspé, le 26 novembre 2013

(s) Daniel Côté  
Daniel Côté, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 2 décembre 2013.

RÉS. 13-12-05

ACCEPTATION DE SOUMISSION – SURVEILLANCE  
DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE  
DE LA RUE BELLEFEUILLE

CONSIDÉRANT QUE des réfections de la rue Bellefeuille ont eu lieu l'automne dernier;

CONSIDÉRANT QU'il était requis de mandater une firme pour faire la surveillance des travaux pour le projet de la rue Bellefeuille;

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres sur invitation, quatre (4) soumissionnaires ont soumis des propositions, les quatre (4) soumissionnaires ont les connaissances et les ressources techniques pour mener à bien ce mandat;

CONSIDÉRANT QU'après l'ouverture des offres quantitatives, le prix soumis sont les suivants :

Roche	6 625 \$ plus taxes	BPR	7 950 \$ plus taxes
Dessau	12 650 \$ plus taxes	Genivar	13 085 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le prix le moins élevé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réginald Cotton,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le mandat de surveillance des travaux d'infrastructure de la rue Bellefeuille soit accordé à Roche pour un montant de 6 625 \$ plus les taxes applicables.

QUE 90 % de cette dépense soit imputable au Programme d'aide financière spécifique suite aux pluies abondantes des 8 et 9 août 2007 du Ministère de la Sécurité publique, décret numéro 758-2007.

QUE 10 % de cette dépense soit imputable au fonds de roulement remboursable sur 10 ans.

QUE le Ministère de la Sécurité publique approuve le mandat.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 3 décembre 2013

(s) Daniel Côté  
Daniel Côté, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce

14 mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 2 décembre 2013.

RÉS. 13-12-08      APPROBATON DES HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES –  
PLAN TQC – RUE JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un mandat à la firme Dessau pour faire les plans et devis pour le projet de réfection de la rue Jacques-Cartier (11-06-39);

CONSIDÉRANT QUE l'émission des plans tels que construits (TQC) n'était pas incluse au mandat initial;

CONSIDÉRANT QUE l'émission des plans tels que construits (TQC) impliquera des coûts supplémentaires pour un montant de 500 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ces plans seront nécessaires pour l'opération du réseau dans le futur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise les honoraires supplémentaires pour l'émission des plans tels que construits pour le projet de la rue Jacques-Cartier pour un montant de 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Que cette dépense soit imputable au règlement 1210-13.

Gaspé, le 3 décembre 2013

(s) Daniel Côté  
Daniel Côté, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 2<sup>e</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.



EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de l'hôtel de ville, lundi le 2 décembre 2013.

RÉS. 13-12-09

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES –  
SURVEILLANCE FIRME ROCHE –  
BERCEAU DU CANADA PHASE 2

CONSIDÉRANT QUE la Ville a octroyé un mandat de surveillance des travaux à la firme Roche pour le projet Berceau du Canada phase 1;

CONSIDÉRANT QUE la Ville, suite à des imprévus et des demandes supplémentaires (raccordement des services municipaux des bâtiments de la pointe O'Hara), des travaux supplémentaires ont été nécessaires (résolution 13-02-57);

CONSIDÉRANT QUE la Ville devait faire surveiller les travaux supplémentaires de raccordement électrique, d'aqueduc et d'égout sanitaire pour le projet Berceau du Canada phase 2 – MTQ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche a fait une surveillance supplémentaire et qu'un montant de 5 455 \$ plus les taxes applicables est jugé suffisant suite à une négociation entre la Ville et la Firme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Aline Perry,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil municipal autorise des honoraires supplémentaires pour la surveillance des travaux reliés au raccordement des services pour les bâtiments de la pointe O'Hara pour le projet Berceau du Canada phase 2 pour un montant de 5 455 \$ plus les taxes applicables.

QUE le financement soit imputable au règlement d'emprunt 1175-12.

QUE le Maire et la Greffière soient autorisés à signer les documents requis.

Gaspé, le 3 décembre 2013

(s) Daniel Côté  
Daniel Côté, maire

(s) Isabelle Vézina  
Isabelle Vézina, greffière

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce 1<sup>er</sup> mai 2015

Isabelle Vézina, greffière

S.F.